

Rapport d'activité 2023

Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

- Inspection des patrimoines et de l'architecture
- Département de la recherche, de la valorisation du patrimoine culturel immatériel
- Mission sécurité, sûreté et d'audit

DÉLÉGATION À L'INSPECTION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2023

Inspection des patrimoines et de l'architecture

Département de la recherche, de la valorisation du patrimoine
culturel immatériel

Mission sécurité, sûreté et d'audit

PRÉSENTATION

Créée le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de l’OAC, la délégation à l’Inspection, à la Recherche et à l’Innovation (Diri) regroupe les services auparavant distincts de l’Inspection des patrimoines (IDP), du département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique (DPRPS) et de la Mission sécurité, sûreté et d’audit (Missa).

L’ambition de cette nouvelle délégation, au-delà des missions qui étaient celles des services qui la composaient avant l’OAC, est de cristalliser les synergies pour accompagner les réflexions, notamment prospectives, dans les domaines des patrimoines et de l’architecture.

Le présent rapport d’activité témoigne aussi bien de la continuité et du développement dans une nouvelle perspective des actions menées par les agents de la Diri dans le cadre de la politique ministérielle des patrimoines et de l’architecture, que des nouveaux modes de travail imaginés pour favoriser la mise en œuvre des actions transversales prospectives et innovantes placées au cœur du projet de ce nouveau service.

De nouveaux dispositifs ont été collectivement dessinés pour mener à bien cette évolution.

Il s’agit en premier lieu du Comité de la prospective et de l’innovation chargé d’identifier les problématiques patrimoniales transversales d’actualité qui nécessitent une réflexion collective des services. Son programme de travail vise à éclairer et renouveler l’action de la DGPA et, plus largement, des différents acteurs, en confortant la place du patrimoine culturel et de l’architecture au cœur des grands enjeux contemporains, qu’ils soient sociétaux, économiques, numériques ou environnementaux. Composé de membres représentants de l’ensemble des champs thématiques et de la diversité des services concernés, il est présidé par le directeur général des Patrimoines et de l’Architecture.

À ses côtés, le Comité des publications, composé de représentants de l’ensemble des services de la DGPA, présidé par le directeur général, a pour mission de définir et de coordonner la politique de la DGPA en matière de diffusion de la connaissance et des résultats de la recherche dans les domaines du patrimoine et de l’architecture, sous la forme de publications papier ou électroniques, en direction des professionnels comme d’un public plus large.

Le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPCI) de la Diri assure le secrétariat, le suivi et l’animation de ces deux comités qui se sont réunis en 2023, ainsi que la préparation et la diffusion de leurs travaux.

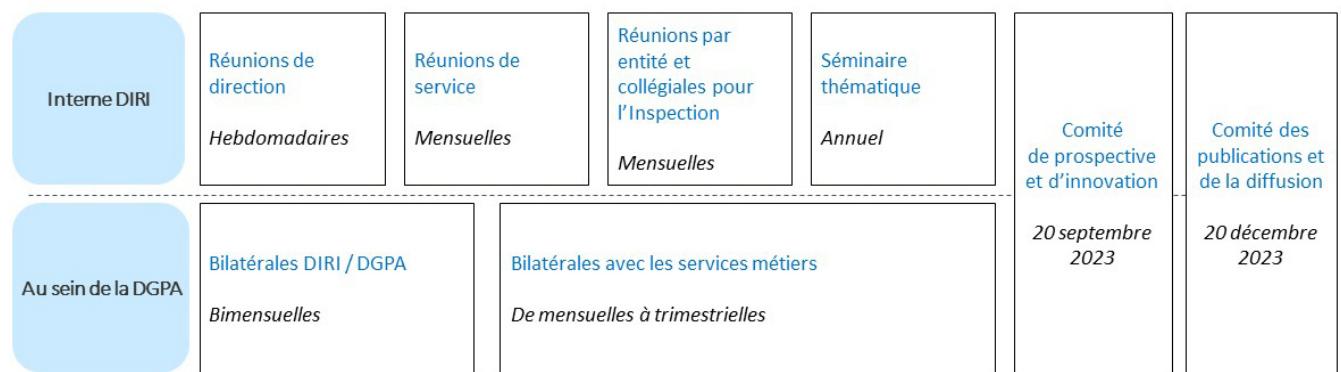
TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PRÉSENTATION | 3 |
| ORGANISATION | 5 |
| I – Gouvernance, moyens et appui administratif de la Diri. Mouvements de l'année | 5 |
| II – Représentation de la DGPA au sein d'instances | 8 |
| III – Pilotage d'instances transversales de la DGPA | 11 |
| DOSSIERS TRANSVERSAUX | 15 |
| I – Le groupe de travail « Cathédrales » | 15 |
| II – Archivage dans la perspective du déménagement et préparation du déménagement dans le cadre du projet Camus | 15 |
| III – Gestion des ressources numériques partagées de la Diri | 17 |
| IV – Mission sur les statuts des biens mobiliers culturels | 17 |
| V – Mission d'expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du XX ^e siècle et le label architecture contemporaine remarquable (ACR) | 18 |
| VI – Étude sur l'art dans l'espace public et les musées | 18 |
| VII – Mission sur le patrimoine maritime | 19 |
| VIII - Commission nationale de conservation des biens culturels AFNOR | 19 |
| INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE | 20 |
| Collège Archéologie | 20 |
| Collège Architecture-Espaces protégés (AEP) | 27 |
| Collège Archives | 34 |
| Collège Inventaire général du patrimoine culturel | 37 |
| Collège Monuments historiques | 38 |
| Collège Musées et Patrimoine scientifique technique et naturel | 43 |
| DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE, DE LA VALORISATION ET DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (DRVPCi) | 47 |
| I – Pilotage et développement de la recherche | 47 |
| II – Patrimoine culturel immatériel (PCI) | 54 |
| III – Patrimoine photographique | 56 |
| IV – Valorisation de la recherche et de ses résultats. Actions transversales | 59 |
| MISSION SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET D'AUDIT (MISSA) | 64 |
| I. La sûreté | 64 |
| II. La sécurité-incendie | 80 |
| ANNEXES | 92 |
| Annexe 1 – Liste de SPR classés/expertisés et des PSMV suivis | 93 |
| Annexe 2 – Projets de SPR présentés en CNPA 1 ^{re} section de 2018 à 2023 | 95 |
| Annexe 3 – Lettre de mission « Missions des Udap » | 96 |
| Annexe 4 – Lettre de mission « Étude transversale sur les musées et l'art dans l'espace public » | 98 |
| Annexe 5 – Lettre de mission « Patrimoine maritime » | 100 |
| Annexe 6 – Réunions françaises et européennes de la Commission de normalisation française | 101 |
| Annexe 7 – Liste des ethnôpoles | 102 |
| Annexe 8 – Liste des éléments à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (état 2023) | 103 |
| Annexe 9 – Liste des publications parues en 2023 | 104 |

ORGANISATION

I – Gouvernance, moyens et appui administratif de la Diri. Mouvements de l'année

Schéma de gouvernance



Pôle administratif

Une réunion de coordination du pôle administratif se tient tous les quinze jours, animée par le responsable administratif de la Diri.

| | |
|---|--|
| Assistance administrative du délégué, du chef du DRVPCI et du responsable administratif | 1. Gestion du courrier et suivi du circuit de signature des courriers dans Goia. 2. Gestion des emplois du temps des encadrants, des chargés de mission du DRVPCI et des inspecteurs dans Outlook (planification, suivi d'agenda). 3. Planning et préparation des réunions internes et externes. 4. Planification des missions (lettres d'information). 5. Relecture et transmission des rapports de mission et des avis. 6. Rédaction des comptes rendus des réunions de service. 7. Consolidation du rapport d'activité à partir des données de chaque entité de la Diri. 8. Suivi de l'actualisation de l'organigramme nominatif de la Diri. |
| Suivi budgétaire | 1. Suivi budgétaire des crédits alloués. 2. Suivi des prestations commandées par la Diri (devis et certificat administratif). 3. Instruction et suivi budgétaire des subventions allouées aux laboratoires de recherche. 4. Instruction et suivi des allocations de formation et de recherche (AFR) en lien avec les services de la DGPA et les Drac (bourses mastères). 5. Gestion et suivi des enveloppes de frais de mission dans Chorus DT. 6. Établissement des ordres de mission et des états de frais dans Chorus DT. 7. Gestion des achats de fournitures de bureau dans la plateforme Ugap. |

| | |
|------------------------------|--|
| RH de proximité | <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi des absences dans Renoir RH (arrêts de travail, congés des agents de la délégation). 2. Suivi des absences pour jours de grèves. 3. Mise en place des plannings des entretiens professionnels annuels suivis dans Esteve. 4. Mise en place des entretiens pour la détermination des cycles de travail dans le cadre des demandes de travail pérenne à distance suivi dans Renoir RH. 5. Suivi des agents pour l'alimentation et la ventilation dans des CET dans Renoir RH. 6. Suivi des recrutements de la Diri (fiches de poste, jury de sélection). 7. Suivi des conventions de recrutement de stagiaires, de vacataires et d'apprentis pour la Diri (fiches mission). 8. Suivi des recrutements de vacations administratives et scientifiques auprès des services liés à la direction générale qui en font la demande, notamment des SCN ou des établissements publics (INP, C2RMF, etc.). 9. Suivi des conventions des officiers d'active et réservistes mis à disposition (attestation du service fait pour les policiers). 10. Recrutement des inspecteurs généraux des Monuments historiques (fiche de poste, jury de sélection, dossier administratif). |
| Assistance logistique | <ol style="list-style-type: none"> 1. Réservation de nuitées et de billets de transport dans le cadre de déplacements des agents de la Diri dans Chorus DT. 2. Installation des nouveaux arrivants dans Nestor (demandes de mobilier, d'informatique et de téléphonie). 3. Préparation des versements et des éliminations des dossiers dans Siam (tableau de gestion de la Diri). 4. Tenue des ressources partagées sur le réseau (arborescence des dossiers numériques de la Diri). 5. Organisation du séminaire annuel et des séminaires thématiques. 6. Suivi du déménagement Camus. |

Mouvements 2023

1^{er} janvier : Philippe Saunier (collège Monuments historiques) en remplacement de Jean-Christophe Simon, parti à la retraite.

1^{er} février : Cécile Ullmann (collège Monuments historiques, en remplacement de Simon Piéchaud, parti à la retraite.

1^{er} septembre : Hélène Lebedel-Carbonnel (collège Monuments historiques), en remplacement de Caroline Piel, partie à la retraite.

10 octobre : Richard Duplat, IGMH (collège MH), en remplacement de François Jeanneau, parti à la retraite.

1^{er} juillet : Jean-François Duarté-Paixao, Lt-colonel BSPP, conseiller sécurité des patrimoines (musées) à la Missa en remplacement de Laurent Fuentes.

1^{er} août : Julien Rastoul, adjudant-chef, chargé de la formation à la sécurité incendie à la Missa en remplacement de Franck Soupper.

1^{er} avril : Guillaume Nahon (collège Archives), en remplacement de Sylvie Le Clech, partie en détachement

Septembre : Claire Lepagnol, apprentie assistante éditoriale au sein du DRVPCI (tutrice Nathalie Meyer) en remplacement de Johannie Orer, partie en fin de contrat d'apprentissage en septembre 2023.

Octobre : Yani Amrane, apprenti à la Missa, parti en fin de contrat d'apprentissage.

Le séminaire annuel de la Diri :

Le pôle administratif a organisé le séminaire annuel de la Diri qui s'est tenu les 3 et 4 octobre 2023 à Troyes sur le programme ci-dessous :

« La restauration et la réaffectation du bâti ancien à l'aune de la transition écologique »

Mardi 3 octobre :

- 10 h** visite de la médiathèque Jacques-Chirac, boulevard Gambetta (Troyes Champagne Métropole). Accueil et présentation du bâtiment par la directrice Catherine Schmit, présentation du fonds de Clairvaux inscrit depuis 2009 au registre Mémoires du monde ;
- 11 h 45** visite de l'église de la Madeleine par l'architecte des bâtiments de France M. Coquelin ;
- 15 h 15** **arrivée à Clairvaux** : visite par Virginie Thévenin, Drac adjointe de l'ancienne abbaye de Clairvaux avec M. Trubert, ACMH et M. Pascal Prunet, IGMH : l'Hostellerie des Dames, le bâtiment des enfants, le bâtiment des convers, le Grand Cloître (XVII^e siècle), l'ancienne détention des hommes, la grange. Découverte de la partie « prison » de Clairvaux : porterie, cour d'honneur, logis abbatial, écurie, infirmerie, petit cloître, pavillon de chimie, miradors, cellules ;
- 20 h 45** dîner à la Cité du vitrail, ancien Hôtel Dieu (conseil départemental de l'Aube) ;

Mercredi 4 octobre :

- 8 h 30** pans de bois, visite de chantiers de restauration par Jean-Philippe Cauquelin, architecte des Bâtiments de France, chef de l'Udap 10 ;
- 10 h 45** visite de la Cité du vitrail par Nicolas Dohrmann, directeur des Archives et du Patrimoine du département de l'Aube ;
- 12 h 30** **déjeuner à la Cité du vitrail**
- 14 h** visite de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Troyes et du trésor de la cathédrale par l'architecte des bâtiments de France M. Coquelin ;
- 14 h 45-16 h 30** réunion dans l'amphithéâtre du musée d'Art moderne - collections nationales Pierre et Denise Lévy - Troyes, Ancien Évêché. Échange sur le thème du séminaire. Grand témoin : Éric Pallot, ACMH honoraire, président Icomos France ;
- 16 h 30** présentation des collections du musée d'Art moderne par Éric Blanchegeorge, directeur des Musées de Troyes.

II – Représentation de la DGPA au sein d'instances

La Diri intervient au sein d'un écosystème riche :

- **au sein du ministère de la Culture :**
 - o **services métiers** : la Diri contribue à la définition et au suivi de l'application des politiques publiques des patrimoines et de l'architecture au sein des territoires ;
 - o **services déconcentrés** : la Diri accompagne les services déconcentrés en exerçant sa compétence de contrôle scientifique et technique et en réalisant des missions de conseil et d'expertise auprès des Drac ;
 - o **autres DG et services** : la Diri est l'interlocuteur privilégié sur les sujets transverses liés à l'innovation et la recherche pour les patrimoines et l'architecture ainsi que sur la sécurité incendie, la sûreté et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.
- **auprès des collectivités territoriales** : la Diri accompagne les acteurs du contrôle scientifique et technique des patrimoines et de l'architecture agissant au sein des collectivités et accompagne les collectivités et élus dans le suivi de leurs dossiers liés au patrimoine culturel immatériel ;
- **auprès des autres ministères :**
 - o **ministère des Armées** : fournit un détachement d'officiers de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris à la Diri pour accomplir les missions liées à la sécurité incendie et les formations secourisme ;
 - o **ministère de l'Intérieur** : fournit un détachement d'officiers de la police nationale pour accomplir les missions de la Diri liées à la sûreté des lieux et des biens culturels liés aux patrimoines ;
 - o **ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur** : la Diri est l'interlocutrice de référence sur les sujets de recherche et d'innovation des patrimoines et de l'architecture.
- **acteurs de la recherche** : la Diri se place comme un interlocuteur de référence sur les sujets de recherche et d'innovation des patrimoines et de l'architecture ;
- **établissements publics** : la Diri accompagne les établissements publics et les assiste scientifiquement, techniquement et administrativement ;
- **milieu associatif** : la Diri accompagne certaines associations et groupes privés qui sont impliqués dans des sujets de préservation, de conservation et de restauration de biens patrimoniaux et architecturaux ;
- **international** : la Diri participe à de multiples instances internationales, colloques et séminaires, sur des sujets de recherche, de patrimoine culturel immatériel, de sécurité incendie, de sûreté et de lutte contre le trafic de biens culturels.

Calendrier des bilatérales avec les services métiers en 2023

| Réunions de service | Réunions collèges IDP | Bilatérales AEP | Bilatérales archéo | Bilatérales Inventaire | Bilatérales musées | Bilatérales MH | Bilatérales Archives | Réunions des assistantes |
|---------------------|-----------------------|-----------------|--------------------|------------------------|--------------------|----------------|----------------------|--------------------------|
| 11 janvier | 17 janvier | 16 janvier | 19 janvier | | 16 janvier | 10 février | 3 mai | 9 janvier |
| 14 février | 21 mars | 8 mars | 10 mars | | 3 avril | 12 juillet | | 12 janvier |
| 14 mars | 18 avril | 30 mai | 4 avril | | 22 mai | 11 octobre | | 18 janvier |
| 11 avril | 25 juillet | | 9 juin | | 3 juillet | | | 30 janvier |
| 13 juin | 22 août | | 8 septembre | | | | | 6 février |
| 11 juillet | 26 septembre | | 13 octobre | | | | | 27 février |
| 5 septembre | 31 octobre | | 10 novembre | | | | | 6 mars |
| 10 octobre | 21 novembre | | 19 décembre | | | | | 20 mars |
| 7 novembre | 19 décembre | | | | | | | 17 avril |
| 12 décembre | | | | | | | | 9 mai |
| | | | | | | | | 22 mai |
| | | | | | | | | 5 juin |
| | | | | | | | | 12 juin |
| | | | | | | | | 26 juin |
| | | | | | | | | 21 août |

Participation de la Diri aux instances

- 12 inspecteurs des patrimoines et de l'architecture et IGMH sont titulaires dans l'une des 7 sections de la CNPA et 15 sont suppléants. Des inspecteurs siègent dans les CRPA.
- Des agents de la Diri siègent dans des instances internes, des EP et des SCN, des organismes de recherche à savoir :
 - 7 dans des instances dans le domaine de l'ethnologie et du PCI ;
 - 22 dans des instances dans le domaine de la recherche (dont des programmes européens) ;
 - 7 dans des instances dans le domaine de l'enseignement supérieur (dont INP, ENC) ;
 - 9 dans des instances dans le domaine des ressources humaines (CES, jurys) ;
 - 3 dans des conseils d'administration d'opérateurs (CNC, Fondations) ;
 - 14 dans des comités d'experts (conseils scientifiques, comités d'acquisition).

Tableau des représentants de l'Inspection aux différentes sections de la CNPA

Président Albéric de Montgolfier/*Non compris le chef de la Diri, membre de droit*

| Section | Titulaire | Suppléant |
|---|----------------------------|---------------------------|
| 1^{re} section Sites patrimoniaux remarquables et abords | Xavier CLARKE DE DROMANTIN | Dominique LAPRIE-SENTENAC |
| 2^e section Protection des immeubles (...) | Pierre BORTOLUSSI | Richard DUPLAT |
| | Xavier de MASSARY | Marie-Anne SIRE |
| 3^e section Projets architecturaux et travaux sur immeubles | Marie-Suzanne de PONTHAUD | Pierre-Antoine GATIER |
| | Marie-Anne SIRE | Cécile ULLMANN |
| | Marie-Laure PETIT | Bruno MENGOLI |
| 4^e section Protection des objets mobiliers | Pierre PENICAUD | David LIOT |
| | Hélène LEBEDEL-CARBONNEL | Bruno SAUNIER |
| | SIRE Marie-Anne | Murielle LEROY |
| 5^e section Protection des instruments de musique | Luc FORLIVESI | Pierre PENICAUD |
| | Hélène LEBEDEL-CARBONNEL | David LIOT |
| 6^e section Protection des grottes ornées | Murielle LEROY | Jean-Olivier GUILHOT |
| | Marie-Anne SIRE | Marie-Suzanne de PONTHAUD |
| | Stéphane REVILLION | Pierre PENICAUD |
| 7^e section Parcs et jardins | Luc FORLIVESI | Marie-Laure PETIT |

III – Pilotage d’instances transversales de la DGPA

Depuis sa création, la Diri répond à plusieurs enjeux :

- incarner et animer la **transversalité** au sein de la DGPA : organiser une réflexion collective et prospective sur les patrimoines et la patrimonialisation, pour encourager et soutenir l'**innovation** ainsi que l'écosystème de la recherche en matière de patrimoine et d'architecture ;
- élaborer la politique éditoriale de la DGPA.

Pour la mise en œuvre de ces enjeux, deux Comités stratégiques ont été mis en place en 2022 sous la présidence du DGPA.

1) Comité de la prospective et de l'innovation de la DGPA

Coordination : DRVPCI/Diri, Pascal Liévaux Julien Rocha

a) Groupe de travail 2022-2023

« Les patrimoines et l'architecture dans la transition écologique »

Le groupe de travail dédié aux patrimoines et à l'architecture dans la transition écologique, mis en place dans le cadre du Comité de la prospective et de l'innovation (CPI) inauguré au dernier trimestre 2022 et présidé par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, a pu rendre son rapport en novembre 2023.

Ce document d'orientation à destination des professionnels a été établi en coordination avec le *Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture* publié par le ministère en décembre 2023. La réflexion a été menée de manière pragmatique autour de quatre axes stratégiques : la formation à la transition écologique, la conservation verte, la performance énergétique du bâti ancien d'avant 1948 et le numérique dans la transition écologique. Ces axes ont été abordés selon une même grille d'analyse : un cadrage national précisant le contexte législatif ; un état des lieux qui révèle l'état des politiques publiques actuelles ; les enjeux hiérarchisés qui en découlent, en lien avec le *Guide d'orientation ministériel* ; et enfin des préconisations concrètes constituant une base réflexive de solutions adaptables aux besoins des professionnels du patrimoine. Des fiches opérationnelles ont été produites et rattachées aux quatre axes pour constituer autant d'outils aidant à atteindre, dans la pratique et sur le terrain, les objectifs identifiés par chacun des ateliers. Ce travail se veut évolutif : plusieurs fiches opérationnelles sont en cours de rédaction et viendront progressivement enrichir le document.

Les préconisations qui en résultent visent au décloisonnement, à un travail collectif et en continu, à un partage des bonnes pratiques, à la remise en cause de certains réflexes et à l'identification du patrimoine culturel et de l'architecture comme ressource pour le développement durable.

Les préconisations relatives aux formations à la transition écologique

1. Réaliser une enquête approfondie sur les enseignements liés à la transition écologique dans les formations initiales et continues du patrimoine culturel, pour identifier les contenus réels, les compétences des intervenants et l'adéquation avec les conditions et les besoins du terrain.
2. Définir précisément les éléments que chacun doit savoir (prescripteurs, enseignants et apprenants) afin d'aboutir à des enseignements pertinents, mais également à un niveau de compétences par paliers selon la position professionnelle de la personne.

3. Intégrer la notion de mentorat (formation par ses pairs) au regard de thématiques précises, afin de faciliter l'assimilation par l'action (un mentoré pouvant devenir mentor lui-même par l'expérience).
4. Encourager le partage de bonnes pratiques notamment par la création de plateformes d'échanges, qui permettent la formation par l'exemple (qui est le mode d'apprentissage par excellence).

Les préconisations relatives à la conservation verte ou écoconservation

1. Mettre en place des solutions durables s'appuyant une meilleure analyse des pratiques, de leur impact et des moyens utilisés en termes de produits et matériaux : cela implique une harmonisation des processus de contrôle, des suivis des interventions et des stratégies mises en place.
2. Privilégier les pratiques basées sur la durabilité du mobilier, le recyclage et le réemploi : pour cela, il est indispensable d'avoir des espaces complémentaires de stockage pour les matériaux et le mobilier, l'eau recyclée, les matériaux combustibles et les batteries d'énergie.
3. Développer la recherche en conservation-restauration pour vérifier les performances techniques des matériaux nouveaux ou naturels (bio et géosourcés).
4. Considérer l'environnement de conservation au sein d'un bâtiment comme un tout constitué à la fois de paramètres de conservation préventive tangibles (éclairage, poussière et polluants), énergétiques (la consommation d'énergie a un impact sur l'humidité relative et la température, donc sur la stabilité du climat) et architecturaux (l'évolution des bâtiments et des équipements techniques doit faire partie de l'équation du fait de leur impact sur les deux premiers paramètres).

Les préconisations relatives à la performance énergétique

1. Adapter les normes et le cadre réglementaire en rétablissant un équilibre entre la préservation du patrimoine et l'amélioration des performances énergétiques :
 - inscrire la transition écologique du patrimoine culturel dans les documents de planification urbaine ;
 - adapter le DPE au bâti patrimonial ;
 - soutenir la préservation des menuiseries anciennes ;
 - accompagner la révision de la norme NF EN 16883 « Conservation du patrimoine culturel » ;
 - permettre l'appropriation par les acteurs du patrimoine de ces normes et de ce cadre grâce à l'organisation de séminaires et journées d'échanges publiques ainsi que la publication de guides pratiques à usage des propriétaires.
2. Améliorer le partage et la diffusion de l'information auprès du grand public :
 - sensibiliser les médias aux enjeux culturels et techniques de la réhabilitation thermique du bâti existant ;
 - développer une version grand public du Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien (CREBA) ;
 - inscrire la dimension culturelle et écologique du bâti existant dans les actions d'EAC.
3. Établir un pilotage interministériel, indispensable puisque les politiques publiques de réhabilitation énergétique du bâti existant se situent au carrefour d'enjeux environnementaux, culturels, techniques et économiques :

- proposer un portail commun MC/MTECT consacré à la réhabilitation énergétique du bâti existant ;
- élaborer un guide interministériel « Modalités de calcul de la performance énergétique pour le bâti ancien » ;
- proposer une instruction interministérielle relative à la prise en compte des spécificités du bâti ancien dans les politiques de rénovation énergétiques.

Les préconisations relatives au numérique dans la transition écologique

1. Sensibiliser et former les producteurs de données numériques patrimoniales à la gestion du cycle de vie des données et à l'archivage numérique :

- former les acteurs culturels à la documentation et à la qualité des métadonnées ;
- encourager au partage des bonnes pratiques, notamment des établissements produisant de gros volumes d'images, car des stratégies en matière de gestion des données existent déjà ;
- généraliser l'usage de l'outil Archifiltre développé par les ministères sociaux qui permet d'effectuer une évaluation nécessaire au tri et à l'élimination massive des données stockées sur les serveurs (élimination des doublons par exemple) ;
- définir systématiquement des règles de gestion, en particulier sur les périmètres sectoriels volumineux (archéologie, architecture...), tout en menant une réflexion sur l'articulation des besoins des producteurs (données brutes) et la mise à disposition des publics (données en format d'exploitation) pour éviter les duplications inutiles.

2. Adopter autant que possible des outils libres et communs ou mutualisés afin de favoriser l'interopérabilité :

- réaffirmer les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable) afin de favoriser l'accès et la réutilisation des données numériques patrimoniales dans le temps ;
- favoriser les formats ouverts et les logiciels libres pour faciliter l'adoption de pratiques de conservation pérennes. Pour cela, continuer le recensement des logiciels libres spécialisés utilisés dans certains services patrimoniaux pour les analyser en matière de sécurité et les partager avec l'ensemble du secteur ;
- former les acteurs culturels à l'utilisation du protocole IIIF (International Image Interoperability Framework) qui propose des solutions communes au monde entier pour éviter la duplication des images ;
- investir dans le développement de projets d'application de l'intelligence artificielle permettant la sélection et le tri des données grâce à la classification et la catégorisation automatiques.

3. Mettre en œuvre des modes de stockage à froid, moins énergivores, pour les données inutiles au quotidien :

- référencer les ressources numériques avec des métadonnées aussi précises que possible afin que n'importe qui soit en mesure d'en connaître l'existence, et les documenter sur une plateforme dédiée (le conservatoire national des données 3D) ;
- stocker ces données sur des bandes magnétiques, moins énergivores à la création qu'un disque dur externe ou qu'un serveur, et qui ne consomment pas du tout d'énergie pour toute la période de stockage. Les serveurs ne consomment que lorsqu'une demande d'accès est faite ;
- le stockage à froid offre une sécurité aux données en cas de cyberattaque (les bandes magnétiques peuvent être stockées hors ligne et physiquement sécurisées).

Ce rapport, relu et validé par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, a été complété et amendé par Corinne Langlois, anciennement responsable de sous-direction de l'Architecture, de la Qualité de la construction et du Cadre de vie au service de l'Architecture du ministère et chargée de mission à la Diri depuis janvier 2024. Il sera publié durant l'été 2024 sur le portail dédié à la transition écologique du site Internet du ministère de la Culture (<https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/transition-ecologique>) et diffusé en version papier à très large échelle (Drac, SCN, EP, écoles d'architecture, etc.).

b) Groupe de travail 2023-2024 « Les patrimoines contestés »

Coordination : DVRPCI/Diri, Dominique Taffin, Julien Rocha

Des représentants des services de la DGPA, mais également de la DGCA, de la DG2TDC et de la DGMIC se sont réunis le 23 septembre 2023 afin de choisir la thématique du nouveau groupe de travail du CPI pour l'année 2023-2024.

C'est le sujet des contestations patrimoniales qui a été plébiscité : il s'agit d'analyser les différentes motivations et formes de contestations ayant pour objet ou support un élément patrimonial, et de faire des propositions concrètes et pratiques pour y faire face, utiles aux professionnels et éclairantes pour les décideurs. La coordination du groupe de travail mis en place s'est adjoint les services de Dominique Taffin, archiviste-paléographe, conservatrice générale du patrimoine et anciennement directrice de la Fondation pour la mémoire de l'esclave.

Dans une démarche de perspectives croisées sur les enjeux et les expériences de situations de contestation, le groupe de travail rassemble des professionnels du patrimoine à Paris et en région, chercheurs en sciences humaines et sociales, juristes, membres de l'Éducation nationale, élus, responsables associatifs et acteurs de projets relatifs à la diversité, à l'égalité ou œuvrant pour la lutte contre les discriminations.

L'objectif est de livrer en octobre 2024 un rapport faisant un état des lieux du sujet et proposant des recommandations d'actions, avec une diffusion publique prévue début 2025.

2/ Comité des publications de la DGPA

Coordination : Diri/DPRVPCI ; Julien Rocha, Pascal Liévaux

Réunion semestrielle usuellement coordonnée par l'ancien DPRPS, mais qui n'avait pas pu se tenir depuis la fin 2019 (crise de la Covid-19 et départ en retraite de Béatrice Berchon, précédente chargée de diffusion au département). Ce comité, initié par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, vise à donner une meilleure visibilité à l'offre de publications, tous supports confondus, éditées ou subventionnées par la DGPA et par une sélection de services à compétences nationales et établissements publics sous la tutelle du ministère de la Culture. Grâce à un questionnaire précis sur des sujets liés au contenu et aux typologies d'édition et de financement, chaque publication (revue, catalogue, guide, manuel, actes de colloque, entretien vidéo...) est analysée de manière à produire des statistiques visant, *in fine*, à mieux en connaître la diversité, la richesse et la valeur. C'est, pour le directeur général, un moyen d'avoir une vision claire et rationnelle de la politique éditoriale patrimoniale du ministère, pour le DRVPCI, un moyen de réfléchir à une stratégie pour une meilleure valorisation de ces productions, et pour les représentants des directions, services et institutions concernés, une mise en réseau dans le but d'échanger informations et bonnes pratiques.

DOSSIERS TRANSVERSAUX

I – Le groupe de travail « Cathédrales »

À l'issue des neuf réunions qui se sont tenues en 2021, une synthèse des échanges a été réalisée ; elle a servi de base à un travail interne au sein de la DGPA (SDMHSP, Diri, Sdafil, ISST...).

Le 23 février 2022, une réunion interne à la DGPA s'est tenue pour appréhender les modifications à apporter à l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère chargé de la Culture.

Ce plan « sécurité cathédrale » comporte désormais 58 actions.

Ces actions ont été précisées au début de l'année 2023 et après validation par le cabinet de la ministre, elles ont fait l'objet d'une communication officielle.

En 2024, des formations sont organisées pour l'ensemble des acteurs du ministère de la Culture.

II – Archivage dans la perspective du déménagement et préparation du déménagement dans le cadre du projet Camus

Les agents de la Diri ont été regroupés dans 14 bureaux au 5^e étage du site des Bons-Enfants ; ils disposent de 2 bureaux au 6^e étage et d'un poste de travail à la Sdafil dans le bureau 5081. Le poste de travail à la Sdafil permet l'accueil depuis 2023 d'une apprentie.

Au total, la Diri dispose de quarante-trois postes de travail répartis dans douze bureaux qui comprennent trois agents et deux bureaux qui comprennent deux agents, soit la densité maximale dans ces locaux. Il y a en outre deux bureaux de direction à une seule personne.

La Sdafil dispose de deux postes de travail non permanents pour l'accueil d'un vacataire ; d'un chargé de mission temporaire et d'un stagiaire de longue durée. Actuellement, la Sdafil accueille quatre chargés de mission temporaire.

Dans la perspective du déménagement, l'année 2022 a été consacrée à l'archivage ; elle a accéléré les éliminations et les versements à la mission Archives ainsi qu'à la médiathèque du Patrimoine et de la Photographie pour être en adéquation avec les capacités de rangement du nouveau site.

| Estimation initiale d'archives | Traitemen t réalisé par Mission archives | Traitemen t à réaliser par Mission archives et prise en charge MPP | Métrage à terme qui sera à transférer aux Bons Enfants | Documentation relevée sur site Pyramides | TOTAL |
|--------------------------------|--|--|--|--|--|
| 192 ml | 46 ml | 53 ml (dont bureau de Caroline Piel à traiter par la MPP) | 192 - 46 - 53 = 93 ml | 146 ml | 146 + 93 = 239 ml réels et avec accroissement à venir de 30 % = 310 ml Métrage équipé aux BE : 392 ml réels |

En parallèle, la Diri a poursuivi la rédaction du nouveau tableau de gestion de ses archives en liaison avec la mission Archives. Celui-ci précise :

- nature du document : les différentes catégories de documents ou de dossiers reçus et produits par la Diri sont énumérées ;
- durée d'utilité administrative (DUA) : la durée d'utilité administrative est la durée pendant laquelle les différentes entités de la Diri conservent les documents mentionnés. Cette durée est définie d'un commun accord avec les Archives nationales en tenant compte des besoins d'informations nécessaires au bon fonctionnement des services, ainsi que des obligations légales ou juridiques ;
- sort final : les mentions de conservation, de tri ou de destruction portées doivent être interprétées de la façon suivante :
 - C : conservation définitive dans un service d'archive après avoir établi un bordereau de versement ;
 - D : destruction après obtention d'un visa d'élimination du directeur des archives départementales (article L 212-2 du Code du patrimoine). Elle se fera par incinération ou recyclage uniquement (le recours à la déchetterie et tout dépôt de documents sur la voie publique étant à proscrire) ;
 - T : conservation partielle après tri selon les modalités définies dans cette colonne et dans la colonne « Observations ».

III – Gestion des ressources numériques partagées de la Diri

Les trois derniers trimestres de l'année 2023 ont été consacrés à la mise au point définitive d'un projet d'arborescence des ressources partagées en lien étroit avec la mission des archives du ministère. Les premières versions diffusées en 2022 en parallèle au traitement des archives papier ont été largement modifiées au fil de l'année pour tenir compte des missions de la Diri et des usages futurs de ces fichiers. Chaque entité composant la délégation a été consultée et a pu demander des adaptations ponctuelles ou plus larges de l'organisation des fichiers. En mode projet au sein de la Diri, Luc Forlivesi, inspecteur du collège Archives, a été chargé de la coordination de l'opération.

La priorité a été donnée à la mise en facteur commun des fonctions support (RH et budget) et à la définition d'un pôle Gouvernance. Chaque entité qui compose la délégation dispose ensuite d'une partie spécifique à ses missions.

En lien avec le Snum, un espace test a été ouvert sur l'un des serveurs de manière à modéliser l'arborescence cible et à la consolider au fil des réunions. La mission Archives a mené un audit complet de la dizaine de répertoires de ressources partagées aggrégées au fil des années et le rapport final a été diffusé en fin d'année 2023. L'implication des assistantes et des agents de la délégation a permis d'avancer de manière itérative, sécurisée et fiable avec la chargée de projet de la mission Archives. Chaque entité de la Diri est chargée de produire un état fiable des répertoires et des fichiers à transférer. Pour les autres fichiers, le traitement réglementaire de sélection et d'élimination sera mis en place. Un calendrier affiné pour une bascule définitive à l'été 2024 a été établi et les points à régler portent sur les droits d'accès aux différentes parties de l'arborescence : les différentes entités de la Diri ont été consultées et le SNUM sera mis à contribution. Une charte d'utilisation de ces nouvelles ressources partagées sera à valider et à diffuser au sein de la Diri.

IV – Mission sur les statuts des biens mobiliers culturels

Une mission exploratoire sur la collecte et la patrimonialisation avait très vite montré l'intérêt des professionnels des musées. Elle a été mise en suspens et a repris dans un cadre plus transversal à l'ensemble des champs patrimoniaux avec l'organisation de plusieurs réunions d'un groupe de travail pluridisciplinaire pour établir un bilan préalable et rédiger une lettre de mission à la signature du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture. La lettre de mission a été signée en janvier 2023, Pierre Pénicaud a été désigné pour assurer la coordination de cette étude. Plusieurs réunions du groupe de travail, dont Bruno Saunier et David Liot sont aussi membres, ont été organisées. Un grand nombre d'entretiens a été réalisé en 2023 (44). Un rapport d'étape a été remis en décembre au DGPA ainsi qu'à tous les membres du groupe de travail élargi. L'étude se poursuit en 2024 pour une remise d'un rapport final comprenant un vademecum à destination des professionnels à la fin du premier semestre.

V – Mission d’expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du xx^e siècle et le label architecture contemporaine remarquable (ACR)

M. Jean-Lucien Guenoun, chargé de mission à la Diri, s'est vu confier une expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du xx^e siècle et le label architecture contemporaine remarquable (ACR).

La mission qui lui a été confiée a été définie comme suit :

Le patrimoine bâti de la seconde moitié du xx^e siècle, qui a traduit, par des formes renouvelées, nos sociétés, est encore mal estimé et peu valorisé auprès du grand public. Or, le devoir de sauvegarde de ce patrimoine récent est tout aussi impératif que celui qui est mis en œuvre pour le patrimoine plus ancien. En effet, ce bâti architectural est gravement menacé du fait d'un manque de reconnaissance, d'un décalage progressif entre l'usage d'origine et les besoins actuels, voire parfois d'une absence d'entretien ou de réparation. Une partie de celui-ci est d'ores et déjà perdue, une autre est fortement menacée. C'est néanmoins un patrimoine vivant qu'il est essentiel de comprendre, de définir, d'interpréter et de gérer au mieux pour le transmettre aux générations futures.

Cet enjeu est fondamental afin que ce patrimoine ne soit pas dénaturé par des travaux qui affectent ses qualités plastiques ou fonctionnelles. Sans perdre de vue que chaque cas est particulier, le titulaire de la mission s'attachera à formaliser des principes techniques généraux qui pourront être utiles tant aux services déconcentrés qui œuvrent au maintien de la qualité architecturale qu'aux services de la DGPA engagés dans des discussions avec les ministères chargés de la Transition écologique et du Logement.

En 2023, la mission s'est, à la demande du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, élargie à un examen des points de difficulté de gestion du label ACR au sein des services du ministère de la Culture, et des améliorations possibles.

VI- Étude sur l’art dans l’espace public et les musées

L’année 2023 a été consacrée à la poursuite d’une étude de David Liot sur l’art dans l’espace public et les musées. Ses périmètres concernent une période chronologique vaste, mais cohérente par rapport aux évolutions urbaines et territoriales, depuis la Troisième République jusqu’à nos jours avec notamment les arts urbains contemporains. Elle interroge les musées concernant leur rôle vis-à-vis de ce patrimoine, aux statuts divers et à la place de leurs missions de conservation, restauration, respect du Code du patrimoine, éducation artistique et culturelle... La lettre de mission du directeur général du Patrimoine et de l’Architecture a été remise et validée en mars 2023. Elle a conduit au recrutement d’une étudiante stagiaire de l’Irest en juin et juillet autour de la constitution d’une liste d’experts et de contacts à un niveau national. 2023 est une année charnière en amont du rapport d’étape et d’une contribution à un colloque à Besançon, prévus en 2024. Elle est en cohérence avec l’étude sur le statut des biens culturels mobiliers pilotée par Pierre Pénicaud, et a permis des échanges croisés avec un juriste, le bureau des Affaires juridiques et la DGCA.

VII- Mission sur le patrimoine maritime

En lien avec le rapport d'Henry Masson, architecte urbaniste général de l'État, et la convention qui en découle du 12 avril 2023, David Liot a été nommé référent concernant le patrimoine maritime pour le ministère de la Culture. Cette mission a conduit à représenter la DGPA à une réunion interministérielle sur l'année de la mer (2025) et à la commission « bateaux d'intérêt patrimonial ». Cette démarche a donné lieu à des réunions de travail au niveau des deux administrations centrales et à des réunions de concertation Drac/DIRM en régions, dans le cadre des recommandations de l'IGAM. En décembre, participation à celle de la région Normandie.

[Voir Annexe 5](#)

VIII - Commission nationale de conservation des biens culturels AFNOR

La commission de normalisation française CNCBC « **Conservation des biens culturels** » est une commission nationale, dites « miroir », en charge du suivi des travaux européens de normalisation du CEN/TC 346 « **Conservation du patrimoine culturel** » et de ses groupes de travail.

Au niveau européen, la France anime deux groupes de travail :

- **CEN/TC 346/WG 12** « Vitrines d'exposition des biens culturels »
- **CEN/TC 346/WG 15** « Éclairage d'exposition du patrimoine culturel ».

➤ Réunions

Voir l'[Annexe 6](#) du présent document.

Écoconception des expositions temporaires

Le sujet d'écoconception des expositions temporaires est porté par M. David Liot, président de la CNCBC. Ce projet, lié avec la transition écologique, actuellement sujet phare du ministère de la Culture, était présenté lors de la dernière réunion du CEN/TC 346 du 23 mai 2022. Il a été proposé de faire une étude de faisabilité d'une norme sur l'écoresponsabilité des expositions temporaires qui incluraient l'écoconception, les bonnes pratiques des professionnels concernés, leur modèle de fonctionnement et la définition d'un vocabulaire commun. Il s'agirait, à un niveau général, de rendre lisibles à tous les publics l'engagement des musées et leurs programmes culturels concernant la défense et la pérennité de l'environnement. L'idée est de développer une norme nationale et de la porter au niveau européen par la suite.

En 2023, deux premières réunions sur le sujet d'écoconception se sont tenues : le 20 avril et le 12 juillet.

INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE

Collège Archéologie

Coordination : François Fichet de Clairfontaine

Jean-Olivier Guilhot, Murielle Leroy, Stéphane Révillion, François Fichet de Clairfontaine

Le collège Archéologie de l'inspection des patrimoines, composé de quatre inspecteurs, verra le départ fin décembre 2023 de François Fichet de Clairfontaine. Il sera remplacé en février 2024 par Frédéric Séara, actuellement CRA du Grand Est.

Les relations avec le service métier, la sous-direction de l'Archéologie, constituent une priorité du collège. Toutefois, les réunions en théorie mensuelles entre le collège et la SDA, auxquelles participe parfois le chef de la Diri, se sont tenues de manière plus espacée cette année (5 réunions seulement).

1– La participation aux organes du contrôle scientifique de l'archéologie

CTRA

La participation aux commissions territoriales de la recherche archéologique (CTRA), instituée par décret, constitue un élément essentiel du travail du collège Archéologie. Les CTRA, commissions interinstitutionnelles, sont en effet un lieu de réflexion et de construction sur les pratiques de la discipline et ses évolutions. Par sa présence, le collège Archéologie est ainsi au cœur du dispositif du système de contrôle de l'archéologie et positionné à l'interface de l'administration centrale et de l'administration déconcentrée. De cette façon, le collège est régulièrement en contact avec l'ensemble de la communauté archéologique et peut informer, conseiller, relayer les réflexions et les interrogations des uns et des autres. Il veille aussi à la qualité des débats et à l'impartialité des expertises, à la construction de la doctrine et au respect du cadre réglementaire. Il contrôle enfin la formulation des procès-verbaux des séances susceptibles de recours juridiques.

C'est lors des séances qu'apparaissent les premiers signaux d'alerte sur un dossier ou un projet susceptible de contentieux. Cette participation aux CTRA favorise par ailleurs le dialogue avec les conservateurs régionaux de l'archéologie et peut être considérée comme une « porte d'entrée » sur l'activité des SRA. Suite aux modifications de la loi LCAP sur l'examen des projets scientifiques d'intervention (PSI), une attention particulière est désormais portée en CTRA par l'Inspection sur leur examen et sur celui des cahiers des charges scientifiques des services régionaux dans un contexte particulièrement tendu de concurrence entre opérateurs.

La répartition géographique entre les inspecteurs a été la suivante en 2023 :

- F. Fichet de Clairfontaine en charge des CTRA Est (Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est) et Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon) ;
- J.-O. Guilhot en charge de la CTRA Sud-Est (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) ;

- M. Leroy en charge des CTRA Centre-Nord (Hauts-de-France, Île-de-France, Centre-Val de Loire) et Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) ;
- S. Révillion en charge de la CTRA Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie).

Comme les années précédentes, le collège a coordonné (S. Révillion) la réalisation du **rapport annuel de l'activité des CTRA pour l'année 2022**. Depuis l'année 2017, un bilan annuel d'activité est en effet élaboré afin de faciliter la réalisation des bilans quadriennaux prévus par le code du patrimoine. Ce document de 273 pages, qui intègre les restitutions des séminaires interrégionaux sur le bilan quadriennal 2017-2020 des CTRA Centre-Nord, Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest, a été mis en ligne sur le site internet du ministère en novembre 2023.

En parallèle, les séminaires sur le bilan 2017-2020 de la CTRA Est se sont tenus de janvier à mars 2023 et leurs conclusions seront présentées dans le rapport d'activité 2023 des CTRA.

CNRA

Le collège, dans son ensemble, assiste très régulièrement aux séances du **CNRA** comme cela est prévu par les textes (8 journées en 2023, dont 2 consacrées aux Assises de l'archéologie française en France et à l'étranger, tenues les 6 et 7 juin à l'Institut de France). Sa connaissance du terrain et des acteurs de l'archéologie lui permet d'apporter son éclairage sur des dossiers ou des situations particulières, ou encore de rappeler des points de doctrine.

Il participe également aux réunions de la **commission des opérations sous-marines** (une seule journée en 2023), commission émanant du CNRA et chargée de définir les programmes nationaux de recherche en matière d'archéologie sous-marine.

2– Le suivi du fonctionnement des services déconcentrés et des opérateurs d'archéologie

Le suivi des services régionaux de l'archéologie a été mené à travers des interventions diverses allant du soutien technique et juridique à l'évaluation scientifique et administrative du fonctionnement de ces services, missions pouvant aussi nécessiter des déplacements en région sur des sites ou des opérations en cours. Le collège assure également un suivi des opérateurs d'archéologie.

Évaluations scientifiques et techniques des services déconcentrés

Depuis 2013, le collège Archéologie a mis en place des évaluations, scientifiques et administratives, des **services régionaux de l'archéologie** (modalités de programmation, exercice du contrôle scientifique et technique, état des relations avec les opérateurs d'archéologie, partenariats avec les équipes de recherche, implication des agents dans des travaux scientifiques, diffusion des résultats). Des entretiens individuels avec chaque agent sont aussi menés permettant de faire le point sur sa place dans le service et son évolution professionnelle.

En 2023, deux services ont ainsi été évalués et un autre a fait l'objet d'une mission d'appui suite à une évaluation menée en 2022. Comme en 2022, un effort particulier a porté sur l'outre-mer :

- la mission d'évaluation engagée en novembre 2022 sur le service de **Bourgogne-Franche-Comté** (F. Fichet de Clairfontaine et S. Révillion) s'est achevée en janvier 2023 par l'analyse du site de Besançon (rapport remis en mai) ;
- le collège (F. Fichet de Clairfontaine et J.- O. Guilhot) a mené une mission d'appui sur le service de **Guadeloupe** en février-mars 2023 (rapport remis en avril) ;

- en avril 2023, une mission d'évaluation (F. Fichet de Clairfontaine et J.- O. Guilhot) a également été conduite sur le service de **Guyane** (rapport remis en mai).

Évaluations scientifiques et techniques des opérateurs d'archéologie

Depuis 2017, l'Inspection des patrimoines poursuit, dans le cadre de ses missions générales d'inspection et d'audit des services, des missions d'évaluation scientifique des **services archéologiques de collectivités**. Ce type d'intervention s'inscrit dans le cadre de l'article L. 522-7 du code du Patrimoine qui indique que les collectivités territoriales sont soumises au contrôle scientifique et technique de l'État. L'objectif est d'accompagner les collectivités territoriales, à la demande de celles-ci, dans une réflexion ou un bilan d'étape. Il s'agit de les aider, par un regard extérieur, à évaluer leurs actions scientifiques et d'étudier conjointement les modalités d'évolution de leurs qualifications et de leurs recherches. C'est en ce sens que le maire de Saint-Denis a sollicité en mars 2023 une mission d'évaluation scientifique de l'**Unité d'archéologie de Saint-Denis** (UASD). Cette mission s'est déroulée en juin (M. Leroy et S. Révillion) et le rapport a été remis en août.

Veille et prospective sur les effectifs des services régionaux de l'archéologie

Depuis 2000, le collège suit l'évolution des effectifs dans les services déconcentrés, en s'appuyant sur les échanges continus qu'il a avec les conservateurs régionaux de l'archéologie. Cela lui permet une analyse fine du fonctionnement et des besoins des services qu'il peut partager avec la sous-direction de l'archéologie. Outre la collecte des données, l'année 2023 a été consacrée à l'élaboration d'un nouvel outil de suivi (coord. S. Révillion) permettant une analyse en temps réel des ressources humaines des services. Il sera pleinement effectif dans le courant de l'année 2024. Grâce à ce suivi et aux archives du collège, un tableau d'évolution des effectifs de l'archéologie au ministère de la Culture entre 1964 et 2020 (secteur sous-direction de l'archéologie/personnels scientifiques et techniques) a aussi été établi.

Le collège fournit par ailleurs au chef de la Diri des éléments d'appréciation sur les promotions des conservateurs du patrimoine. Il participe aussi à la commission d'évaluation scientifique (CES) des conservateurs. F. Fichet de Clairfontaine, qui a assuré la présidence de cette commission jusqu'en 2022, a été remplacé comme membre titulaire par S. Révillion.

En janvier, le collège a également alerté le secrétariat général (bureau des concours) au sujet des modalités d'organisation du concours d'ingénieur d'études, dont une quarantaine de postes sont destinés aux SRA, et particulièrement sur la composition du jury où figuraient peu d'agents de SRA. Or, la particularité du métier d'ingénieur d'études en SRA, notamment en matière de CST, de prescriptions et d'expertise scientifique, aurait nécessité que le jury qui les sélectionne soit composé très majoritairement d'agents ayant une parfaite connaissance de celui-ci.

3– Inspections collégiales et expertises ponctuelles

Le collège réalise régulièrement des notes ou rapports sur des sujets ponctuels, d'actualité ou de commande ou émet des avis communs avec des membres des autres collèges de l'inspection.

En 2023, huit avis communs Archéologie-Monuments historiques/Espaces protégés ont été émis sur des dossiers présentés en CNPA, particulièrement ceux de la 6^e section sur les grottes ornées : dossiers de protection (classement du château de Montferrand à Saint-Martin-Tréviers et des grottes de Saint-Martin-d'Ardèche) ou de travaux (réaménagement du parvis de ND de Chartres, réaménagement du parvis de ND de Paris, travaux sur le château de Versailles, travaux ou études sur les grottes de Font-de-Gaume, Cussac et La Roche Cottard). Six avis communs Archéologie-Monuments historiques ont également été sollicités par des Drac sur des projets de travaux sur MH (théâtre antique de Montbrison, château de

Domfront-en-Poiraie, enceinte romaine du Mans, église Saint-Pierre de Vienne, site romain de Chateaubleau) ou sur l’aliénation par l’État du Clos de la Tour à Fréjus.

À la demande du directeur général des Patrimoines et de l’Architecture, une mission commune Archéologie-Espaces protégés a été conduite en juin-juillet, suite à la destruction sans fouille préalable de murets de parcellaires construits avec de probables mégalithes préhistoriques à Carnac. Après une analyse de l’enchaînement de causes malheureuses qui a abouti à cette destruction, la mission a préconisé une articulation plus efficace entre les services patrimoniaux et une réflexion à engager à l’échelle nationale sur les diverses stratégies territoriales de zonages (ZPPA).

Enfin, deux notes d’alerte du collège ont porté sur les collections archéologiques stockées au fort de la Drète à Nice (collection Henry de Lumley) et sur les interventions archéologiques à mener dans le cadre du projet de reconversion des bâtiments de l’ancienne abbaye de Clairvaux.

4 – Participation à des commissions

Les inspecteurs participent à de nombreuses commissions spécialisées en archéologie ou plus globalement dans le domaine du patrimoine.

Au sein du MC, outre le CNRA et les CTRA cités plus haut :

- conférence des conservateurs régionaux de l’archéologie (collège) ;
- comité interinstitutionnel de coordination des *Documents d’archéologie française* (Daf), où le directeur général des Patrimoines et de l’Architecture est représenté par un membre du collège Archéologie de l’Inspection (M. Leroy) ;
- soutien à la publication et à la diffusion de la recherche archéologique (SPDRA) (collège, 19 avis) ;
- instruction et avis sur les dossiers de demande d’allocations de formation et de recherche : 30 dossiers rapportés en mars 2023 (coordination F. Fichet de Clairfontaine pour le collège) ;
- suivi des conseils scientifiques de grands sites ou de fouilles : Bibracte, Vézelay, Vix, Narbonne, Broderie de Bayeux (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- commission d’évaluation scientifique (CES) des conservateurs du patrimoine (2 sessions, S. Révillion, titulaire) ;
- conseil scientifique de la Médiathèque de l’architecture et du Patrimoine (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- CNPA 4^e section (M. Leroy, suppléante) et 6^e section (M. Leroy et S. Révillion, titulaires, et J.-O. Guilhot, suppléant) ;
- comités scientifiques de sélection des échantillons du programme de datation radiocarbone Artemis de la sous-direction de l’Archéologie et du CNRS (2 sessions pour chaque comité, M. Leroy).

Hors du MCC :

- conseil scientifique de l’Inrap (S. Révillion, titulaire et M. Leroy, suppléante ; 3 sessions ; 10 avis sur des projets de recherche, une mise en ligne de rapport et un congé de fin de thèse) ;
- participation à des jurys de recrutement de l’Inrap (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- suivi du projet FSE sur la scénographie du musée d’Erebuni (Arménie) ; participation au conseil scientifique sous l’égide de l’ambassade en Arménie, du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères et de la ville de Erevan, avec le concours du musée du Louvre (département d’archéologie orientale) (F. Fichet de Clairfontaine) ;

- participation à des comités de lecture ou de rédaction : J.-O. Guilhot (*Archéologie médiévale, Monumental*), F. Fichet de Clairfontaine (collection « Recherche archéologique », Inrap/CNRS), M. Leroy (*Archéopages, Revue archéologique de l'Est*), S. Révillion (*Revue archéologique du Centre de la France*).

Signalons également la présence d'un membre du collège (M. Leroy) dans le jury du concours de recrutement des architectes en chef des monuments historiques (2023-2024).

5 – Réflexion et contribution à la doctrine

Comme chaque année, le collège est amené à se positionner par rapport aux orientations du service métier et à contribuer à l'élaboration de « la doctrine » en matière d'archéologie nationale. Cela peut se faire au cours des réunions régulières qui sont organisées avec la SDA ou par la participation à des groupes de travail ou des manifestations, la rédaction de rapport suite à une commande, voire des formations.

Déontologie

Le collège (S. Révillion) a pris part aux travaux du groupe de travail mis en place par la SDA sur les questions déontologiques relatives aux opérations de recherches programmées impliquant des agents du ministère. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'une charte. En amont, S. Révillion a piloté une enquête sur les modalités de financement de l'archéologie programmée en France.

Gestion des biens archéologiques mobiliers et de la documentation

Le collège (M. Leroy) participe à l'étude transversale de la Diri sur le statut des biens culturels mobiliers, engagée en 2022 (lettre de mission de janvier 2023). Après une première phase consacrée à l'analyse des pratiques et des textes dans les différentes spécialités du patrimoine, de premières problématiques ont été identifiées : processus d'entrée et de sortie éventuelle du domaine public, « frottements » pouvant exister entre les différents livres du code du patrimoine, nécessité d'établir un glossaire. Une série d'entretiens avec diverses structures a débuté en avril et se prolongera en 2024 afin d'élargir les réflexions. Un rapport d'étape, en cours de rédaction, sera remis au DGPA en janvier 2024.

Poursuivant les réflexions engagées dans son rapport sur les **archives**, on mentionnera la participation de M. Leroy à la table ronde sur la documentation archéologique lors des 7^{es} Journées de rencontres ArchéoMuse (MAN - Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier), ainsi qu'au conseil scientifique du consortium Masa (Mémoires des archéologues et des sites archéologiques).

Après la restitution de son rapport en juin 2022, le groupe de travail pour la mise en place de **protocoles de prélèvements et d'analyses sur l'os humain** ainsi que sur la conservation des échantillons (PAOHCE) a poursuivi ses travaux. Un membre du collège (M. Leroy) suit ce groupe de travail, particulièrement les sujets liés aux statuts juridiques et à l'éthique ainsi qu'à l'évaluation scientifique. Les travaux 2023 ont porté sur la rédaction d'une circulaire à l'attention des Drac et du Drassm (*Recommandations relatives à l'exploitation scientifique des vestiges anthropobiologiques versés à l'État et n'ayant pas fait l'objet d'une intégration dans les collections publiques des musées nationaux ou territoriaux*).

Veille technologique

Un bilan de l'utilisation du programme **Artemis** dans le domaine de l'archéologie en France a été présenté au colloque sur les vingt ans du LMC14 à Saclay en novembre par C. Billard et M. Leroy. Outre une analyse géographique et chronologique, quelques grandes thématiques ayant recours aux datations radiocarbone ont été identifiées (archéologie funéraire avec le développement des analyses paléogénétiques,

paléoenvironnement...) et de grandes tendances ont été relevées (nouvelles approches en archéologie du bâti ou sur les sites menacés par le changement climatique, approches extensives, reprise de données anciennes dans les CCE...). L'effet pédagogique du dispositif a aussi été mis en évidence.

Par ailleurs, un stage de la DGPA à destination des agents des SRA ou du Drassm a été mis en place en 2023 (2 sessions de 2 jours, 24 stagiaires) sur l'utilisation du **lidar** en archéologie (M. Leroy, J. Vidal). Il a notamment pour objectifs de former ces agents à l'exercice du contrôle scientifique et technique sur les acquisitions lidar, à identifier et utiliser des données existantes ou à élaborer une stratégie de gestion des données à une échelle régionale.

Thématiques

Le collège (S. Révillion) participe aux réflexions conduites dans le cadre du groupe de travail sur **l'archéologie subaquatique** mis en place au début de l'année 2023 (3 sessions) par la SDA à propos des évolutions du cadre réglementaire des plongées induites par l'arrêté du 21 avril 2016 qui précise que « *le plan de prévention des risques et le document de chantier sont validés par l'autorité délivrant l'autorisation d'opération archéologique* ». Le rapport de la mission-diagnostic conduite par l'Igac en 2021 sur le Drassm souligne le fait que les Drac n'ont pas les compétences en interne pour instruire les demandes et délivrer les autorisations de fouille préventive et programmée en milieu subaquatique. Il a conduit à l'arrêt des opérations de ce type dans certaines régions, suivant les directives du courrier que le directeur général de l'architecture et des patrimoines a adressé le 1^{er} juillet 2021 aux Drac à propos de la sécurité des opérations hyperbares conduites en milieu subaquatique (eaux douces). L'objectif du groupe de travail est d'identifier les évolutions possibles en s'interrogeant, notamment, sur : le rôle et les moyens des Drac pour faire respecter les conditions de sécurité des opérations archéologiques subaquatiques préventives et programmées ; les modalités d'exercice du contrôle scientifique et technique de ces opérations ; les moyens des Drac en ce domaine ; l'appui possible du Drassm ; et la politique de prescription et d'instruction des dossiers d'archéologie préventive.

Dans la session des **Entretiens du patrimoine** consacrée aux réponses à l'évolution des usages dans le domaine de la restauration, J.-O. Guilhot et M. A. Santos Ruiz ont présenté une réflexion sur la question de la restitution pour assurer la lisibilité et la conservation d'un site archéologique.

J.-O. Guilhot a été chargé de la conférence d'introduction du colloque international « **L'archéologie de l'architecture au service des monuments** » (Fréjus, 23-24 novembre 2023). Ce colloque réunissant archéologues, architectes et autres acteurs du patrimoine, visait à réfléchir sur la place de la recherche archéologique dans les projets de restauration et de mise en valeur des monuments en France et à l'étranger.

Dans le cadre des **séminaires de formation de l'École de Chaillot**, J.-O. Guilhot est intervenu lors de deux tables rondes concernant l'exercice du CST, a priori et durant le chantier.

Une note sur le sujet de la connaissance, de la gestion et de la protection du patrimoine archéologique en **milieu forestier** a été adressée au sous-directeur de l'archéologie en mars. Elle souligne l'importance de ce milieu conservateur pour les sites archéologiques, mais qui est aujourd'hui menacé par les travaux forestiers de plus en plus mécanisés, dans un contexte de réchauffement climatique qui va entraîner de profondes mutations. L'arrivée massive de données lidar sur l'ensemble de la France (programme Lidar HD de l'IGN) va par ailleurs permettre des études précises et complètes de massifs forestiers, mais va aussi poser la question des priorisations d'études. Le collège proposait donc l'organisation d'un séminaire de réflexion sur ces enjeux. Un membre du collège (M. Leroy) a par ailleurs assuré une formation sur la prise en compte de l'archéologie dans la gestion forestière auprès d'agents de l'ONF.

6 – L’insertion des inspecteurs dans le mouvement scientifique

Un des soucis constants du collège est d’inscrire son action dans une perspective scientifique. Cela suppose, d’une part, qu’il entretienne des liens étroits et confiants avec les autres composantes de la communauté archéologique et qu’il participe à leurs instances d’expertise ou d’évaluation, d’autre part, qu’il veille à conserver une qualification scientifique qui légitime ses avis, en participant à des recherches ou des publications.

Les membres du collège sont tous engagés dans des UMR et mènent les activités de recherche suivantes :

- F. Fichet de Clairfontaine (membre de l’UMR CRAHAM 6273) : participation au chantier de fouille franco-arménien d’Erebuni à Erevan (juin) et rédaction du rapport, sous la direction de S. Deschamps et la co-direction de F. Fichet de Clairfontaine et M. Badalyon ;
- J.-O. Guilhot (membre de l’UMR 7192, Proche-Orient-Caucase) : fouille de la forteresse croisée (1138-1218) de Abū l-Hasan dans le Sud Liban (3 au 25 septembre) et rédaction du rapport ;
- M. Leroy (membre de l’UMR 6249 Chrono-Environnement) : participation au PCR « Les campagnes leuques et médiomatriques dans l’Antiquité » (2023-2025), sous la direction de K. Boulanger ; membre d’un jury de thèse et d’un comité de suivi de thèse ;
- S. Révillion : membre du comité scientifique de l’exposition « Néandertal fait son chaud : 200 000 ans de changements climatiques et culturels » (Musée parc archéologique Arkéos, 25 nov. 2023 au 7 juil. 2024).

Bibliographie

- DESCHAMPS S. & FICHET DE CLAIRFONTAINE F., « Entre identité et altérité : le patrimoine archéologique au cœur des débats sur Urartu et l’Arménie », communication au colloque « Le patrimoine des Arméniens », co-organisé par la mission patrimoine mondial de la DGPA, l’université numérique francophone mondiale et l’INP le 19 décembre 2023.
- ETIENNE D., GEORGES-LEROY M., LAPLAIGE C., WALTER-SIMONNET A.-V., RUFFALDI P., DAMBRINE E., « Morphometry, distribution and Holocene dating of closed depressions, called mardelles, in Northeastern France », *Quaternaire*, 34 (2), 2023, p. 57-67.
- GEORGES-LEROY M. & LEROY M., « Le passé sous les arbres. Archéologie en forêt de Haye », Association CHATEL, 2023, 69 p. (Hors-série de *La Gazette lorraine*).
- GUILHOT J.-O., Préface, in POULHÈS Louis, *Le Pays d’Othe, une si longue histoire*, Éditions en Othe-Armance, 2023, 390 p.
- GUILHOT J.-O., Préface, in RACINET Philippe (dir.), « Recherches pluridisciplinaires sur un territoire picard de l’Antiquité à la Révolution française, Le complexe astral et prioral du quartier Notre-Dame à Boves », *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 38, 2023, 480 p.
- RÉVILLION S., « Seclin », in *Néandertal fait son chaud : 200 000 ans de changements climatiques et culturels*, catalogue de l’exposition au Musée-parc archéologique Arkéos – 25 nov. 2023 au 7 juil. 2024, sous presse.

Collège Architecture-Espaces protégés (AEP)

Coordination : *Philippe Henault*

Le collège fonctionne avec un effectif de quatre inspecteurs territorialisés selon la répartition suivante :

- **Xavier Clarke** : régions Corse, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France ;
- **Philippe Henault** : régions, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Île-de-France hors Paris ;
- **Bruno Mengoli** : régions, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Paca ;
- **Marie-Laure Petit** : régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Réunion et Paris.

Philippe Henault a fait valoir ses droits à la retraite. Son remplacement est prévu dans le courant du premier trimestre 2024.

1 – Contrôle scientifique et technique de l’État

1.1. Missions d’inspection, d’évaluation et de suivi des services

Au cours de l’année 2023, le collège AEP a effectué 5 missions de suivi ou d’inspection des Unités départementales de l’architecture et du patrimoine (Udap) à la demande des Directions régionales des affaires culturelles (Drac) :

- UAP-CMH de la Martinique : mission conjointe avec le collège MH en avril 2023 ;
- Udap des Alpes-de-Haute-Provence en avril 2023 ;
- Udap du Tarn en juin 2023 ;
- Udap des Vosges, visite préalable en août 2023 ;
- Utap-CRMH de la Guyane : mission conjointe avec le collège MH en octobre 2023 ;

Par ailleurs, le collège a été entendu, puis associé aux conclusions du rapport de la mission d’inspection que l’Igac a menée en mars et avril 2023 auprès de l’Udap de Haute-Garonne.

En outre, la démarche « État des lieux et prospective » initiée en 2018 en Nouvelle-Aquitaine (12 Udap), qui consiste à auditer l’ensemble des Udap d’une région, mission qui a été poursuivie en 2019 en Pays-de-Loire (6 Udap) pourrait être réactivée suite aux recommandations du groupe de travail « missions des Udap ».

1.2. Missions de suivi et d’expertise des espaces protégés

Expertise des sites patrimoniaux remarquables (SPR) :

[Listes en annexe \(1 et 2\)](#)

Après les 8 premiers SPR présentés en 1^{re} section de la CNPA en 2018, puis 15 par an en moyenne entre 2019 et 2021, nombre presque doublé avec 28 projets soumis à la commission en 2022, les 22 projets présentés en 2023 semblent témoigner d’une accalmie. Cependant, si l’on tient compte que deux projets y ont été débattus deux fois, qu’une séance a été supprimée, que deux projets ont été ajournés, on reste sur un rythme équivalent à celui de l’année précédente.

La part des PSMV est stable (4 projets en 2023, dans la moyenne de 2 à 5 par an depuis 2018), le nombre de nouveaux classements est de 13, auxquels il faut ajouter 5 modifications de SPR existants. Les extensions de périmètres (3) ont été dans deux cas adoptées par des villes déjà dotées d’un PSMV ancien

et d'emprise restreinte. Par ailleurs, comme les années précédentes, les réductions de périmètres (2), ont été importantes et significatives de la prise de conscience du besoin de recentrer l'action des services.

Les inspecteurs ont fait face à une demande croissante d'expertises sur site de la part des Drac. De plus, toutes les régions métropolitaines ont été concernées par la mise en œuvre de SPR en 2023 (voir tableaux en [annexe](#)).

On constate, comme les années précédentes, que les ABF, ainsi que les conseillers pour l'architecture, voire les chargés d'études, sont toujours demandeurs d'informations, et de clarification sur les aspects doctrinaires des SPR. Cela conduit les inspecteurs du collège AEP à intervenir de manière formelle et informelle, tout au long des études de classement de SPR et d'élaboration de PSMV, auprès des Udap, des conseillers pour l'architecture, des directeurs de pôles, des élus, et des chargés d'études.

Ainsi régulièrement sollicités pour des questions de droit dans la mise en œuvre des SPR, les inspecteurs en lien avec la SDMHSP, communiquent et remontent à l'administration centrale des questions de droit ou de doctrine, en vue de clarifier et améliorer les pratiques.

En 2023, la Drac Occitanie a engagé une réflexion stratégique de création des sites patrimoniaux, dans la continuité de la stratégie régionale élaborée en 2019 en Nouvelle-Aquitaine. Cela interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour aider au développement de ces démarches, qui ont fait l'objet de communications lors des séminaires de la SDMHSP à destination des ABF en 2021 et 2022, et est systématiquement et fortement encouragée par les inspecteurs lors de leurs déplacements dans les services déconcentrés, et entrent dans les orientations portées par le groupe de travail consacré aux missions des Udap.

Patrimoine mondial :

– Canal du Midi

Suite à la remise en janvier 2022, du rapport de la mission conjointe avec le ministère de la Transition écologique, sur les projets d'aires de virements des bateaux d'hébergement et de tourisme, les échanges se sont poursuivis en vue d'une mission complémentaire portant sur des projets d'infrastructures sur le même secteur entre Béziers et Toulouse (en débat pour 2024).

– Fortifications de Vauban

Les zones tampons des 12 sites du bien « fortifications de Vauban » ont été validées en 2008 en s'appuyant sur les rayons de protection des monuments historiques existants. À la suite d'une mission confiée aux inspecteurs du collège AEP en 2012, des préconisations de modifications ont conduit à l'actuelle révision de leurs périmètres. Les inspecteurs AEP, notamment en raison de leur mission sur les espaces protégés, sont amenés à expertiser les propositions de modification. Des réunions de cadrage et d'échanges se sont poursuivies, avec le représentant de la Drac Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du projet, l'association du réseau des sites majeurs Vauban (RSMV), ainsi que des interventions des inspecteurs auprès des Udap et des Drac concernées, afin de clarifier le projet de territoire et les outils de gestion appropriés à l'évolution de ces zones tampons.

– Site historique de la ville de Lyon

Dans le cadre de la révision de l'ancien Secteur sauvegardé de la ville de Lyon, une étude préalable s'étendant au périmètre du patrimoine Unesco (427 ha) et à sa zone tampon (323 ha) est engagée par la métropole et accompagnée par la Drac en 2021. Ce travail a été poursuivi en 2023 et a donné lieu à un accompagnement de l'inspecteur territorialement compétent.

– Unité d’habitation de Marseille/bien en série de l’œuvre architecturale de Le Corbusier

Dans le cadre du rapport d’inspection remis en 2019 sur l’évolution du projet urbain aux abords immédiats du bien, participation au suivi du Copil préalable à la révision du PLUI, en présence de la métropole, de la Fondation Le Corbusier, des services des Drac PACA et IdF (gestion) et de la copropriété.

Missions interministérielles :

– Candidature à l’inscription au patrimoine mondial du Charolais-Brionnais au titre des paysages culturels :

Mission interministérielle réalisée de juin à décembre 2023, avec les inspections générales du ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ainsi que du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

– Projet d’implantation d’antenne-relais de téléphonie sur la grande île de l’archipel de Chausey, dans la Manche.

Mission interministérielle visant à « *évaluer les différentes possibilités d’implantation d’une antenne de téléphonie mobile sur cette île et à formuler des recommandations permettant d’orienter le choix final* ». Ont été missionnés pour ce faire : Jean-Luc Cabrit, (IGEDD) et Philippe Henault (Diri). Cette étude a fait l’objet de nombreux échanges avec les services des ministères de la Culture (ABF, CRMH, Diri) et de l’Écologie (DREAL, DGALN), tant sur les points de vue réglementaire et juridique que sur le projet lui-même.

1.3. Missions d’expertise urbaine et architecturale dans et hors espaces protégés

L’année 2023 a également occasionné des demandes particulières de la DGPA ou des Drac relatives à des missions d’expertise thématique ou en assistance sur des projets spécifiques :

– Projet Hennessy à Cognac (Charente)

L’administration centrale, intégrant le collège AEP pour son expertise, a été sollicitée par la Drac Nouvelle-Aquitaine pour un accompagnement dans le suivi de l’ambitieux projet de restructuration des chais Hennessy, en bord de Charente, face au centre historique et en site patrimonial remarquable. La question principale est celle de l’insertion sur le site d’éléments contemporains « signaux » conçus par l’agence de l’architecte américain Franck Gehry.

– Parvis de la cathédrale Notre-Dame de Chartres (Eure-et-Loir)

Le collège AEP a été saisi pour apporter son expertise à une nouvelle version du projet d’aménagement des abords de la cathédrale de Chartres. Ce projet avait déjà été présenté à deux reprises devant la CNPA en 2011 et en 2016. Des réunions de travail ont été organisées avec la Drac, la SDMHSP et le service architecture pour préparer la mission de suivi et la présentation du dossier devant la CNPA en juin 2023.

– Projet îlot Vernière – Folie architecturale à Montpellier (Hérault)

La cheffe de l’Udap de l’Hérault a sollicité la tenue d’une réunion collégiale, à laquelle a participé le collège AEP, ainsi que, notamment, le Drac adjoint chargé du pôle patrimoines, la conseillère à l’architecture, l’architecte conseil de l’État, et un autre architecte des bâtiments de France, pour l’aider à juger de la pertinence d’un projet de l’architecte Odile Decq, dans un secteur complexe et hétérogène, mais en lien direct avec le centre médiéval. Les arguments avancés dans cette réunion ont permis à l’ABF de revoir l’aménagement du site avec une autre approche.

– Quartier de l’Alma-Gare à Roubaix (Nord)

Le collège AEP a été sollicité pour apporter, en lien avec le collège « monuments historiques », son expertise à la demande d’instance de classement de ce quartier menacé par une opération de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU.

– Parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris

L’expertise du collège AEP a été sollicitée depuis 2021 dans le cadre du concours d’aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame, dont le programme a fait l’objet d’une première présentation en 3^e section de la CNPA début 2022. L’accompagnement, aux côtés de la Drac Île-de-France et de la Direction des patrimoines, s’est poursuivi jusqu’à une présentation du projet lauréat en mai 2023 (expertise des collèges AEP, MH et archéologie), et une dernière réunion de calage interne en octobre.

– Cité de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine)

La Cité de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry, labélisée en partie « Architecture contemporaine remarquable » (ACR), dans le cadre de sa mission de suivi, a fait l’objet de plusieurs réunions au cours de l’année, d’abord avec la Drac Île-de-France et ensuite avec le service du Patrimoine, sous-direction des Monuments historiques et des Espaces protégés, d’une part pour faire le point sur le projet de rénovation urbaine qui prévoit une démolition massive de logements et, d’autre part pour échanger sur un éventuel passage en CNPA en vue d’un classement au titre des SPR.

– ZPPAUP de Carnac (Morbihan) : Analyse d’un dossier d’urbanisme concernant la construction d’un magasin de bricolage.

La construction de cette structure située en ZPPAUP a entraîné la destruction, sans fouille préalable, de deux murets de parcellaires constitués en partie de blocs dressés, parmi lesquels un diagnostic d’archéologie préventive réalisé en 2015. Cette mission a été conduite par deux inspecteurs des patrimoines et de l’architecture, des collèges archéologie et architecture et espaces protégés, en étroite collaboration avec la Drac.

2. Évaluation des politiques publiques et accompagnement des politiques mises en œuvre par la direction générale des patrimoines et de l’architecture

– Groupe de travail des Udap :

Les Udap connaissent depuis une vingtaine d’années des évolutions de leur champ d’action et de leur charge de travail, dans un contexte général où leurs missions sont régulièrement interrogées. Le renforcement des exigences en matière de sécurisation des cathédrales, l’extension progressive du corpus patrimonial, l’inscription des enjeux patrimoniaux dans les politiques urbaines et paysagères, la désaffection des centres bourgs, l’inadaptation du bâti ancien aux normes liées aux enjeux climatiques sont autant de sujets urgents et fondamentaux qui nécessitent une forte mobilisation des services. Leur situation est également fragilisée par une très forte augmentation des demandes d’autorisation d’urbanisme.

Dans le même temps, l’environnement administratif des Udap a évolué en profondeur au rythme de réformes successives. Ces bouleversements se traduisent par une baisse globale d’attractivité, conduisant à l’augmentation de la vacance des postes et une difficulté croissante à recruter des architectes des bâtiments de France.

Face à l'ensemble de ces enjeux, il est apparu nécessaire de clarifier l'appréhension d'un certain nombre de leurs missions. À la demande du DGPA, la Diri a constitué, avec l'appui du collège AEP, un groupe de travail réunissant les représentants des services administratifs, des services métiers et des services déconcentrés pour proposer des pistes en vue d'élaborer une directive nationale d'orientation à destination des Drac, sur les conditions d'exercice des Udap.

La réflexion du groupe de travail s'est appuyée notamment sur :

- les précédentes politiques de modernisation des services déconcentrés ;
- les différents rapports d'évaluation de l'action des Drac et des Udap ;
- une enquête de l'ANABF auprès des services ;
- les premières orientations des projets stratégiques récemment engagés par certaines Drac dont l'objectif est d'identifier les moyens mobilisables pour optimiser et conforter le travail des Udap, au sein des Drac, en regard des nouveaux défis sociétaux et en accord avec les attentes des agents, des acteurs locaux et des usagers.

Un plan d'action déclinant 65 propositions regroupées en quatre axes a été validé par la ministre de la Culture qui a présenté, à l'occasion du séminaire organisé le 12 décembre 2023, les 10 actions prioritaires à mettre en œuvre ces prochains mois.

2.1. L'accompagnement du service du patrimoine

Participation aux suites du « plan cathédrales »

À la suite du « plan cathédrales », participation du collège au groupe de travail de la DGPA piloté par la Diri visant à clarifier les missions et le rôle des ABF-Conservateur de « Monuments-Etat » parmi l'ensemble des intervenants, par la révision du cadre réglementaire et l'établissement des outils méthodologiques et opérationnels nécessaires à la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.

2.2. L'accompagnement du service de l'architecture

En 2023, le collège AEP a apporté sa contribution :

- à l'analyse des candidatures aux albums des jeunes architectes et paysagistes ;
- au groupe de travail « Réha-Héritages » mis en place par le service interministériel PUCA. Ce programme national d'expérimentation et de recherche porte sur la réhabilitation des logements qui nécessitent une attention particulière en raison de leurs spécificités patrimoniales, architecturales ou techniques. La première session du programme s'intéresse au parc de moins de 100 ans et traitera de bâtiments de logements collectifs ou de lotissements d'habitat groupé dont des édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable ».

2.3. Participation des inspecteurs du collège AEP aux commissions nationales et régionales en tant que membre titulaire et délégué

- Commissions nationales du patrimoine et de l'architecture (CNPA) ;
- Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA) ;
- Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire (CNVPAH) ;

- Qualibat (association loi 1901) ;
- Conseil scientifique de la MPP ;
- Commission d’attribution des contrats doctoraux aux candidats des Écoles nationales supérieures d’architecture.

2.4. Participations diverses des inspecteurs du collège AEP

– Formation post-concours des AUE (École de Chaillot/École des Ponts ParisTech)

- participation en tant que membre du jury de PFE d’un des inspecteurs ;
- participation des quatre inspecteurs au suivi des PFE en qualité de directeurs d’études ;
- chargés de cours sur la politique et la mise en place des Sites patrimoniaux remarquables et sur la rédaction des avis ABF.

– Concours des Techniciens des Services culturels et des Bâtiments de France

- Présidence du concours 2023 des Techniciens des Services culturels et des Bâtiments de France.

– Villa Médicis :

En qualité d’expert pour le concours de sélection des pensionnaires de la promotion 2021-2022 de l’Académie de France à Rome – villa Médicis. Analyse des 40 dossiers de candidature relevant des champs de l’architecture et de la restauration du patrimoine.

– Groupes de travail en lien avec la politique des Sites patrimoniaux remarquables

Suite à l’édition du guide *Site Patrimonial Remarquable, mode d’emploi*, l’association Sites & Cités remarquables pilote, en lien avec la SDMHSP, deux groupes de travail, auxquels le collège AEP est associé en tant qu’expert :

- groupe de travail « SPR », avec pour première thématique le contenu des études et des cahiers des charges de consultation des chargés d’études ;
- groupe de travail « Nature en ville ».

Par ailleurs, une représentante du collège est membre du comité de pilotage du projet « ARCHE : des solutions pour concilier nature en ville et préservation du patrimoine architectural et paysager ». L’étude, dont les résultats seront mis à disposition de ses adhérents, principalement collectivités territoriales et acteurs de terrain, est menée par l’association Plante et Cité, et bénéficie notamment du soutien de l’ANCT.

– Groupes de travail Diri

Le collège AEP a participé :

- au groupe de travail consacré à la mise en place des Entretiens du patrimoine consacrés à la restauration du patrimoine au xxie siècle ;
- à l’atelier « énergie » au sein du groupe de travail « Transition écologique » constitué pour accompagner la feuille de route pour la transition écologique de la culture qui a été diffusée en novembre 2023 ;
- au groupe de travail sur le statut des biens mobiliers culturels.

– Séminaire Sites et grands sites de France

Participations du collège à ce séminaire réunissant les ABF et les inspecteurs des sites, à l'initiative du MTE (DGALN) et du ministère de la Culture (DGPA), sur l'actualité de la politique des sites.

Collège Archives

Coordination : Luc Forlivesi

En 2023, le collège Archives a connu une réduction d'effectif avant l'arrivée de Guillaume Nahon le 3 avril. Le binôme ainsi reconstitué a pu prendre ses marques et revoir la répartition géographique des missions d'inspection. L'activité des deux inspecteurs en poste s'est répartie entre les missions d'inspection de service, des jurys et réunions techniques concernant les bâtiments d'archives, les jurys de recrutement des directeurs d'archives départementales, le travail sur des missions transversales avec d'autres collèges et d'autres activités d'expertise ou de représentation au sein d'instances diverses. La diffusion de la nouvelle répartition géographique des services a facilité l'identification des inspecteurs référents. Une réflexion a été engagée avec le SIAF sur l'évaluation des services d'archives départementales et communales, afin de mettre en place des indicateurs chiffrés, binaires (oui/non) ou ternaires (oui/non/autre) permettant de comparer les moyens et le niveau d'activité des services. Ces indicateurs, centrés sur la vocation patrimoniale des services d'archives définitives, permettront de repérer rapidement les écarts par rapport à la valeur médiane de chaque indicateur, d'informer les collectivités sur le niveau de performance de leurs services d'archives (adéquation entre moyens et résultats) et d'émettre, le cas échéant, des alertes fondées sur des critères objectifs. Ce travail sera finalisé en 2024. Des contacts ont été poursuivis avec l'Institut national du Patrimoine pour le suivi du stage international d'archivistique. Des rencontres de format varié ont marqué l'année (réunions régionales organisées par le SIAF (Normandie, Grand Est), réunions CST régionales (Nouvelle-Aquitaine, Normandie). Elles permettent d'échanger directement avec les collègues sur les questions d'actualité et complètent utilement les réunions bilatérales de l'inspection avec le SIAF (une seule en 2023). L'inspection a participé aux réunions du comité de pilotage de la grande collecte des Archives du sport, pilotée par le SIAF en prévision des JO de 2024 et au comité de pilotage de l'étude sur la reconfiguration des rapports aux usagers (2RU) pilotée par l'université d'Angers (laboratoire TEMOS).

1 – Missions d'inspection de services et de sites

Un suivi de prise de poste a été effectué en Loir-et-Cher après trois ans d'exercice et à l'occasion d'une réflexion globale sur les deux sites des AD. Des bilans synthétiques sous la forme d'une visite, d'une réunion avec l'équipe d'encadrement et d'un entretien avec les directeurs ou directrices généraux adjoints en charge du secteur ont eu lieu aux Archives départementales de l'Eure et des Deux-Sèvres, du Gard, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Vienne avant mutation des directeurs et en prévision du jury de recrutement, ou dans les Côtes-d'Armor et la Manche à l'occasion de circonstances particulières, un chantier de rénovation complexe dans le premier cas et l'achèvement d'une extension dans le deuxième. Les Archives départementales du Cantal et les Archives municipales d'Aurillac et de Clermont-Ferrand ont été inspectées en septembre-octobre. Au-delà de ces déplacements, de nombreux échanges téléphoniques ou en visioconférence ont eu lieu avec certains directeurs d'archives départementales en fonction de leur actualité et des questions induites.

En parfaite collaboration avec la directrice des Archives départementales de la Marne, une mission spécifique a été menée sur site pour évaluer le projet de regroupement des collections patrimoniales et des fonds d'archives de la ville d'Épernay dans un lieu unique avec une mutualisation des locaux de conservation et de la salle de lecture. Le déplacement a été organisé avec la conseillère Livre et Archives de la Drac Grand Est.

2– Jurys de bâtiments d’archives

Le projet de création d'un bâtiment mutualisé entre les archives municipales et la médiathèque de Roubaix a été de nouveau suivi en 2023 par l'inspection à l'invitation de la directrice des Archives départementales sur mandat de la sous-préfète déléguée au territoire roubaisien, en lien avec le SIAF : deux réunions ont été réalisées en visio et une sur le terrain en novembre. Le projet d'extension des Archives de la Seine-et-Marne a redémarré en 2023, avec une première réunion du jury auquel l'inspection est associée. L'inspection a participé en décembre à une réunion à distance organisée par les AD de Seine-Maritime et la direction des bâtiments du conseil départemental à l'occasion du la présentation d'études qui ont été engagées pour la rénovation de la Tour et pour l'éventuelle construction d'un nouveau site d'archives en vue d'un préprogramme prévu pour le début 2024.

3 – Jurys de recrutements de Directeurs d’Archives départementales

Les inspecteurs ont participé à l'élaboration des fiches de postes et aux jurys de recrutement, suite à la mobilité ou au départ en retraite de directeurs d'archives départementales dans l'Eure, les Deux-Sèvres, le Gard, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Vienne, la Corse et Paris.

4 – Missions transversales

L'un des inspecteurs a poursuivi la mission d'inspection menée avec un des collègues du collège Musées sur le musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne et le réseau qu'il constitue, compte tenu de la part importante d'archives dans les collections de cet établissement. Après un semestre intense, le rapport final a été rédigé, validé et présenté aux associations et aux partenaires des collectivités territoriales en partenariat avec la Drac.

L'inspection participe par ailleurs à une mission d'étude collégiale sur le statut des biens culturels mobiliers dont la lettre de mission a été validée par le DGPA. Des programmes d'entretiens et de rencontres avec des institutions culturelles et patrimoniales ont été mis au point en 2023 pour enrichir la réflexion commune. Un projet de rapport d'étape a été préparé et discuté en fin d'année.

L'inspection a achevé en 2023 une triple mission d'inspection (Création artistique, Bibliothèques et Archives) d'une structure, les Archives de la Critique d'art, basée à Rennes. Cette mission réalisée à la demande de la Drac Bretagne a mobilisé l'un des inspecteurs pour la rédaction finale et la présentation du rapport aux agents de la structure et aux partenaires (INHA, université de Rennes 2, Rennes Métropole. Durant le premier trimestre, l'un des inspecteurs a particulièrement suivi avec la mission Archives du ministère le processus d'archivage des bureaux de la Diri dans le cadre du déménagement effectif sur le site des Bons-Enfants réalisée à la fin du mois de mars 2023. En lien avec l'archiviste de la mission, le référent déménagement de la Diri et les assistantes, il a travaillé au traitement des cartons d'archives du service, à leur analyse et à leur référencement dans la base SIAM. Il a également mis en œuvre les bases d'une future arborescence partagée des fichiers.

5 – Autres activités d'enseignement, d'expertises ou de représentations

L'inspection a participé à la CNPA Instruments de musique et Jardins, au conseil scientifique et au conseil d'administration de l'École nationale des Chartes.

L'un des inspecteurs est également chargé de cours au Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) à Tours où il enseigne les politiques et les institutions du patrimoine culturel et naturel (18 h). L'un des inspecteurs a participé en 2023 au groupe de travail « Archives » du consortium MASA + sur les archives de l'archéologie. Deux journées d'études ont eu lieu au Musée d'archéologie nationale en novembre pour présenter un état des lieux du sujet.

Collège Inventaire général du patrimoine culturel

Inspecteur : Xavier de Massary

Contrôle scientifique et technique :

Champ d'application

Le décret n° 2005-835, pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, précise que le **contrôle scientifique et technique de l'État sur l'inventaire général du patrimoine culturel vise à garantir, à l'échelle nationale, la qualité scientifique et technique des opérations d'inventaire et à assurer la cohérence, la pérennité, l'interopérabilité et l'accessibilité de leurs résultats.**

Le contrôle scientifique et technique vérifie la conformité des opérations d'inventaire aux normes établies par l'État et visées par le Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel (CNIGPC). Ces normes portent sur les méthodes de conduite des opérations, les vocabulaires, les schémas et le format de données. Ce contrôle est exercé par le ministre chargé de la Culture qui en confie la réalisation à l'Inspection des patrimoines et de l'architecture.

Inspections de services et rapport :

- Service inventaire et patrimoine du Grand Est : inspection qui s'est déroulée entre le 22 mars et le 26 avril 2022. Rapport rendu en janvier 2023.
- Service patrimoines et Inventaire général d'Auvergne-Rhône-Alpes : inspection entre le 6 octobre et le 18 novembre 2022. Rendu du rapport prévu en mai 2023.

Pour le Conseil national de l'Inventaire général du Patrimoine culturel :

- À partir des rapports annuels 2020 envoyés par les régions, saisie sur tableur des opérations en cours.
- Participation à la section scientifique du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel (CNIGP), en particulier pour l'examen des rapports annuels et la préparation des avis. Représentation de l'Inspection à la séance annuelle du Conseil national (7 décembre 2022).

Dossiers transversaux Inspection

- Étude sur le statut des objets mobiliers : présentation de l'approche de l'Inventaire général.
- Présidence d'un jury de chefs de travaux d'art, réunions préparatoires (le concours lui-même est prévu début 2023).

Collège Monuments historiques

Coordination : Marie-Anne Sire

Hélène Lebedel-Carbonnel, Philippe Saunier, Cécile Ullmann

Le collège Monuments historiques a fonctionné en 2023 avec trois ou quatre inspecteurs-conservateurs du fait du départ à la retraite le 1^{er} juin de Caroline Piel, de l'arrivée le 1^{er} janvier de Philippe Saunier, le 1^{er} février de Cécile Ullmann et le 1^{er} septembre d'Hélène Lebedel-Carbonnel ; et de sept, puis six inspecteurs-architectes, à partir du départ à la retraite de François Jeanneau le 1^{er} avril 2023. Le recrutement nécessaire pour remplacer celui-ci a eu lieu et Richard Duplat a été nommé au 1^{er} janvier 2024, ce qui permet au collège MH d'être désormais au complet.

Pour présenter le bilan de leur activité, les inspecteurs-conservateurs du collège Monuments historiques ont proposé, pour l'année 2023, de mettre en exergue quelques thèmes significatifs de leur contribution aux politiques ministérielles ainsi que des dossiers qui illustrent particulièrement la part qu'ils ont prise dans l'orientation de certaines protections ou de certains chantiers.

En préambule, il faut rappeler les missions récurrentes du collège telles que les participations aux CNPA et CRPA, aux nombreux conseils ou comités scientifiques, aux conseils d'administration, aux formations, aux jurys de concours, notamment celui du concours des ACMH, aux colloques, aux journées d'étude, aux programmes de recherches, ou aux publications.

L'expertise attendue de l'Inspection est fondée notamment sur la connaissance générale des territoires. Elle permet d'inscrire les projets dans une vision transversale et une doctrine à l'équilibre entre la spécificité de chaque cas et l'exigence d'une politique patrimoniale cohérente sur le plan national.

Sur ce point, les progrès réalisés dans le déploiement du logiciel Patronum et la mise en place des formations associées soulignent la nécessité de prévoir les outils de consultation adaptés pour la Diri. Par ailleurs, il faut rappeler les relations suivies avec le service métier, la Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (SDMHSP), qui est l'une des priorités du collège. Des réunions régulières (trimestrielles) se sont tenues en présence du chef de la Diri et les échanges sont constants sur les dossiers sensibles.

Enfin, la collégialité des expertises entre inspecteurs-conservateurs et inspecteurs-architectes est également une priorité de l'inspection MH et se traduit par des avis conjoints sur les projets de travaux.

1 – Les avis concernant la protection, les travaux, les acquisitions et les cessions

En 2023, les inspecteurs des Monuments historiques ont formalisé 177 avis dont 73 concernent le classement, 88 les travaux, 2 les acquisitions, 8 les cessions et 6 des rapports de mission transversaux (DROM/COM et Rome). Ce décompte doit être complété par les échanges réguliers avec les CRMH donnant lieu à des avis moins formalisés sur les projets de travaux, rendus par mails ou exprimés dans les commissions d'examen de projets organisées par les Drac, par les comptes rendus synthétisant les observations faites lors des visites de chantiers, ainsi que par les observations faites au sein des différents comités et conseils scientifiques auxquels ils participent.

L'appui au contrôle scientifique et technique des Drac

Ces avis répondent pour l'essentiel aux demandes des Drac qui sollicitent l'Inspection dans le cadre de l'exercice du contrôle scientifique et technique des dossiers de travaux ou des suivis de chantiers afin d'examiner la pertinence et la légitimité des projets proposés eu égard à l'intérêt public que leur a reconnu la protection MH. Les missions d'inspection sur travaux sont systématiquement organisées en binôme inspecteur-conservateur et inspecteur-ACMH et donnent lieu à des avis conjoints. Elles peuvent également associer un membre d'un autre collège de l'inspection quand le sujet le nécessite (MH-archéologie, MH-musée).

Pour les chantiers les plus complexes, des **comités scientifiques** ont été mis en place par les Drac, qui ont particulièrement mobilisé les inspecteurs du collège, notamment la restauration des fresques du Primatice à la Porte Dorée au château de Fontainebleau, le projet de nouvelle présentation de la tapisserie de Bayeux, le schéma directeur de l'abbaye de Jumièges, la restauration du tombeau des ducs de Bretagne à la cathédrale de Nantes, la restauration de l'arc du Carrousel au Louvre, le corps central nord du château de Versailles, le théâtre du château de la Roche-Guyon, la restauration de la chapelle Notre-Dame du Haut à Ronchamp, de l'écluse de Le Corbusier à Kembs-Niffer, le triptyque de Jean Hey à la cathédrale de Moulins actuellement en restauration au C2RMF, les volets d'orgue de la cathédrale de Perpignan ou la salle Henri-Martin au Capitole et l'enfeu des Comtes et la façade ouest de Saint-Sernin à Toulouse.

La participation aux CRPA et à la CNPA

L'inspection est membre de droit des CRPA. Les inspecteurs du collège MH participent régulièrement aux CRPA organisées par les Drac.

Les inspecteurs-conservateurs participent aux différentes sections de la CNPA soit en qualité de membres, soit en qualité de donneurs d'avis. L'avis du collège est systématiquement requis pour l'examen en CNPA des projets de classement, qu'il s'agisse d'immeubles, d'objets mobiliers ou d'immeubles par destination, d'orgues ou de grottes ornées ; des demandes d'instance de classement (église de Naives-Rosières dans la Meuse, la synagogue d'Ennery en Moselle) ; de travaux d'office (Maison dite « des Anglais » à Rodez) ; de création de vitraux ou de travaux sur des sujets emblématiques comme Notre-Dame de Paris. Les avis sur projets de cession de MH appartenant à l'État ont concerné l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban-sur-Limagnole en Occitanie, l'ancien hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane.

Les inspecteurs-conservateurs ont aussi pris une part active aux acquisitions proposées, examinées en CNPA, et aux réflexions sur la possibilité, ou non, de revendiquer certaines œuvres du fait des règles de domanialité publique.

Les expertises ponctuelles

À ces avis s'ajoutent les expertises ponctuelles demandées par la DGPA lors de circonstances exceptionnelles ou d'opération urgente en site historiquement sensible (Théâtre Louis-Philippe à Compiègne) ou sur des projets délicats sur édifices majeurs (village d'Oradour, collégiale de Saint-Léonard de Noblat, Théâtre de la Comédie à Montpellier, cathédrale d'Évreux, statue de La Bourdonnais à Saint-Denis de la Réunion).

Les inspecteurs ont également été appelés à participer à plusieurs jurys dans le cadre de concours pour la création de vitraux ou de mobilier liturgique (rose ouest de la basilique Saint-Sernin de Toulouse confiée à JM. Othoniel ; mobilier liturgique de la cathédrale Notre-Dame de Paris commandé à Guillaume Bardet ; orgue de la cathédrale de Nantes).

2 – Les missions d'évaluation des services

Deux missions d'évaluation ont été conduites à la demande du directeur des Affaires culturelles dans deux services ultramarins en charge des monuments historiques, de l'architecture et des espaces protégés et ont été effectuées en intercollèges. Il s'agissait d'évaluer tant la déclinaison des politiques patrimoniales nationales dans des territoires aux fortes spécificités culturelles que les conditions d'exercice des missions. Il faut citer celle qu'ont assurée conjointement Caroline Piel et Xavier Clarke de Dromantin à l'Utap-CRMH de Martinique et celle effectuée par Cécile Ullmann et Xavier Clarke de Dromantin à l'Utap-CRMH de Guyane, dans le contexte particulier de la réforme de l'organisation territoriale de l'État et de l'intégration de l'ancienne DAC à la Direction Culture, Jeunesse et Sports de la Direction générale de la Cohésion et des Populations (ministère de l'Intérieur).

3 – Contribution à la doctrine et à sa diffusion

Comme chaque année, au-delà des missions d'expertise ponctuelle, l'inspection contribue à l'élaboration de la doctrine en matière de monuments historiques. Cela peut se faire au cours de réunions qui sont organisées régulièrement avec la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (SDMHSP), par la production de rapports qui lui sont commandés, par la participation à des groupes de travail, à la formation, à des colloques, à des publications.

La relance des **Entretiens du Patrimoine** après dix ans d'absence a concentré aussi toute leur attention : ils ont largement participé à la réflexion engagée pour les organiser et pour établir le programme de communications et de tables rondes. Ces Entretiens ont eu lieu les 28, 29 et 30 novembre au musée du quai Branly-Jacques Chirac.

Le collège Monuments historiques a introduit la première journée consacrée à l'évolution des principes et des pratiques de restauration. Il a participé aussi à la table ronde sur l'impact de l'usage sur la conservation-restauration des objets mobiliers affectés au culte (qui représentent 84 % des objets protégés au titre des MH) ainsi qu'à l'élaboration des conclusions au terme des trois journées d'échanges et de débats.

Le collège est membre des groupes de travail transversaux de la Diri sur la **transition écologique**, sur les **statuts des biens mobiliers culturels** et sur les **patrimoines contestés**.

Le collège est également membre du conseil scientifique du LRMH, du CICRP, de la MPP et de la Cité de l'architecture & du patrimoine.

Par ailleurs, l'inspection a produit le premier **rapport sur les ensembles historiques mobiliers et la servitude de maintien dans les lieux**, deux dispositions réglementaires introduites en 2016 par la loi LCAP pour combler un angle mort majeur de la loi de 1913, qui permettait la dispersion en toute légalité d'objets mobiliers formant collection et/ou liés historiquement à l'immeuble classé qui les conservait. Alors que se construit une nouvelle doctrine en matière de protection des objets mobiliers, ce rapport dresse un bilan des premières mesures prises, propose un cadre doctrinal et des recommandations méthodologiques à l'usage des services en charge de l'instruction des dossiers. Un premier état du rapport ainsi que plusieurs cas d'école ont été présentés par les inspecteurs conservateurs lors des journées d'études de

l’Association des Conservateurs des antiquités et objets d’art sur le thème « Regards sur les intérieurs meublés, de l’intime à la création » (Arles, 28-30 septembre 2023).

Les inspecteurs contribuent à l’élaboration des **guides pratiques à destination des Drac et des propriétaires de MH** mis en ligne par le ministère de la Culture et régulièrement actualisés. Des réunions mensuelles ont été organisées entre le collège et la SDMHSP pour actualiser les guides du marché de maîtrise d’œuvre, du dossier documentaire des ouvrages exécutés (DDOE) et du diagnostic.

Il convient de mentionner en outre la participation de l’ensemble des inspecteurs conservateurs aux **formations à l’école de Chaillot ainsi qu’à l’INP** (départements des conservateurs et des restaurateurs) : après avoir été un peu réduite en 2021/2022, celle-ci s’est redéployée à la fois en formation initiale (cours sur l’évolution de la doctrine de restauration à partir des PV de commission travaux ; aménagement des trésors d’églises et de cathédrales, étude et présentation des dépôts lapidaires ; séminaire direction de service, direction de projet ; conseil de professionnalisation), et en formation continue (module déontologie, formation cadres de direction des établissements patrimoniaux, formation sur les ensembles historiques mobiliers...).

Les inspecteurs-conservateurs accompagnent aussi les nouveaux conservateurs et CRMH adjoints, toujours très demandeurs de conseils pour l’exercice de leurs missions territoriales. À cet égard, les contacts liés au moment de la formation s’avèrent utiles lors de la prise de poste ou de la poursuite des échanges dans le cadre de leurs missions territoriales.

Le collège est également membre du conseil pédagogique de Chaillot, dont les travaux ont concerné prioritairement la refonte des grilles d’enseignement du DSA.

L’Inspection est **membre des comités de rédaction** des revues *Monumental* et *In Situ*.

4 – Le chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Les travaux de restauration engagés par l’établissement public ont abouti en 2023 au remontage de la charpente de la nef, de l’abside et des croisillons de transept, à la reconstruction de l’ossature en bois de la flèche et à la mise en place du chantier de couverture. Le remontage du Grand Orgue a été finalisé, et l’orgue de chœur a donné lieu à un projet d’extension dans les tribunes. Les décors intérieurs ont été mis en valeur dans la nef, sur les voûtes et dans chaque chapelle, ainsi que la clôture de chœur et les lustres dessinés par Viollet-le-Duc. Les grands Mays ont été restaurés et seront exposés au Mobilier national en avril 2024 avant d’être remis en place dans la cathédrale. L’organisation des visites des tours a été remaniée et un nouveau parcours est en cours de mise en place entre les tours sud et nord en lien avec les responsables du Centre des monuments nationaux. Extérieurement, les projets de réaménagement du parvis et du jardin situé au chevet ont donné lieu à un examen en CNPA en juin 2023.

Parallèlement, d’autres travaux ont été lancés par les autorités diocésaines qui en assurent la maîtrise d’ouvrage. Il s’agit de la création d’un nouveau parcours destiné aux fidèles, associé à la commande après concours d’un nouveau mobilier liturgique incluant un autel, un ambon, une cathèdre avec deux sièges de célébrants, un tabernacle et des fonts baptismaux. Les deux projets ont été validés en CNPA en juillet. Le diocèse pilote aussi le réaménagement du Trésor de la cathédrale en élargissant les espaces qui lui sont dédiés autour de la sacristie. C’est la scénographe Nathalie Crinière qui en assure la maîtrise d’œuvre. Le diocèse conduit aussi la mise en place d’une nouvelle châsse-reliquaire pour la Couronne d’épines prévue dans la chapelle d’axe et confiée au designer Sylvain Dubuisson.

Les inspecteurs ont été aussi étroitement associés avant et après le lancement de la mission de préfiguration à la réflexion menée sur le projet de musée de l'œuvre dans l'espace de l'Hôtel-Dieu.

5 – Patrimoine mondial

L'Inspection est très largement associée à l'instruction des demandes d'inscription de biens culturels au patrimoine mondial. Elle est chargée ou participe à leur expertise puis à leur présentation au Comité du patrimoine mondial.

Cette implication s'est concentrée en 2023 sur le dossier de la Maison carrée de Nîmes, qui a abouti par une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

En 2023, l'Inspection a été pleinement associée au dossier relatif au projet d'inscription des enclos paroissiaux du Finistère sur la liste indicative (visite des principaux sites, journée d'étude à Morlaix et préparation d'un avis en vue d'un examen début 2024), première étape incontournable en vue d'une possible inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

6 – Patrimoine français à Rome : Villa Médicis et Pieux Établissements

L'Inspection a été associée à la programmation des études et des travaux concernant la **Villa Médicis et ses jardins** et les Pieux Établissements. Elle a été aussi mobilisée pour réfléchir à la suite de l'opération de « réenchantement » des espaces intérieurs de la Villa engagée par les responsables de l'Académie de France avec le Mobilier national. Après la réorganisation des pièces historiques réalisée en 2022, un concours a été lancé pour confier à des créateurs les chambres présentes sur la passerelle.

Pour les **Pieux Établissements**, l'année 2023 a été marquée par une accélération en vue du Jubilé de 2025 des tranches de travaux programmés dans les églises Saint-Louis des Français, la Trinité des Monts et Saint-Claude Saint André des Francs-Comtois-de-Bourgogne. Ce souci d'offrir aux visiteurs qui vont affluer en 2025 des églises restaurées et ouvertes a amené à réorganiser les programmations en lien étroit avec l'ambassade de France auprès du Saint-Siège.

Il a été décidé de mener simultanément un diagnostic complet sur les conditions de sécurité incendie de l'église Saint-Louis-des-Français qui accueille jusqu'à 3000 personnes par jour. Le diagnostic confié à P.-A. Gatier a été rendu en novembre et validé. Il a intégré et complété par une analyse exhaustive de chaque dispositif d'accrochage le plan de sauvegarde établi grâce au soutien de l'Institut national du patrimoine et des 9 élèves (dont 8 élèves-conservateurs et une élève restauratrice) accueillis en stage en mars 2023.

Le travail se poursuivra en 2024, dans le cadre d'une nouvelle convention entre les Pieux Établissements et l'INP, pour faire le plan de sauvegarde des œuvres conservées dans le palais Saint-Louis.

Un ouvrage collégial sur l'ensemble des 5 églises relevant des Pieux Établissements a été commandé par l'Ambassade aux éditions La Nuée bleue dans la collection « La grâce d'une cathédrale ». Celui-ci paraîtra en 2025. Les inspecteurs comme le maître d'œuvre ont déjà remis leurs textes.

Collège Musées et Patrimoine scientifique technique et naturel

Coordination : Bruno Saunier

Au sein du collège musées et PSTN de l’Inspection des patrimoines et de l’architecture au sein de la Délégation à l’inspection, à la recherche et à l’innovation, l’année 2023 a été marquée par le déménagement du site Pyramide vers le site des Bons-Enfants. Des bilatérales avec la cheffe de service des musées de France sont à nouveau régulièrement organisées, depuis l’arrivée de M^{me} Christelle Creff.

1 – Missions d’inspection et d’audit de musées et autres institutions culturelles

Bruno Saunier

- suivi du dossier des musées de Béziers (comité technique), notamment sur la question des réserves ;
- fin de la mission d’audit du MAC-VAL à Vitry-sur-Seine, en binôme avec David Liot ;
- mission d’audit et d’appui sur le CNCS à Moulins-sur-Allier, avec Éric de Visscher, inspecteur de la création artistique ;
- mission d’inspection conjointe à La Réunion avec Philippe Saunier, inspecteur collège MH, sur le musée de Villèle, le musée des Arts décoratifs de l’océan Indien (réserves et projet d’aménagement du domaine de Maison Rouge) et le musée des Musiques du Monde à Salazie ;
- mission d’inspection du musée Léon-Marey au château de Montrottier (Haute-Savoie).

Pierre Pénicaud

- remise du rapport de la mission demandée par la Drac Paca. Cette mission de conseil et de soutien pour analyser la situation des muséums d’histoire naturelle de la région a été élargie à l’ensemble des collections d’histoire naturelle de la région. Cette mission originale, qui concerne 32 établissements, a fait l’objet d’un rapport de 251 pages (dont 185 consacrées aux fiches de chacun des établissements) remis en début d’année 2023. Des restitutions ont été faites à la Drac, au SMF et au cours du forum de la CSTI organisé par la région Paca, à Toulon, le 30 mars ;
- la mission d’inspection et d’audit du musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne, sollicitée de la Drac Île-de-France s’est poursuivie en 2023. Cette mission concerne principalement la gouvernance de ce musée associatif, à la demande de l’association chargée de la gestion du musée et de celle chargée du réseau des musées de la Résistance. En raison de la nature des collections, cette mission a été réalisée avec Luc Forlivesi, inspecteur des patrimoines et de l’architecture du collège Archives. Le rapport a été remis en juillet 2023 et a fait l’objet de restitutions auprès des collectivités et des ministères partenaires du mRn et des associations. La phase de gouvernance provisoire du mRn devrait commencer début 2024, sous l’égide de la Diri ;
- mission d’inspection au Muséum d’histoire naturelle de Chambéry sollicitée par la Drac Aura. Cette mission a été demandée en raison des graves problèmes de la gouvernance associative (Société d’histoire naturelle de Savoie), mettant en péril le bon fonctionnement de l’établissement et la conservation des collections. Le rapport a été remis en octobre et devrait être suivi en début d’année 2024 par d’une présentation des conclusions et des préconisations, en préfecture, aux collectivités territoriales et à la SHNS ;

- mission de conseil et d’expertise auprès du musée des coquillages de Saint-Jean-Cap-Ferrat, à la demande de la Ville. Cette mission, prolongation de la mission sur les collections d’histoire naturelle de la région Paca, a donné lieu à un rapport remis en août.

David Liot

- mission d’inspection du musée des Émaux et Faïences de Longwy à la demande de la Drac Grand Est, en cohérence avec une mission du Service des Musées de France. Un projet architectural a été lancé par la ville sans dialogue avec l’État et son contrôle scientifique et technique. Le rapport a été remis en août à la suite d’une étude approfondie – en concertation avec le bureau des Affaires juridiques (Baj) et le SMF – du statut de biens déclassés et vendus l’année précédant l’appellation « Musée de France » ;
- mission partagée d’audit du Mac Val avec Bruno Saunier. Il s’agissait d’accompagner l’évolution de ce musée d’art moderne et contemporain, dans un contexte francilien qui connaît actuellement de grandes mutations. Cette aide à la décision pour la tutelle de l’établissement et le nouveau directeur nommé à l’automne a été bénéfique. À la suite du rapport remis en janvier 2023, le nouveau PSC et ses résultats convaincants ont été présentés sur site en novembre aux deux inspecteurs ;
- projet en décembre d’une mission d’inspection du musée d’Alésia, région Bourgogne-Franche-Comté ;
- projet d’une démarche concernant le musée de Douarnenez et réunions à l’automne autour de la collection « phares et balises » du musée d’Ouessant, région Bretagne, en relation étroite avec le bureau des Affaires juridiques et le secrétariat d’État à la Mer.

2 – Missions d’études générales sur les musées de France et le patrimoine

Mission sur les départements et les musées

À la suite de la mission sur l’organisation des musées au regard des mutations territoriales, le collège musée (Bruno Saunier) a entrepris un état des lieux spécifiques sur les départements et les musées : comment les conservations départementales ont-elles évolué ? Certaines ont-elles disparu ? Cette mission commencée au printemps 2022 a abouti au mois d’octobre 2023, avec la remise du rapport et sa diffusion aux Drac et aux personnes intéressées.

Lancement d’un groupe de travail AFNOR sur une norme « éco-conception des expositions »

Président depuis mars 2022 du Comité français de normalisation (CNCBC) de l’Afnor, David Liot a engagé une étude de faisabilité et collégiale dédiée à une nouvelle norme « éco-conception des expositions ». S’inscrivant dans la feuille de route de la transition écologique du ministère de la Culture, cette démarche a conduit à l’organisation de deux plénières en avril et juillet destinées aux professionnels de l’exposition, notamment les scénographes. De vives interrogations ont conduit à une réflexion interne au ministère avec les hauts fonctionnaires au développement durable autour d’une note méthodologique co-écrite avec le SMF. À ce jour peuvent être envisagées une nouvelle plénière et l’organisation de groupes de travail pilotées par l’Afnor.

3 – Participation à des commissions et comités scientifiques

David Liot, Pierre Pénicaud et Bruno Saunier

- participation aux réunions trimestrielles des conseillers pour les musées en Drac au SMF (il est à noter que les trois conservateurs généraux du collège Musées ne sont plus invités aux séances de la Commission scientifique des musées nationaux) ;
- membres de la commission d’attribution du label « exposition d’intérêt national » ;
- membres de la CNPA.

Bruno Saunier

- membre suppléant de la CNPA, 4^e section ;
- participation à un groupe de travail sur l’attribution du label « maison des Illustres » organisé par la Drac Île-de-France ;
- membre de la commission d’acquisitions du CMN ;
- membre de la commission d’acquisitions des musées de la Défense ;
- membre du conseil scientifique de l’École nationale des Chartes ;
- représentation du chef de l’IDPA à certaines CRPA (Île-de-France) ;
- membre du comité scientifique pour la rénovation et l’aménagement de l’hôtel Fayet à Béziers, maison des Illustres ;
- membre du Copil pour l’organisation des Entretiens du patrimoine en novembre 2023 ;
- membre de la Commission d’attribution du label « Exposition d’intérêt national ».

Pierre Pénicaud

- membre de la commission scientifique du Mucem ;
- membre du comité scientifique pour la rénovation du Muséum de Lille ;
- participation aux réunions de la Conférence permanente des muséums de France ;
- membre nommé de la commission scientifique d’évaluation compétente pour le corps des conservateurs du patrimoine ;
- membre du conseil scientifique de la mission Patstec ;
- membre titulaire de la CNPA 4^e section ;
- membre suppléant de la CNPA 5^e section ;
- membre suppléant de la CNPA 6^e section.

David Liot

- président de l’Afnor et représentant de cette association au comité européen de normalisation
- représentation du directeur de la DGPA au CA de l’EnsAD (les Arts déco) ;
- membre du comité scientifique de la revue *Sculpture* (Presses universitaires Paris Nanterre) ; rédaction d’un article sur les sculpteurs Longuet et Boisecq ;
- membre suppléant de la CNPA 4^e section ;
- membre titulaire de la CNPA 5^e section ;
- président de l’association Sarrabezolles, « entre sculpture, architecture et monuments historiques ».

4 – Missions d’enseignement, de formation et de diffusion

David Liot, Pierre Pénicaud et Bruno Saunier

Accueil des nouveaux conseillers musées (10 juin).

Bruno Saunier

- intervention à l’INP dans le cadre du module sur la déontologie du métier de conservateur ;
- participation à la restitution des stages des élèves conservateurs ;
- communication avec Caroline Piel, inspectrice collège MH sur le mobilier du Palais de la Porte Dorée aux journées d’étude des CAOA à Arles, fin septembre 2023 ;
- conférence pour les Amis des musées de Clermont-Ferrand en octobre 2023.

Pierre Pénicaud

- interventions à l’INP dans le cadre du module spécialité PSTN des élèves conservateurs (10 mai) et sur l’histoire des collections scientifiques auprès des élèves restaurateurs (4 avril) ;
- participation au master de muséologie dispensé par le Muséum (5 septembre) ;
- participation et intervention au colloque PATSTEC au Cnam (27 et 28 mars), rédaction d’un article pour les actes du colloque ;
- participation et intervention au Forum de la CSTI Paca, organisé par le conseil régional, à Toulon (30 mars) ;
- participation et intervention au colloque sur l’histoire de la chimie, université de Rennes (23 et 24 octobre) ;
- participation et intervention aux rencontres paléontologiques organisées au muséum d’Orléans par la Drac Centre-Val de Loire (28 novembre) ;
- participation et intervention aux rencontres de la CPMF à Lille (5 et 6 décembre) ;
- conférence sur l’histoire des muséums au muséum de Lille (6 décembre).

David Liot

- chargé de cours des master 1 de l’Irest/Paris1 Panthéon Sorbonne « Préservation des sites culturels, principes généraux et études de cas » ;
- participation aux Assises de l’histoire de l’art à Sceaux (CFHA) et au festival de Fontainebleau (château et INHA) ;
- présence au séminaire franco-italien du département de la Recherche (Diri) à Naples en juillet ;
- participation aux journées professionnelles d’Icom France à Tours en septembre ;
- participation à la journée d’étude de « Bretagne musées » à Brest sur « musées et biodiversité » en novembre ;
- participation aux rencontres des Musées de France au musée d’Orsay sur les enjeux du développement durable (5 décembre).

DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE, DE LA VALORISATION ET DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (DRVPC)

I – Pilotage et développement de la recherche

1.1. Contribution à la politique de la recherche du ministère et suivi des dispositifs et des programmes de recherche mis en œuvre

Le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPC) a, dans ce cadre :

- assuré la coordination pour la DGPA, en la personne d'Isabelle-Cécile Le Mée, de l'**accord-cadre CNRS/MC**. Reposant sur des échanges constants avec les services métiers de la DGPA et, en particulier, avec les responsables recherche, les services à compétence nationale de recherche, les laboratoires et les chercheurs porteurs de projets ou programmes financés, les directions du MC ainsi que les instituts du CNRS, la coordination de cet accord-cadre a été mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue nourri avec le bureau de la recherche de la délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie culturelle (DG2TDC). L'avenant 2024 a été préparé, le budget finalisé avec les services et la Sdafig, les annexes actualisées (notamment celles concernant les personnels mis à disposition ou le bilan des collaborations). L'entrée de nouveaux laboratoires et de nouveaux programmes de recherche a également été formalisée ;
- animé la **recherche en sciences du patrimoine** en favorisant la structuration et l'élargissement de l'écosystème de la recherche : ceci consiste notamment en une diffusion des dispositifs de soutien ou de financements de la recherche, en un suivi régulier des laboratoires, des Labex, des groupements, des EUR, d'établissements, en une participation aux instances de plusieurs d'entre eux (Copil, CA, CS...) et aux réunions de travail autour des axes et programmes de recherche auxquels contribue la DGPA ;
- poursuivi une **collaboration étroite avec les partenaires institutionnels** comme l'ANR ou les instituts du CNRS, dont l'INSHS, l'INC, l'INEE : réunions de travail notamment autour de laboratoires pour lesquels nous exerçons la tutelle pour le ministère, comme par exemple Ipanema, Héritages, le centre André-Chastel, le CRC...
- contribué à l'élaboration de la **nouvelle stratégie ministérielle de la recherche 2023-2027** et de sa feuille de route opérationnelle sous la coordination de la DG2TDC. Pour le DRVPC, Isabelle-Cécile Le Mée a participé aux réunions mensuelles de travail qui ont permis l'élaboration et la rédaction d'un document-cadre soumis pour avis au Conseil national de l'enseignement supérieur

et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac) à l'automne 2022 et publié en novembre 2023. Ce document stratégique contribue à la réflexion et à la définition des axes, objectifs et actions mis en œuvre pour y répondre dans le domaine des sciences du patrimoine.. Dans le cadre des actions menées en transversalité, la Diri a mené cette mission en lien étroit avec les services métiers de la DGPA en informant, en coordonnant et en collectant les données ou en soumettant les textes à l'avis des services. Ce va-et-vient a permis une meilleure prise en compte des réalités de la recherche pratiquée ou soutenue au sein de la direction générale ;

- **coordonné avec le CNRS le chantier scientifique de Notre-Dame de Paris** : développé conjointement avec le CNRS et coordonné pour le ministère de la Culture par Pascal Liévaux, chef du DRVPCI, et Aline Magnien, ancienne directrice du LRMH, le chantier scientifique de Notre-Dame, est organisé en neuf groupes de travail (création du nouveau GT Décor piloté par Dany Sandron, centre André-Chastel) et rassemble environ 170 chercheurs issus d'une trentaine de laboratoires de recherche répartis sur l'ensemble du territoire national et au-delà. Des réunions pour assurer la coordination avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage ont été organisées et des réunions des responsables de groupes de travail ont été menées mensuellement. Deux opérations de valorisation et de diffusion des résultats ont été engagées. La préparation d'un numéro spécial du *Journal of Cultural Heritage*. La préparation d'un colloque final au printemps 2024 ;
- accompagné avec le CNRS, tout au long de l'année 2023, les activités du GIS « Patrimoines en partage », qui réunit une trentaine de partenaires ;
- accompagné dans sa dernière année la chaire Unesco « PCI et développement durable » et contribué notamment à organiser quatre séances de webinaire réunissant les chaires Unesco sur le patrimoine culturel immatériel (PCI) et une journée consacrée au lien entre le PCI et la santé et le bien-être dans le cadre des ateliers PCI de l'ethnopôle GARAÉ (GARAÉ, Carcassonne, 10/01/23). À l'occasion de la 18^e session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI, la chaire a tenu un événement parallèle de lancement d'une publication co-éditée avec Ahmed Skounti (*Intangible Cultural Heritage and Sustainable Development*, Abingdon : Routledge, 2023, 209 p.). Elle a également participé à la conférence de Naples sur le patrimoine culturel au XXI^e siècle (27-29/11/23). Cette chaire Unesco bénéficie d'un co-financement de CY-Paris Université, du CNRS, du MC. Le DRVPCI a soutenu ce programme à hauteur de 10 000 € sur le programme 361 pour la troisième et dernière année.

Le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPCI) a également participé aux instances suivantes :

- Fondation des sciences du patrimoine (FSP) : bureau et conseil d'administration ;
- Conseil scientifique du Labex « Les Passés dans le présent » (université Paris-Ouest Nanterre La Défense) ;
- Conseil scientifique des ethnopôles (voir ci-dessous) ;
- Conseil de la Graduate School Patrimoine, université Paris-Saclay ;
- Comité de pilotage de l'EUR humanités, création et patrimoine, CY Cergy ;
- Comité de pilotage de la plateforme nationale LMC 14 ;

- Comité de pilotage du GDR « La fabrique des écritures » pour l'organisation de la troisième édition de Focus, le salon des écritures alternatives en sciences sociales (MUCEM, 14-15 juin 2023) ;
- Conseil de surveillance de la Maison des sciences de l'homme, CY-Paris-Université ;
- Conseil d'établissement de CY-Paris-Université ;
- Conseil de surveillance de la Fondation de la maison des sciences de l'homme (Paris) ;
- Conseil national du patrimoine photographique ;
- Jury du Doctorat par le projet (cat. Études patrimoniales) de l'EUR Humanités, création, patrimoine (université Paris-Seine) ;
- Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

1.2. Dispositifs européens

- **Initiative de programmation conjointe de la recherche sur le patrimoine culturel (JPI-CH) :** Le DRVPCI assure la coordination de la JPI-CH, Pascal Liévaux, chair, assurant un second mandat jusqu'en novembre 2024. Il est accompagné d'un vice-chair issu de l'Agence nationale de la recherche. Cette coordination s'appuie sur un secrétariat hébergé par la Fondation des sciences du patrimoine. Le DRVPCI assure aussi, aux côtés du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), la représentation française auprès du *governing board* et du *steering committee* de la JPI-CH qui se sont réunis deux fois, à Rome et à Paris.
- **Programme-cadre de recherche Horizon Europe :** Pascal Liévaux est expert auprès du représentant de la France (MESR) aux côtés du MESR dans le comité de programme du Cluster 2 Culture, creativity and inclusive society, piloté par la Commission européenne. Il a contribué à la préparation des appels à projets 2024 et 2025, en particulier pour la création d'un Cloud européen collaboratif du patrimoine culturel. Une action a été menée pour favoriser le montage d'un consortium franco-italien, sous coordination française, en capacité de répondre à cet appel qui constitue le socle du futur cloud.
- **Projet d'infrastructure européenne E-RIHS :** Pascal Liévaux assure la représentation de la France avec le MESRI au sein de l'*interim general assembly* (IGA). Dans ce cadre, il a contribué à la rédaction des statuts, du budget prévisionnel et du projet scientifique du futur établissement culturel (ERIC) déposé en septembre auprès de la Commission européenne.
- Pascal Liévaux assure pour le MC la présidence et la préparation des séances du **comité de pilotage d'E-RIHS France** (4 réunions). Le DRVPCI a contribué à l'élaboration du dossier à déposer au service des Infrastructures du MESR en vue de la participation de la France au futur établissement européen (ERIC). Le travail s'est poursuivi, sous la coordination du directeur du département recherche du Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF), pour parvenir à l'accord de consortium stipulant l'apport de chacun des partenaires au budget de l'infrastructure européenne ainsi que la liste des laboratoires de recherche impliqués.
- **La coopération entre la France et l'Italie**, mise en place à l'initiative du DRVPCI en 2022, a été poursuivie et renforcée. Elle a pour objectif de développer, dans le domaine du patrimoine culturel, les actions conjointes en matière de formation, de recherche, d'innovation et de mise en œuvre des résultats de la recherche sur le terrain. Les partenaires en sont la Fondation des

sciences du patrimoine (FSP), l’Institut français Italia, le Conseil national de la Recherche d’Italie (CNR). Les deux ministères de la Culture (MC et MIC) préparent un accord-cadre de coopération dans l’objectif d’une signature au second semestre 2024. Une série de séminaires se sont tenus alternativement en mode hybride depuis l’Italie (Naples, le 28 juin) et depuis la France (Paris, le 27 janvier), ainsi qu’en mode virtuel (le 27 avril et le 19 octobre). La thématique retenue pour cette seconde année est celle du patrimoine dans la transition numérique. Chercheurs et professionnels français et italiens sont invités à partager le résultat de leurs travaux. La participation moyenne est d’une centaine de personnes.

1.3. Soutien financier à la recherche

Coordonné par Carole Giovannetti, gestionnaire du département

La diversité des champs disciplinaires convoqués dans le domaine du patrimoine pour accéder à une meilleure connaissance des objets, des matériaux, des pratiques et des métiers du patrimoine, nous conduit à renouveler ou à engager des collaborations avec les laboratoires qui œuvrent dans tous les champs et toutes les disciplines scientifiques, en science expérimentale, humaine ou du numérique.

Ainsi, en 2023, le DRVPCI a contribué au développement de la recherche en science du patrimoine en soutenant des programmes de recherche déjà engagés, ou en initiant d’autres, en soutenant la valorisation des résultats de la recherche par l’octroi de subventions à des colloques, journées d’études ou des publications, à la fois sur le programme 361, et sur le programme 175.

1.4. Soutien financier à plusieurs programmes de recherche inscrits à l’avenant 2023 de l’accord-cadre CNRS/ministère de la Culture

Coordonné par Isabelle-Cécile Le Mée

D’année en année, le DPRVPCI développe sa collaboration avec les instituts du CNRS et notamment avec l’INSHS ou l’Institut de Chimie, renforce son soutien aux laboratoires et son implication dans des programmes de recherche (programme 361) inscrits à l’accord-cadre et portés conjointement avec plusieurs UMRs. En 2023, ce soutien s’élève à 93 200 €, dont 47 500 € pris sur l’enveloppe attribuée par la DG2TDC. Cette dernière dotation a été répartie entre deux laboratoires dont nous assurons la cotutelle, le Centre André-Chastel pour l’organisation de colloques et journées d’études (7 500 €) et le laboratoire Héritages (UMR 9022), qui reçoit un soutien de base de 000 € pour son activité en lien avec nos sujets et nos centres d’intérêt.. Celui-ci est complété hors accord-cadre, sur le programme 175, par 10 000 € pour développer la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche par l’accueil de séminaires en anthropologie du patrimoine et des réalisations éditoriales de l’UMR. Enfin, concernant ce laboratoire, la Diri apporte son soutien (10 000 €) au groupement d’intérêt scientifique (GIS) *Patrimoines en partage*, dont il assure la coordination scientifique, et contribue à la chaire Unesco de Chiara Bortolotto à hauteur de 10 000 €. Ce GIS, coordonné par Sylvie Sagnes, rassemble vingt-trois signataires, dont le MC, le CNRS et onze universités, et entend privilégier l’observation et l’analyse des actions de médiation au cœur des institutions patrimoniales.

De son côté, la chaire mise en place en 2021, par le biais du développement de partenariats avec des institutions et des organismes nationaux et régionaux, par des collaborations scientifiques, par l'enseignement, par la formation continue, et par une réflexion co-construite avec les représentants de la société civile, a contribué à structurer une communauté autour de la question cruciale du PCI et du développement durable.

Le centre Norbert-Elias a poursuivi et terminé le programme CONUM qui interroge le déploiement massif et l'impact des outils numériques de visite muséale ou patrimoniale, qui étudie les processus de conception de ces outils engageant différents acteurs aux cultures professionnelles diversifiées.

Le souhait de ce programme qui s'inscrit parfaitement dans nos attentes vise à mettre en place un espace collaboratif d'échanges, de partages d'expériences et de points de vue entre chercheurs, professionnels des institutions culturelles et des industries du numérique dans le cadre d'une série d'ateliers. Un guide pratique fruit des échanges entre les professionnels et les chercheurs devrait être diffusé en 2024.

À ces subventions octroyées dans le cadre de la collaboration avec le CNRS, il faut en ajouter d'autres :

- le soutien annuel à la Fondation des sciences du patrimoine pour un montant de 50 000 € sur le P175. Cet apport permet le financement d'un doctorat en sciences du patrimoine co-dirigé par un professionnel du patrimoine ;
- deux programmes de recherche initiés et suivis par la Diri, coordonnés par le DRVPCI avec l'Institut des sciences sociales du politique (ISP) (UMR 7220) et l'équipe de Marie Cornu ont été poursuivis : le volet II du programme Osmose en droit du patrimoine culturel immatériel pour 10 000 € et le programme de recherche « La photographie et le droit, perspectives historiques et contemporaines » pour 8 000 € (cf. Patrimoine photographique).

Focus sur le Volet IV Osmose

Dans le cadre d'une convention entre le ministère de la Culture et l'Institut des sciences sociales du politique (ISP) (UMR 7220), le volet IV du programme Osmose en droit du patrimoine culturel immatériel est soutenu depuis 2023 par la Diri, d'abord dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs à hauteur de 40 000 € (P 361) sur quatre ans (2019-2022) reconduite dans le cadre de l'accord-cadre pour les deux prochaines années.

Le programme se déploie selon 2 axes :

- 1) recherche sur le PCI et pluridisciplinarité ;
- 2) le PCI en contexte de pluralisme juridique.

Le conseil scientifique a préparé le premier atelier « La patrimonialisation des droits d'usage : réflexion sur l'interaction entre pluralisme culturel et pluralisme juridique » (19 mars 2024, ministère de la Culture). Deux publications liées aux colloques « Nommer/normer : approches pluridisciplinaires du PCI » (Paris, INP, 25-26 novembre 2021) et « Le droit comme patrimoine » (Université de Bordeaux, 16 juin 2019) sont en cours.

1.5. Bourses de recherche

Sur cinquante-sept dossiers reçus, la commission annuelle des Allocations de formation et de recherche sur les patrimoines (28 mars 2023), coordonnée par Thomas Mouzard, a attribué à de jeunes

chercheurs 146 mois d'allocations pour un montant de 102590 € (P361) à treize lauréats pour l'Archéologie, cinq pour l'Inventaire général et huit pour les Monuments historiques.

La bourse Focillon, d'un montant de 10 000 € (P361), pilotée conjointement et annuellement avec le Comité français d'histoire de l'art, a été attribuée à Hélène Valance.

1.6. Soutien aux ethnopôles

Le DRVPCI anime un réseau de douze ethnopôles. Ce label national est attribué à des structures culturelles qui conjuguent leur programmation avec la recherche en sciences sociales, tout en proposant des pôles de ressources documentaires et une expertise dans des domaines spécifiques du patrimoine culturel immatériel. L'appellation Ethnopôle s'attache à une institution labélisée par le ministère de la Culture qui, en matière de recherche, d'information et d'action culturelle, œuvre à la fois au plan local et au niveau national. À travers cette reconnaissance, le ministère entend, dans le cadre propre à chaque structure, promouvoir une réflexion de haut niveau s'inscrivant tout à la fois dans la recherche culturelle en sciences sociales et dans une politique de constitution des bases d'une action culturelle concertée en lien avec les patrimoines. Le réseau compte 12 ethnopôles répartis sur le territoire national, dont les noms indiquent les domaines de recherche-action :

- Ethnopôle Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique, à Carcassonne (Aude) ;
- Ethnopôle « Savoirs de la Nature » de Salagon, musée et jardins, à Mane (Alpes-de-Haute-Provence) ;
- Ethnopôle occitan de l'Institut occitan Aquitaine-Centre international de recherche et de documentation occitane (InOc-CIRDOC), à Billère (Pyrénées-Atlantiques) ;
- Ethnopôle « Centre Français du Patrimoine Culturel Immatériel » de la Maison des cultures du monde, à Vitre (Ille-et-Vilaine) ;
- Ethnopôle de la fabrique des patrimoines, à Caen (Calvados) ;
- Ethnopôle « Musiques, territoires, interculturalités » – Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes, à Lyon Métropole (Rhône) ;
- Ethnopôle « Réinventer les musées populaires » du musée d'Arts et Traditions populaires, à Champlitte (Haute-Saône) ;
- Ethnopôle « Pays de Courbet, art et territoire » du Musée de Courbet, à Ornans (Doubs) ;
- Ethnopôle basque-Euskal Etnopolis de l'Institut culturel basque, à Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques) ;
- Ethnopôle « Migrations, frontières, mémoire », du Centre du patrimoine arménien, à Valence (Drôme) ;
- Ethnopôle « La fabrique sociale orale » – Maison du patrimoine oral de Bourgogne, à Anost (Saône-et-Loire) ;
- Ethnopôle « Humanités océanes » du centre Intermondes, à La Rochelle (Charente-Maritime).

Onze structures labélisées en ethnopôles ont fait l'objet d'un soutien annuel par voie de convention pluriannuelle, pour un montant total de 166 000 € (programme 361).

Les Rencontres nationales des ethnopôles, constituées d'une journée professionnelle de travail sur la vie du réseau et d'une journée de communications publiques, ont été organisées en 2023 à Pau par l'ethnopôle occitan (soutien financier de 4000 €). Une phase de succession de labélisation dans les années 2010 fait place dans les années 2020 à une mise en réseau. Le projet d'une publication commune a vu le jour à l'occasion de cette nouvelle rencontre annuelle.

1.7. Soutien à la formation, la création et la valorisation du cinéma documentaire anthropologique

Sous la coordination de Thomas Mouzard, le DRVPCI poursuit l'enrichissement de la collection audiovisuelle « L'Ethnologie en héritage » lancée en 2005 pour promouvoir la recherche française en ethnologie et soutenue en 2023 à hauteur de 7 000 € (P175). En 2023, deux nouveaux entretiens ont été tournés et montés, avec les anthropologues Françoise Zonabend et Sophie Caratini. À la suite de la signature en 2020 d'une convention entre le ministère de la Culture, La Huit et l'équipe de projet en humanités numériques de l'UMR Héritages, 23 films (sur 30 à venir) sont désormais en ligne dans *Bérose, encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie*.

Aucun film n'a été soutenu en 2023 en raison de l'affectation du budget (30 000 €) à la célébration des 20 ans de la Convention Unesco de 2003. Un montant de 20 000 € (P175 et P186) a été alloué aux films ethnologiques et à l'accompagnement de la programmation du festival Altérités de cinéma ethnographique de Caen (sur le thème du chamanisme, 17-20 mars 2022) et de celles du festival Cinéma du réel (prix de l'immatériel) et du festival international Jean-Rouch (prix Premier Film, prix Patrimoine vivant).

En partenariat avec le master « Cinéma documentaire et anthropologie visuelle » (CDAV) de l'université Paris Nanterre, le DRVPCI a attribué deux bourses de master sur les thématiques liées au patrimoine culturel immatériel et à l'ethnologie de la France. Les bénéficiaires de ces bourses se sont vu attribuer un financement de 2 500 € (financement pour les deux années de master), soit 5 000 € sur le programme 175).

II – Patrimoine culturel immatériel (PCI)

Coordination : Thomas Mouzard et Lily Martinet

La politique du PCI est définie et impulsée par les chargés de mission Lily Martinet et Thomas Mouzard. Depuis son approbation par la France en 2006, le DRVPCI est chargé de la mise en œuvre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (désignée ci-après la Convention).

1. Suivi des instances

Avec la délégation permanente de la France auprès de l'Unesco et le département des Affaires européennes et internationales de la DGPA, le DRVPCI a participé à la 18^e session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI (5-8/03/23, Kasane, Botswana).

Lily Martinet a également participé au groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée art. 18 (4-6/07/24, Unesco, Paris), aux réunions (en ligne) et à la lettre de diffusion du Réseau européen des points focaux pour la Convention Unesco de 2003.

Dans le cadre du secrétariat du Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI), le DRVPCI a préparé et animé trois séances en 2023 (15 février, 13 juin et 17 octobre).

2. Célébration des 20 ans de la Convention

Dans le cadre de la célébration de l'anniversaire des 20 ans de l'adoption de la Convention, le DRVPCI a organisé le 8 novembre 2023 une soirée dansée participative autour du fest-noz avec le SG (bureau des Affaires internationales et multilatérales), en partenariat avec la Délégation permanente de la France auprès de l'Unesco, la Commission nationale française pour l'Unesco, Chaillot-Théâtre national de la danse, le Centre national de la danse et la Région Bretagne. Conçue dans une volonté de décloisonner les danses traditionnelles et la création contemporaine, la programmation artistique de la soirée a été élaborée en étroite collaboration avec les cinq associations participant à la sauvegarde du fest-noz (la Mission bretonne, Kenleur, Bretagne Culture Diversité, Dastum et Tamm-Kreiz).

Le DRVPCI a également mis en place un agenda participatif, « *open agenda* », afin que les acteurs du PCI puissent signaler les activités françaises s'inscrivant dans cette célébration. Il a en outre organisé un événement de mise en réseau des ONG accréditées et édité une brochure présentant ces différentes structures (15 juin 2023, Paris, ministère de la Culture). Enfin, il a organisé la première rencontre professionnelle des acteurs du PCI et de l'EAC (12 octobre 2023, Paris, ministère de la Culture).

3. Inventaire national du patrimoine culturel immatériel

L'accompagnement des porteurs de projets a vu l'inscription à l'Inventaire national, en ligne, de quatorze nouveaux éléments en 2023 portant à 532 pratiques immatérielles le champ du PCI identifié et décrit en France selon les recommandations du ministère. L'emblème ministériel « PCI en France », créé en 2019, a été diffusé aux porteurs de ces treize éléments.

4. Candidatures auprès de l'Unesco

Pour le cycle 2023, deux éléments nouveaux, déposés en mars 2022, ont été inscrits par l'Unesco en décembre 2023 (18^e Comité intergouvernemental) sur la Liste représentative : il s'agit de : « La Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux » extension d'une inscription initiale portée en 2019 par l'Autriche, la Grèce et l'Italie étendue à l'Albanie, Andorre, la Croatie, la France, le Luxembourg, la Roumanie et l'Espagne et « Connaissances, techniques et savoir-faire du verre artisanal » avec la Tchéquie, la Finlande, l'Allemagne, la Hongrie et l'Espagne.

Pour le cycle 2024, deux candidatures multinationales ont été déposées en mars 2023 impliquant la France : « La culture foraine » (Belgique) et « L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques » (extension d'une inscription initiale soumise en 2018 par la Croatie, Chypre, la France, la Grèce, l'Italie, la Slovénie, l'Espagne et la Suisse étendue à Andorre, l'Autriche, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg) pour une inscription sur la Liste représentative.

En 2023, ont été animés différents comités de pilotage de plusieurs candidatures multinationales et nationales qui seront déposées dans les prochains cycles.

5. Formation au patrimoine culturel immatériel

Dans le cadre de la formation initiale, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sa place dans les métiers du patrimoine ont été dispensées par le DRVPCI, en 2023, dans les cursus de trois universités (Toulouse 2 [12 h], Tours [12 h] et Paris 1 [4 h]), de deux grandes écoles (Institut national du patrimoine, École du Louvre). Au titre de la formation permanente, les deux chargés de mission ont assuré, pour la DGPA, une journée de formation à destination des agents du ministère, et sont intervenus au sein des quatre formations annuelles dispensées par des ethnopôles (Pau, Salagon, Vitré, Carcassonne).

Le DRVPCI a soutenu ces formations en 2023 à hauteur de 32000 € (P361).

6. Valorisation du patrimoine culturel immatériel

Le DRVPCI contribue chaque année, à hauteur de 15 000 € (P175), à la convention pluriannuelle Maison des cultures du monde/ministère de la Culture, en soutenant son Centre français du patrimoine culturel immatériel. Il a ainsi contribué, en 2023, au programme du 10^e colloque international du CFPCI « Le patrimoine vivant hors-cadre » (Vitré, 30 novembre-1^{er} décembre 2023).

À travers l'association France-PCI, le réseau des détenteurs français de pratiques immatérielles reconnues par l'Unesco a été soutenu par le DRVPCI à hauteur de 13 000 € (P175). Organisé par France PCI, le colloque « Le patrimoine vivant au cœur de nos territoires » s'est tenu le 24 novembre 2023 à la Société de géographie (Paris). En parallèle, le DRPCI assure le suivi des éléments inscrits sur les Listes et des programmes sélectionnés au Registre de la Convention.

Créé en 2017, le festival Le Mois Kréyol comble dans l'Hexagone un manque d'espace de représentation des pratiques culturelles issues des Antilles, de la Guyane et de La Réunion. Le DRVPCI contribue à

l’élaboration d’une table ronde organisée à la mairie de Paris et apporte un soutien à hauteur de 2000 € (P361).

Enfin, le département a joué un rôle essentiel dans les Journées européennes du patrimoine (JEP) 2023 consacrées à la thématique du patrimoine vivant en rédigeant, notamment plusieurs contenus du site internet, qui lui était dédié.

7. Relations avec les services déconcentrés

Le DRVPCI a instruit les demandes des Drac-Dac-Mac dans le secteur de l’ethnologie et du PCI, qui se sont élevées en 2023 à 1 000 K€ sur le programme 175-action 9.2.

En plus du dialogue constant avec les référents au PCI et les conseillers à l’ethnologie, des réunions systématiques au sein des services déconcentrés ont été poursuivies afin de faire le point sur le secteur et la mise en œuvre de la Convention Unesco de 2003 à l’échelle régionale en lien avec la coordination à l’échelon central.

Une stratégie ultramarine pour la sauvegarde du PCI a été conçue et validée en lien avec les Dac, Mac, le DAT, la DGCA et la DGLFLF.

8. Participation à des commissions d’appel à projets

- Commissions du Fonds d’échanges artistiques et culturels (FEAC) du MC et du ministère de l’Intérieur et des Outre-mer.
- Commission de l’appel à projets Culture de la Fondation pour la mémoire de l’esclavage (FME).

III – Patrimoine photographique

Conseils et expertises auprès des institutions patrimoniales

La Diri exerce, pour la DGPA, une action de conseil et d’expertise sur le patrimoine photographique, son évaluation, sa conservation, son traitement et sa valorisation. Isabelle-Cécile Le Mée intervient à la demande des musées, centres d’archives, associations... qui conservent et traitent des objets photographiques. Cela a été le cas, par exemple, au musée de la Poste), au musée Pasteur où l’accompagnement se fera plus spécifiquement en 2024, au musée Dechelette (Roanne) pour une action spécifique de sauvetage de fonds contaminés.

Outils d'aide à la décision

Le DPRVPCI coordonne, élabore et assure la diffusion d’outils d’aide à la décision qui prennent la forme de guides ou de fiches pratiques. À ce titre, plusieurs documents sont en cours d’élaboration et de rédaction qui seront publiés au premier semestre 2024. Ces documents sont corédigés par des responsables de collections, des experts, des chercheurs, des représentants de services du ministère concernés par les sujets.

Guide pratique : Fonds photographiques volumineux en musée

Plusieurs musées ont souhaité que soit mis en place un groupe de travail sur l'accueil des fonds photographiques volumineux en musée. Ce groupe, constitué en 2022, a poursuivi ses travaux en 2023. La DPRVPCl en assure le pilotage. Le SMF, par ses deux sous-directions, est associé et contributeur.

Les musées membres sont le musée Carnavalet, le Palais Galliera, le centre Georges-Pompidou, le musée des Arts décoratifs, le musée de Bretagne, le musée Nicéphore-Niepce, le Mucem et le musée Rodin. Ponctuellement, le groupe a associé d'autres institutions comme la bibliothèque Kandinski ou le musée Dechelette.

Le groupe s'est réuni 45 fois en 2023 et poursuivra ses réflexions en 2024 avec l'idée de répondre de manière pragmatique aux interrogations des responsables de collections en matière de prise en charge des items. Très rapidement, il a été décidé de produire un guide de bonnes pratiques conçu à partir d'un partage des expériences des membres confrontés à cette question. Ce guide a donc pour principal objectif d'aider les musées à accueillir, conserver, gérer des fonds photographiques volumineux afin de mieux les valoriser. Qualifier un fonds de volumineux est une notion toute relative qui se mesure à l'aune des ressources dont on dispose pour le traiter : sans moyen au sein d'un musée, le traitement d'un ensemble de quelques centaines d'objets photographiques peut déjà s'avérer complexe. Qu'il s'agisse de traiter des fonds présents dans le musée ou d'en accueillir un (don, legs, achat), la prise en charge et le traitement de ces ensembles posent de nombreuses questions méthodologiques et amènent à faire des choix souvent en lien avec le statut qui leur a été attribué lors de leur acquisition. Les réflexions du groupe s'inscrivent en écho avec les travaux menés dans le cadre de la mission sur les biens culturels mobiliers auquel, par ailleurs, Isabelle-Cécile Le Mée contribue. La diversité des musées et le périmètre de leurs missions entraînent aussi des réponses différenciées qui doivent prendre en compte le contexte, les pratiques de conservation propres à chaque musée, mais aussi les moyens dont il dispose. Cette démarche s'inscrit dans le cadre réglementaire et législatif auquel sont soumis les Musées de France.

Le guide entend considérer l'ensemble de ces différents cas. Il prendra la forme d'une publication numérique et sera mis en ligne sur le site du ministère de la Culture.

Guide pratique : La photographie à l'épreuve de la numérisation

Un groupe de travail s'est constitué fin 2020 à la suite des journées d'études organisées en novembre 2019, consacrées au thème « Photographie numérique, photographies numérisées ». Il réunit une dizaine d'experts travaillant pour plusieurs institutions publiques (MC, BNF, MPP, musée Carnavalet, ARCP, musée Nicéphore-Niepce, BHVP, AD 93...) ou indépendants (restauratrices). Après avoir défini des objectifs et déterminé des méthodes de travail, ils ont entamé la rédaction d'un guide pratique répondant de manière simple et accessible aux questions méthodologiques, juridiques, techniques qui se posent avant, pendant et après un processus de numérisation de photographies. Conçues sur le modèle des fiches produites par le groupe de travail sur les supports en nitrate de cellulose, elles seront des outils d'aide à la décision à l'attention des professionnels confrontés aux problématiques de numérisation des fonds et collections photographiques dont ils ont la charge. Le document devrait être accessible sur le site du ministère à la fin du premier semestre 2024.

Le guide se décline en sept grands chapitres :

- Définir ses objectifs avant de numériser ;
- Analyser le contexte de l'institution avant de mettre en œuvre un chantier de numérisation ;
- Préparer les objets photographiques à la numérisation ;

- Principes de droits convoqués par la numérisation des objets photographiques ;
- Questions techniques de numérisation et de procédures ;
- Décrire les phototypes numérisés ;
- Conserver les données.

Co-coordination de l'étude

« La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques »

Le programme de recherche « La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques » fait l'objet d'un financement de la part de la Diri qui par ailleurs en assure la coordination avec Marie Cornu, directrice de recherche en droit à l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS/ENS Paris-Saclay/Université Paris-Saclay), et Émilie Terrier, maître de conférence en droit à l'Université de Grenoble. Ce projet entend étudier la façon dont la photographie est saisie par le droit. L'objectif est d'inscrire cette étude dans une double perspective, à la fois historique et contemporaine. Une telle perspective permettra de comprendre les conséquences de l'évolution des pratiques et des usages sur le cadre juridique, notamment depuis l'apparition du numérique. La photographie constitue un objet complexe possédant une capacité infinie d'incarnation. Médium de nature protéiforme, la photographie s'incarne ainsi dans des objets aux caractéristiques techniques et esthétiques différentes, se matérialisant sur différents supports (négatifs, contacts, diapositives, tirages de lecture, de diffusion, d'exposition...), et se rééditant dans le temps à travers plusieurs individus. Son mode de production, ses modalités de reproduction, sa faculté à produire de nouvelles images d'elle-même, interrogent notamment les notions d'authenticité et d'originalité. D'un point de vue juridique, la photographie est un objet transversal, au croisement de plusieurs branches du droit. Dans ses différentes dimensions matérielle et immatérielle, la photographie est ainsi saisie par une pluralité de règles de droit appartenant tant au droit privé qu'au droit public. Seront questionnés les vocabulaires utilisés notamment dans le champ du droit, en particulier les notions de reproduction et de reproductibilité qui ne restituent pas la singularité de la production de ces supports multiples. Afin de saisir la photographie dans ses différentes dimensions, trois axes de travail ont été retenus par le programme :

1. **La photographie dans le champ de la création :** le programme permettra tout d'abord de croiser les champs de la photographie et de la création. La photographie a joué un rôle indéniable dans l'évolution du droit d'auteur, et en particulier dans la construction des critères de protection. L'originalité se définit traditionnellement comme l'empreinte de la marque de la personnalité de l'auteur. Or, le caractère mécanique a constitué un frein important dans la caractérisation d'une telle empreinte. En outre, les contraintes inhérentes à la nature du sujet traité interrogent l'étendue de la liberté créatrice du photographe. Au-delà de la question de l'originalité, cette recherche abordera plus globalement les enjeux que soulève la photographie dans le champ de la création, à l'instar de la distinction entre l'œuvre et le support matériel.
2. **La photographie et le marché de l'art :** le programme propose ensuite d'étudier la manière dont la photographie est appréhendée par le droit du marché de l'art. Cet axe a pour objet de questionner les notions d'original et d'authenticité. D'un point de vue juridique, les tirages originaux sont entendus comme les photographies prises par l'artiste, tirées par lui ou sous son contrôle, signées et numérotées dans la limite de trente exemplaires, tous formats et supports confondus. L'authenticité semble en particulier liée à la fidélité du tirage à l'œuvre telle que pensée et voulue par le photographe. La question de l'authenticité est en ce sens intrinsèquement

liée à celle de l'originalité en droit d'auteur (qui questionne également l'attribution de l'œuvre) et du droit moral.

3. **La photographie et les institutions publiques :** les photographies font partie intégrante des collections et fonds des institutions publiques. À ce titre, elles sont susceptibles d'appartenir au domaine public mobilier, soit qu'elles appartiennent à l'une des catégories visées par l'article L. 2112-1 (en tant que composante des collections d'un musée ou archive publique par exemple), soit, plus généralement, qu'elles présentent un intérêt culturel. Des règles spécifiques, édictées par le Code du Patrimoine, pour la protection des biens culturels, sont également susceptibles de s'appliquer aux différents objets dans lesquels la photographie s'incarne. Ces règles auront des conséquences importantes sur la manière dont les institutions publiques pourront conserver, communiquer, et plus généralement valoriser, les photographies appartenant à leurs collections.

Ce projet mené depuis 2022 conduira à la rédaction d'un rapport de recherche puis d'un ouvrage intégrant des contributions et des entretiens avec différents professionnels de la photographie, des responsables d'institutions publiques culturelles, et des chercheurs. Trois ateliers scientifiques ont déjà été organisés dans cette même approche interdisciplinaire. Deux premiers ateliers de travail s'étaient tenus en 2022 consacrés à : « Quand la photographie "fait" œuvre ? » et « L'objet photographique, de quels droits ? ». En 2023, le cycle de rencontres s'est achevé par un atelier aux photographies en tant qu'elles appartiennent aux collections des institutions publiques qui a été l'occasion d'interroger le statut des photographies dans les collections publiques et les missions culturelles et patrimoniales des institutions publiques.

Journée de formation professionnelle

Une journée de rencontre dédiée aux problématiques scientifiques de conservation-restauration du patrimoine photographique a été organisée en lien le Centre de recherche sur la conservation le **5 octobre 2023**, au ministère de la Culture, site des Bons-Enfants. Elle s'est adressée aux conservatrices-restauratrices et conservateurs-restaurateurs de photographies et avait pour vocation d'alimenter le dialogue avec les actrices et acteurs de la recherche scientifique dans ce domaine. La communauté a très largement répondu à cette initiative.

À la suite de cette première journée, il a été décidé de poursuivre ces rencontres professionnelles. La prochaine se tiendra en mai 2024, cette fois-ci, destinée aux conservateurs et responsables de collections.

IV – Valorisation de la recherche et de ses résultats. Actions transversales

1. Organisation de colloques et de journées scientifiques

Coordination : Pascal Liévaux, Julien Rocha

- Journées professionnelles de la conservation-restauration 2023**

Dans le cadre du groupe de travail Conservation-restauration des biens culturels, le DRVPCI s'est impliqué, aux côtés de la Cité de l'architecture & du patrimoine et de l'Institut national du patrimoine, dans l'organisation et la coordination des 12^{es} journées professionnelles de la conservation-restauration les 30 et 31 mars 2023 sur le thème « La conservation-restauration au cœur de la société civile ». Elles ont

été soutenues à hauteur de 10 000 € (P175) et ont rassemblé plus de 200 professionnels sur deux jours. Le DRVPC a notamment été mobilisé pour la coordination des sessions de travail, la constitution du programme des journées ainsi que sur la création d'un dossier documentaire.

À l'issue de l'événement, la préparation des 13^{es} journées a été amorcée.

- **Entretiens du patrimoine 2023**

Après dix ans de pause, le ministère de la Culture a entrepris en 2023 le retour des Entretiens du patrimoine, un grand colloque sur trois jours permettant à tous les acteurs du patrimoine culturel de débattre d'une question située au cœur de leurs activités. Ce lieu d'échanges a souvent inspiré l'évolution des politiques publiques et des pratiques professionnelles en France. Cette rencontre exceptionnelle a eu lieu dans l'auditorium du Claude Lévi-Strauss du musée du quai Branly-Jacques Chirac du 28 au 30 novembre 2023, en présentiel, mais aussi à distance grâce une retransmission en direct sur internet. La thématique choisie a été celle de la restauration des patrimoines à l'heure de la double révolution verte et numérique : « **Restaurer le patrimoine au XXI^e siècle** ». Elle a été l'occasion de réunir 63 professionnels français et étrangers issus des domaines des politiques publiques, de la recherche, de la conservation et de la restauration des patrimoines culturels, dont les interventions ont permis d'ouvrir le débat et de dessiner des perspectives, à la lumière d'exemples concrets et de retours d'expérience. Cette rencontre a été précédée de trois séances publiques en visioconférence organisées du 18 au 20 avril 2023, dites « ateliers », qui avaient pour objectif de présenter les thématiques du colloque et d'inciter les professionnels à faire connaître leur intérêt pour ces dernières, à travers des discussions libres faisant la part belle à leurs propres expériences. Les Entretiens du patrimoine ont été un succès : ils ont rassemblé 112 participants aux séances d'ateliers, 586 personnes en présence et 1165 personnes en ligne pendant les trois jours du colloque (à raison d'une moyenne de 195 personnes présentes chaque jour et 388 personnes connectées par jour). Le DRVPC a dirigé de septembre 2022 à mars 2023 le comité de pilotage qui a eu la charge de la sélection des sujets et de leurs intervenants, puis, épaulé par un prestataire en charge de l'organisation logistique, il a piloté les séances d'ateliers numériques et a ensuite œuvré à la réalisation de l'événement « physique » en coordonnant notamment ses nombreux acteurs (des intervenants aux prestataires) et en s'assurant du bon déroulé du programme pendant les trois jours. Les Entretiens du patrimoine ont par ailleurs été ouverts par la ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak. Enfin, des actes sont prévus : financés à hauteur de 28 000 € sur le budget 2024, ils sont en cours de préparation avec les Éditions du patrimoine, éditeur historique de l'événement depuis sa création en 1988, et paraîtront à la fin de l'année 2024.

2. Direction éditoriale et soutien aux publications

*Coordination : Nathalie Meyer, Dorine Bertrand, Lily Martinet, Pascal Liévaux,
Thomas Mouzard, Julien Rocha*

Publications

En septembre 2023, une apprentie en master 2 édition, Claire Lepagnol, a rejoint l'équipe pour un an. Elle remplace Johannie Orer au même poste.

Les revues

Le DRVPCI produit la revue électronique *In Situ. Revue des patrimoines*, créée en 2001, en ligne sur la plateforme OpenEdition. Il en assure la rédaction en chef et le secrétariat de rédaction. Le comité de rédaction a été réuni en février et en septembre 2023. Le comité scientifique en septembre. L'année 2023 respecte les engagements pris auprès de l'éditeur (OpenEdition) et a vu la mise en ligne de 3 numéros : n° 49 : « Patrimoine architectural du xx^e siècle en Europe. Enjeux opérationnels et questionnements contemporains », n° 50 : « La production textile : quelles dynamiques patrimoniales ? », n° 51 : « Les patrimoines de l'hygiène ». La dimension internationale de la revue est aujourd'hui soutenue par les résumés en anglais du numéro et des articles traduits en français et publiés dans leur langue originale. Les auteurs sont également encouragés à relayer leurs articles sur la plateforme d'archives ouvertes HAL. La moyenne de fréquentation de la revue est de 400 000 visiteurs uniques par an.

Le DRVPCI dirige également la revue électronique *In Situ. Au regard des sciences sociales*. Crée en 2019, elle est dédiée à la prise en compte du champ patrimonial par les sciences sociales, et est en ligne sur la plateforme OpenEdition. Le comité de rédaction d'*In Situ. Au regard des sciences sociales* a été réuni en avril et en septembre 2023, pour travailler sur les thématiques à l'étude. En janvier 2023 a été lancé un appel à contributions sur la thématique des visiteurs du patrimoine. Début 2024 paraîtra le n° 4 de la revue : « Catastrophes patrimoniales », sous la direction de Cyril Isnart et Christian Hottin.

Sur les trois dernières années, la moyenne de consultation par numéro est de 10 000 visiteurs uniques.

Les ouvrages

Le DRVPCI assure aussi la direction de la collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains » éditée aux Éditions de la Maison des sciences de l'homme (FMSH). Son comité de lecture a été réuni en juin et septembre 2023, pour évoquer les manuscrits en cours de conception, évaluer une dizaine d'autres manuscrits et suivre l'exposition itinérante consacrée à l'anthropologue Daniel Fabre. Un nouveau titre est paru en avril 2023 : *La Moralisation de la culture. Éthiques et politiques des appartenances et différences*, ouvrage collectif sous la direction de Guillaume Alevêque et Arnauld Chandivert. L'exposition « Daniel Fabre (1947-2016). Voir le monde à l'envers », exposition-hommage à l'anthropologue Daniel Fabre composée de 8 panneaux d'un mètre sur deux a a notamment été présentée de mai à juin 2023 à la Maison des mémoires à Carcassonne et en novembre 2023 à l'Institut occitan de cultura à Béziers... Cette exposition, prolongement des publications des actes des colloques de Paris et de Toulouse publiés dans la collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains » peut être accueillie par toutes les structures qui le désirent ; au terme de son itinérance, ses PDF rejoindront les pages internet de *Berose, encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie*. La collection et les deux revues *In Situ* ont été présentées à l'événement « Focus, salon des écritures alternatives » à Marseille (Mucem) en juin 2023 et en octobre 2023 au Salon de la revue à l'Espace Blancs-Manteaux (Paris).

Soutien aux publications

Le soutien du DRVPCI aux publications en ethnologie, en histoire de l'art et sur les patrimoines s'est porté, en 2023, à un montant total de 46 500 euros (P175), Arsag pour la revue *Support/Tracé*, LHA pour la revue *Livraison d'histoire de l'architecture*, Ethnographique.org pour la revue *Ethnographique.org*, APAHAU

pour le soutien à la revue *Histoire de l'art*, Association Terrain pour la revue *Terrain*, Université de Saint-Étienne pour la revue *Focales*, Université de Nanterre pour la revue *Ethnologie française* (2022 et 2023).

Par ailleurs, le Comité des publications de la DGPA, coordonné par Julien Rocha, s'est réuni le 11 avril 2023 et le 20 décembre 2023 en présence des représentants des directions et services du ministère (central et déconcentré) producteurs, financeurs ou éditeurs. Le comité de printemps a été l'occasion de faire le bilan statistique des publications produites ou financées en 2022, et le comité d'hiver a permis de présenter les projets à venir pour l'année 2023, voire la suivante. Pour la première fois, le formulaire servant à l'enquête est devenu numérique afin de faciliter l'enregistrement des données et la génération des statistiques qui en résultent. Il a néanmoins vocation à être amélioré grâce à la collaboration du Service du numérique (SNUM) du ministère. Par ailleurs, décision a été prise lors du comité d'hiver qu'il n'y aurait, à partir de 2024, qu'un seul temps d'enquête par an : le questionnaire ne sera donc à remplir par les membres qu'à l'occasion du comité d'hiver, dans un but prospectif pour le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture (puisque l'objectif premier de ce Comité). Cependant, le comité de printemps sera maintenu pour devenir un moment d'échanges privilégié sur des thématiques diverses ayant trait aux activités de l'édition, dans le but d'œuvrer vers une vision et une valorisation communes des productions de la DGPA.

3. Le Comité de la prospective et de l'innovation

Coordonné par Pascal Mignerey, Pascal Liévaux et Julien Rocha

Mis en place en septembre 2022, le Comité de la prospective et de l'innovation (CPI) a pour mission de coordonner la réflexion des services sur des thématiques jugées prioritaires de manière à produire des directives et fiches pratiques pour les professionnels du patrimoine et de l'architecture. Le Comité est présidé par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture et compte en son sein des représentants des services de la DGPA. Son secrétariat est assuré par le DRVPCI et les propositions de thématiques sont définies au sein de la Diri.

La thématique retenue pour 2022-2023 était « La place du patrimoine et de l'architecture dans la transition écologique ». Le groupe de travail mis en place a été constitué de 99 personnes qui ont largement dépassé la sphère de la DGPA puisque des membres de la DGMIC, du ministère de la Transition énergétique et de la cohésion des territoires, et des acteurs extérieurs (indépendants, chercheurs) étaient présents. Afin de couvrir plus efficacement l'ampleur du sujet autour de quatre axes jugés primordiaux, des ateliers de travail ont été créés : « Formation », « Conservation verte », « Energie » et « Numérique ». Les membres du GT s'y sont répartis et ont mené, de mars à juillet 2023, des études qui ont été réunies dans un document de synthèse en septembre 2023. Après amendements en octobre et novembre, le document finalisé a été remis au directeur général des Patrimoines et de l'Architecture pour révision finale. L'objectif est de compléter une feuille de route ministérielle pour une meilleure prise en compte des impératifs de la transition écologique dans les politiques patrimoniales, intitulée *Transition écologique de la culture : guide d'orientation et d'inspiration*, qui a paru en décembre 2023. La révision de ce guide a d'ailleurs constitué la tâche première du GT puisque la révision de ses premières moutures a duré de novembre 2022 à février 2023.

Le document de synthèse produit par le GT, intitulé sobrement *Le patrimoine et l'architecture dans la transition écologique*, se veut plus opérationnel que le guide ministériel, en vue d'être immédiatement utile aux professionnels sur le terrain. Chacun des ateliers de travail, qui constituent autant de prismes de considération du sujet, présente ses travaux selon le même ordonnancement : un état des lieux du sujet en préambule, la description des enjeux hiérarchisés en lien avec le *Guide d'orientation ministériel* ensuite, puis des préconisations opérationnelles. Le document se clôture par cinquante pages d'annexes qui contiennent à la fois les inventaires de travail des ateliers, mais aussi un rapport complémentaire sur la biodiversité et surtout une première mouture de fiches pratiques sur des sujets précis (« Analyse du cycle de vie en conservation-restauration », « Gestion des déchets »...).

Ce document est publié sur la nouvelle page thématique du site internet du ministère de la Culture « Transition écologique¹ », mise en ligne en décembre 2023 pour accueillir et développer le *Guide d'orientation ministériel*. Il pourrait être agrémenté d'un tableau participatif destiné à recueillir les bonnes pratiques des professionnels du patrimoine culturel en matière de transition écologique, et surtout être complété par de nouvelles fiches pratiques au fur et à mesure de leur réalisation par les membres des ateliers du GT qui souhaitent continuer à s'investir dans le domaine.

4. Communication et diffusion des connaissances

Coordonné par Dorine Bertrand, Thomas Mouzard, Julien Rocha

Le DRVPCI a diffusé en continu des annonces de manifestations, colloques et publications relevant de la sphère de la DGPA. Il a administré et/ou contribué activement à la liste de diffusion « Ethno et PCI » (492 abonnés), à la liste de diffusion du blog « Respatrimoni » (5 000 abonnés) et à la « La lettre immatérielle », organe de liaison de l'association France-PCI.

¹ <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Transition-ecologique>

MISSION SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET D'AUDIT (MISSA)

Au sein de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, la Mission sécurité, sûreté et d'audit fait partie du service de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture. Elle assure des missions de conseil et d'assistance sur l'application des normes dans les domaines de la sécurité incendie, de la sûreté et d'audit technique des espaces et des bâtiments, dans les secteurs de compétence de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture.

Elle exerce ses missions auprès des services de l'administration centrale, des services déconcentrés, des services à compétence nationale, ainsi que des opérateurs. Elle peut également intervenir auprès d'établissements patrimoniaux ne relevant pas du ministère chargé de la Culture.

I. La sûreté

1. *Sûreté des musées*

Bilan d'activité des conseillers sûreté « pôle musées » en 2023

André Popon et Guy Tubiana, commandants de police

Deux commandants de police, réservistes, prennent en charge l'ensemble des missions de conseils au profit des musées de France. Il s'agit essentiellement d'audits réalisés sur les sites concernés, ou de participation à des actions de formations ou de conseils sur le territoire national et à l'étranger.

Ces deux réservistes effectuent environ une centaine de vacations par an. Cependant, malgré ce nombre de jours limités par leur statut, les deux officiers sont en veille et répondent à toute sollicitation même hors jours de réserve, sans discontinuité.

Ils participent chaque mois à la commission des prêts organisée par le service de Musées de France. Ils apportent leurs expertises, en vérifiant que les conditions de sûreté sont réunies, c'est-à-dire que les risques de vols et de dégradations pourront être écartés, et sont réunies pour que les œuvres puissent être prêtées à des partenaires français ou étrangers.

Dans le cadre des demandes de prêts d'œuvres des collections nationales et/ou dispenses d'assurance, 132 questionnaires dits « facility report » ont été examinés et des réponses ont été systématiquement apportées. Des missions ont également été diligentées à la suite de ces examens (voir tableau ci-dessous) en France et à l'étranger.

Les visites répondent à deux critères principaux, notamment si les œuvres prêtées représentent des valeurs très importantes et si les conditions de sûreté énoncées par le « facility report » ne semblent pas suffisantes ou faibles.

Les conseillers sûreté pour les musées sont également sollicités dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. À titre d'exemples, des conseils ont été apportés au musée Rodin de Paris pour la mise en place

de nouveaux équipements de vidéoprotection. Le projet du mémorial du terrorisme à Suresnes (92) a déjà donné lieu à plusieurs réunions de travail.

D'autre part, des conseils relatifs à la sûreté en matière de protection des personnes sont régulièrement apportés aux musées en construction ou en rénovation. Le musée Cluny de Paris a par exemple bénéficié de l'expertise de la Missa pour que la configuration du contrôle à l'entrée soit modifiée, afin de mieux sécuriser les agents.

Par ailleurs, les conseillers sûreté réalisent de nombreuses sessions d'information et de formation à l'intention des responsables de services, de monuments, d'établissements de partenaires concernés par les domaines de la sécurité et de la sûreté, ainsi que dans le cadre de formations initiales et continues.

De cette façon, l'expertise des conseillers de la mission est régulièrement sollicitée par les opérateurs de formation du ministère de la Culture et à l'extérieur (école du Louvre, école de Chaillot, ENSA, INP, écoles d'application, universités, la Sorbonne...). En 2023, une dizaine d'interventions a été effectuée dans ce cadre. Les agents des musées de Paris, cette année encore, ont pu bénéficier de séances de formation.

Afin de maintenir entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur un canal direct de liaison, les conseillers sûreté rencontrent régulièrement les policiers de la direction de la Police judiciaire, plus particulièrement ceux de l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) et sont leurs officiers de liaison auprès du ministère de la Culture avec des échanges d'informations sur les affaires en cours.

Cette collaboration technique et opérationnelle s'est exercée à quatre reprises dans le cadre des affaires suivantes :

- Le 21 janvier : au musée Hébert de La Tronche (Isère), vol commis la nuit par effraction des bijoux de la princesse Mathilde Bonaparte estimé à 110 000 euros. Ces bijoux appartenaient à la Fondation de France. Ils avaient été prêtés par le musée d'Orsay ;
- Le 18 août : au musée d'Art Roger-Quillot de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), vol d'un tableau de petit format « Les visiteurs de Biens Assis » d'Antoine Durin, durant les heures d'ouverture au public ;
- Le 31 juillet, au musée d'Art naïf et d'Arts singuliers de Laval, un vol de clés a été commis par effraction. Les alarmes s'étant déclenchées les malfaiteurs ont pris la fuite avant de pouvoir se servir des clés. Ces derniers ont par la suite effectué plusieurs repérages. Le service territorial de renseignement indiquait que les œuvres du Douanier Rousseau étaient visées. Cette affaire est prise en compte par l'OCBC et la direction régionale de la Police judiciaire de Rennes. Après analyse du risque, très réel, la Missa a demandé le retrait de ces tableaux des salles d'exposition pour qu'ils soient mis en lieu sûr.
- le 20 décembre : au centre de conservation mutualisé de Reims (51), découverte d'un vol commis en interne au cours de l'année. Il s'agissait de 132 monnaies datant de l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle, essentiellement en or, pour un préjudice de plus d'1 million d'euros.

Les musées sont désormais la cible d'activistes qui souhaitent augmenter l'impact de leur communication par jet de produits divers sur des œuvres célèbres.

Les conseillers sûreté ont fourni, en urgence, au cabinet de la ministre, des éléments permettant aux équipes de sécurité sur place d'agir dans le respect du cadre légal. Lors des visites techniques, ils sensibilisent les directrices et directeurs de musée à ces nouvelles formes d'actions qui constituent des

dégradations volontaires au sens de l'article 322-3-1 du Code pénal (sanctions aggravées depuis une loi de 2018, prenant en compte la spécificité des biens culturels).

Enfin, pour faire face à la menace terroriste, la Missa est associée à la cellule de crise « Valois ».

Les conseillers assurent par ailleurs une veille sur les manifestations dont les débordements seraient susceptibles de toucher les sites ou établissements culturels. En tant que de besoin, ils peuvent se rendre à tout moment et en urgence auprès des directeurs d'établissements culturels pour apporter leur soutien technique et opérationnel.

Ils ont notamment été associés à des journées d'exercice pour la préparation des Jeux olympiques 2024, puisque des musées ou sites culturels se trouveront dans des périmètres à risque.

La sensibilisation et les bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine culturel et de lutte contre le trafic illicite des biens culturels nécessitent pour être efficaces qu'elles soient partagées au plus grand nombre, en France comme à l'étranger.

Cependant, le cœur du métier est d'expertiser les musées (audits de sûreté). Cette mission reste essentielle et les conseillers sont très sollicités. À ce titre, 40 musées ont été expertisés sur le territoire Français en 2023 et 11 à l'étranger. Cet engagement a été intense en fin d'année pour préparer au mieux la célébration des 150 ans des impressionnistes.

2. *Sûreté des patrimoines*

a) *Le cadre institutionnel de l'activité du conseiller sûreté*

Éric Blot, commandant de police

Les missions du conseiller sûreté des patrimoines sont définies par l'organisme de tutelle et listées dans la convention passée entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur.

Placé sous l'autorité du chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, le conseiller sûreté des patrimoines a pour mission de développer, en qualité d'expert, « *la politique de prévention et de protection du patrimoine français* ».

Sa fonction est :

- d'étudier la protection matérielle du patrimoine mobilier inscrit ou classé au titre des monuments historiques et de proposer les mesures de sûreté appropriées ;
- de conseiller l'ensemble des services qui interviennent dans le domaine patrimonial et architectural : en administration centrale, auprès des établissements publics relevant de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture (Centre des monuments nationaux, écoles d'architecture, etc.) mais également auprès des services déconcentrés (directions régionales aux affaires culturelles/conservations régionales des monuments historiques, unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conservateurs des antiquités et objets d'art, architectes en chef des monuments historiques...) ;
- de suivre les affaires à caractère judiciaire liées au trafic des œuvres d'art en ce qui concerne le patrimoine français répertorié, en liaison avec les services de police judiciaires et les services

- douaniers (Interpol, OCBC, Service central de renseignement criminel (SCRC), brigade de répression du banditisme et DNRED) ;
- de dynamiser l'action de prévention en matière de sûreté du patrimoine tant dans le domaine cultuel que civil auprès des conservateurs du patrimoine, des conservateurs des antiquités et objets d'art et des architectes des bâtiments de France ;
 - de concevoir et d'animer des actions de formation et d'information dans le domaine de la prévention et de la sûreté à destination des architectes des bâtiments de France, des conservateurs des monuments historiques, des correspondants sûreté du Ministère de la Culture, des personnels responsables de la sûreté dans les édifices cultuels et culturels, des associations de propriétaires, de la Conférence des évêques de France et du clergé affectataire, des collectivités territoriales, des magistrats... ;
 - d'assister techniquement les propriétaires publics et privés dans l'analyse de la vulnérabilité et des risques des sites et de réaliser des audits de sûreté in situ dans les monuments historiques ;
 - d'intervenir auprès des médias (presse audiovisuelle, presse écrite, journaux spécialisés...) afin de sensibiliser le public et les différents acteurs sur les risques pesant sur le patrimoine national ;
 - d'assurer la fonction de référent ministériel sécurité-sûreté dans le cadre de la circulaire du 24 avril 2017 désignant les directeurs régionaux et leurs adjoints référents sécurité-sûreté.

Comme les années précédentes, le conseiller sûreté des patrimoines a poursuivi son activité afin de prévenir les actes de malveillance (terrorisme, vols, actes de vandalisme, intrusions) perpétrés dans les monuments historiques sur le territoire national.

En administration centrale, le bureau de la Conservation des monuments historiques mobiliers de la sous-direction des Monuments historiques et des Sites patrimoniaux est un interlocuteur traditionnel privilégié. Dans le cadre de la prévention du terrorisme, le secrétariat général et le haut fonctionnaire de défense et de sécurité sont des interlocuteurs essentiels.

Les différents services déconcentrés de l'État (directions régionales des affaires culturelles, conservations régionales des monuments historiques, unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conservations des antiquités et objets d'art, etc.) demeurent, quant à eux, des interlocuteurs et des relais indispensables.

b) Le bilan

Signes avant-coureurs, l'attentat du Musée juif de Belgique le 24 mars 2014 (4 morts), l'attaque terroriste du musée du Bardo en Tunisie le 18 mars 2015 (24 morts, dont deux terroristes) avaient démontré la volonté des terroristes de cibler des édifices culturels.

La prévention des actes de terrorisme est devenue la préoccupation majeure de la mission « sûreté » après les attentats des 7 janvier et 13 novembre 2015.

Plus que jamais, lors des visites dans les établissements cultuels et culturels, des actions de formation ou d'information, la mission accentue le propos sur la sécurité des personnels et des visiteurs.

En France, après les attentats de Nice le 14 juillet 2016, l'assassinat du père Jacques Hamel le 26 juillet 2016 à l'église Saint-Étienne-du-Rouvray pendant un office, l'attentat du 3 février 2017 au carrousel du

Louvre et celui perpétré sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 6 juin 2017, l'attentat islamiste à la basilique Notre-Dame de l'Assomption de Nice le 29 octobre 2020 où trois personnes ont été égorgées au couteau, rappellent, plus que jamais, la nécessité de maintenir constamment un niveau de vigilance élevé.

En 2022, dans la matinée du 5 janvier, un individu armé d'une barre de fer s'était introduit dans la basilique Saint-Denis, malgré la présence de deux agents de sécurité privée postés à l'entrée du monument. Après avoir brisé trois statues, il avait quitté la basilique, suivi par un témoin qui contactait la police nationale. Le tribunal judiciaire de Bobigny a condamné l'individu par défaut à dix mois de prison avec sursis.

Le 29 octobre 2023, une altercation s'est produite, là encore avec les agents de sécurité privée postés à l'entrée du monument. Après avoir dégradé le sas d'entrée par jets de projectiles, la personne a été interpellée et placée en garde à vue.

Bien que ces attentats terroristes matérialisent la prégnance de la menace terrorisme et démontrent que les sites culturels et cultuels constituent une cible privilégiée des terroristes, les visites des édifices cultuels mettent en exergue, trop souvent, le désintérêt ou la défaillance du clergé en la matière.

Se substituant au clergé, les unités départementales d'architecture et du patrimoine, sous l'impulsion de certains préfets, ont élaboré des plans de sécurisation des cathédrales.

Après la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg en 2019, la cathédrale de Saint-Étienne dispose désormais, depuis le 16 septembre 2021, d'un protocole de sûreté ou plan de sécurisation de l'édifice.

Pour chaque site, les actions de vigilance, de surveillance et de contrôle déclinées dans la posture Vigipirate par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité aux niveaux « urgence attentat », ou « sécurité renforcée – risque attentat » font l'objet d'une attention et d'une évaluation toutes particulières, voire d'un rappel des consignes, parfois d'une information destinée aux personnels.

Des mesures de protection des bâtiments, de contrôle et de filtrage des visiteurs, d'inspection des bagages, sont proposées afin d'élever le niveau de sûreté du site face au risque terroriste.

c) Les statistiques des faits de vols

Grâce à la coopération constante entre les services et à l'engagement des différents acteurs, une baisse constante et significative des faits de vols a été enregistrée depuis plusieurs années.

Dès 2012, cette tendance s'était malheureusement inversée avec la hausse mondiale des cours des métaux et une augmentation immédiate des vols d'objets religieux.

De nombreux ornements, des croix et statues en bronze, volés dans les églises et cimetières étaient écoulés en l'état ou fondues et vendus au poids du métal.

En 2021, directement en lien avec les vols de métaux, 10 faits de vols sur des monuments aux morts (6 coqs en bronze, 2 bustes de Marianne, 2 statues dont l'une de 600 kg) ont été commis.

Cette année encore, des vols de gouttières en cuivre ont été enregistrés, notamment dans l'Indre. Le prix élevé du cuivre (7 000 € la tonne), la facilité d'écouler le métal sans aucune traçabilité, la vulnérabilité des églises, souvent implantées en zone rurale, en font des cibles privilégiées des bandes organisées.

Dans la commune de La Haye-Pesnel (Manche), entreposée sur un socle à l'extérieur de l'édifice, la cloche de 600 kg de l'église Sainte-Marie-Madeleine a été dérobée la nuit du 26 mars 2023.

À Roubaix, une centaine de tuyaux de l'orgue de l'église Notre-Dame ont été dérobés pour un montant

estimé de 500 000 euros à un million d'euros.

Selon l'état des statistiques provisoires transmises par le Service central de renseignement criminel (SCRC) de la gendarmerie nationale au 31 décembre 2023, 114 faits de vols ont été recensés décomposés comme suit :

- 76 faits de vols ont été répertoriés représentant 128 objets protégés au titre des monuments historiques ;
- 38 faits de vols ont été répertoriés représentant 56 objets, non protégés au titre des monuments historiques.

Pour ces derniers, 11 faits de vols ont été perpétrés sans effraction, 14 avec effraction. Pour les autres faits de vols, le mode opératoire est ignoré.

S'agissant des objets protégés, les modes opératoires ne sont pas mentionnés.

À ces faits de vols, il faut ajouter le vol notable, dans la chapelle Notre-Dame-des-Dunes de Dunkerque, de 41 éléments sur un total de 172 objets ou ensembles d'objets mobiliers protégés.

Une fois encore, les statistiques démontrent, sans ambiguïté, que les églises ouvertes sans aucune présence humaine sont particulièrement vulnérables aux vols et dégradations.

La volonté du clergé de laisser des édifices ouverts, sans curé, sacristain ou bénévoles, a pour conséquence de favoriser ces faits délictueux.

Particulièrement problématique dans un contexte où la menace terroriste est prégnante, l'ouverture sans présence humaine de ce type de monument contrevient en outre à l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des *Dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics*.

Ce texte prévoit qu'au moins un membre du personnel ou un responsable doit être présent lorsque l'établissement est ouvert au public. Cette personne doit être en capacité de décider des éventuelles premières mesures de sécurité à prendre et d'accueillir les secours.

Cette diminution, très relative, du nombre de faits de vols doit être appréhendée avec prudence et circonspection. En effet, ces statistiques très parcellaires intègrent rarement les faits de vols commis en zone police.

Lors du dépôt de plainte, l'agent de police judiciaire remplit rarement la rubrique « objets d'art – horlogerie » correspondant au vol d'objets culturels.

Chargé théoriquement de collationner les statistiques des faits de vols commis en zone police, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels n'est en réalité destinataire qu'exceptionnellement de ces informations.

Les déplacements dans les régions et la rencontre des différents acteurs (élus, clergé...), les audits réalisés in situ permettent de constater que de nombreux faits délictueux (ventes illégales d'objets mobiliers, vols, incendies criminels, intrusions, dégradations, etc.) sont commis, sans jamais faire l'objet d'un dépôt de plainte.

De même, de nombreux objets sont répertoriés « non vus », déplacés au fil des ans par les desservants, prêtés et déposés sans convention.

Selon les gendarmes et policiers rencontrés lors des déplacements en région, le bilan officiel représenterait seulement 30 % des faits de vols perpétrés.

Manifestement, certains faits de vols sont l'œuvre de bandes organisées.

Depuis 2022, le département du Lot est l'objet d'un nombre particulièrement élevé de vols dans les églises

rurales. Pour les années 2022 et 2023, les maires de 18 communes du Lot ont porté plainte pour le vol d'objets liturgiques de domanialité publique représentant 59 objets, dont 4 inscrits au titre des monuments historiques. Les objets ciblés sont principalement des pièces d'orfèvrerie : calices, ciboires, patènes, ostensoris, etc.

Des faits similaires quant au mode opératoire (vol sans effraction) sont également perpétrés dans des communes proches, au sein des départements limitrophes (Aveyron, Dordogne, Cantal...).

À ce jour, ces faits n'ont pas été élucidés malgré la création de cellules *ad hoc*.

Là encore, le cambriolage perpétré au château de Champs-sur-Marne le 6 novembre 2023 est probablement l'œuvre d'une bande organisée. Huit vases en céramique d'art chinois ont été dérobés pour un préjudice évalué, selon une première estimation approximative, à environ 100 000 €.

Autre lieu victime d'un vol majeur et de dégradations, la basilique du Sacré-Cœur de Rouen a été cambriolée et pillée dans la nuit du 14 au 15 novembre. Les dégradations ont été évaluées à plusieurs milliers d'euros.

Outre les vols, les dégradations à l'encontre du patrimoine religieux restent toujours élevées, parfois spectaculaires. L'église Sainte-Madeleine d'Angers a fait l'objet d'un saccage le 12 avril.

Les croix ont été brisées ou tordues, les statues décapitées et les autels saccagés.

À ces actes de vandalisme « traditionnel » s'ajoute l'apparition d'un nouveau phénomène d'activisme écologique. L'écovandalisme représente, pour notre patrimoine culturel, un risque réel.

Pour le moment limité aux seuls établissements patrimoniaux culturels, à des tableaux protégés par des vitrages feuilletés de sécurité, à des statues ou bâtiments emblématiques, ce phénomène pourrait s'amplifier.

Ainsi, des militants du collectif « Dernière Rénovation » ont escaladé la pyramide du Louvre pour l'asperger de peinture orange fluo.

Limités dans leurs actions, eu égard aux consignes de sensibilisation diffusées par les conseillers sûreté du ministère de la Culture, par la vigilance des agents et du public, les militants pourraient radicaliser leurs comportements à d'autres objets plus vulnérables, étendre leur activisme à des établissements moins pourvus en agents de salle ou des établissements cultuels.

Ainsi, de nombreux édifices religieux recèlent eux aussi un patrimoine mobilier exceptionnel. Des dégradations perpétrées sur des œuvres majeures exposées dans ces édifices auraient, elles aussi, un retentissement international.

d) Les missions

Depuis le vol de neuf toiles de maître impressionnistes au musée Marmottan de Paris le 27 octobre 1985, le ministère de la Culture a développé, en coordination étroite avec le ministère de l'Intérieur, une politique de prévention du patrimoine.

S'inscrivant dans cette démarche, la mission du conseiller sûreté des patrimoines est déclinée selon trois axes majeurs :

- une fonction de conseiller en sûreté avec la réalisation d'audits *in situ* ;
- un travail de sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux risques ;
- un rôle d'interface et d'officier de liaison, notamment avec les services de police, de gendarmerie, d'Interpol et des douanes.

Complémentaires, ces trois volets génèrent de nombreux déplacements et missions (participation à des réunions multiples et variées, réalisation d'audits et de visite de sûreté *in situ*, formation des personnels de musée, etc.).

Depuis l'épidémie de la Covid-19, les réunions en visioconférence sont devenues un mode de communication et d'échanges privilégiés. Elles limitent les déplacements, notamment dans le cadre des réunions de maîtrise d'ouvrage et d'avant-projets.

• **La mise en sûreté des édifices**

Afin d'assurer la cohérence et la pertinence des sollicitations, toutes les visites de sûreté effectuées *in situ* sont diligentées à la demande de l'administration centrale, des directions régionales des Affaires culturelles (Drac), des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (Udap), des conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA), du Centre des monuments nationaux (CMN), des collectivités territoriales, etc.

Pour qu'un site soit expertisé, il doit être protégé au titre des monuments historiques ou détenir des objets protégés à ce titre.

Généralement, les missions sont motivées par les risques pesant sur les collections ou les objets. Elles peuvent l'être également par le déroulement d'expositions temporaires, assorties parfois de demande de dispense d'assurance, de projet de création d'un trésor, après la constatation de faits de vols... Citée *supra*, la prévention de la menace terroriste et la formulation de propositions et recommandations est devenue essentielle.

En étroite collaboration avec les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine, les architectes des bâtiments de France, les conservateurs des monuments historiques et les conservateurs des antiquités et objets d'art, une attention toute particulière est portée, s'agissant des monuments d'État, au suivi des préconisations et recommandations formulées dans les audits lors des visites de sûreté effectuées.

Pour les sites ayant fait l'objet d'une visite et d'un audit *in situ* au cours de l'année 2023, chaque déplacement ou réunion a été systématiquement formalisé par un rapport établissant des recommandations destinées à évaluer et limiter les risques.

Afin qu'elles soient mises en application, les préconisations formulées doivent être réalistes et toujours consensuelles. Dans un domaine où l'obligation reste l'exception, elles doivent impérativement recueillir l'approbation du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

• **Les activités de formation et de sensibilisation**

Comme par le passé, des formations ont été dispensées à la demande des partenaires institutionnels du ministère de la Culture.

Les missions de formation, séances d'information d'une demi-journée, formations d'une ou plusieurs journées ont été dispensées.

Cette année, les formations ou séances d'information à destination des élèves-conservateurs du patrimoine en formation initiale à l'Institut national du patrimoine ont été dispensées. Elles constituent un moment privilégié de rencontres avec les futurs conservateurs du patrimoine avant leurs affectations. Cette année, la formation à la sûreté dans les monuments historiques au bénéfice des chefs des Udap, des architectes des bâtiments de France, des conservateurs des monuments historiques, des techniciens et ingénieurs des bâtiments de France et des services culturels n'a pu être dispensée, à cause d'une grève de la SNCF.

• **La coopération avec les services de police et de gendarmerie**

Institutionnels, mais aussi informels, les contacts réguliers avec les forces de l'ordre, notamment la gendarmerie nationale le plus souvent compétente s'agissant des églises implantées majoritairement en zone gendarmerie, demeurent essentiels pour mener une politique de prévention efficace et cohérente. La connaissance de la typologie des vols (répartition géographique, caractéristique des objets volés et modes opératoires) est une donnée indispensable.

Les échanges d'informations concernant les vols sont essentiels afin d'obtenir une vision la plus précise possible du phénomène, notamment lors des vols commis par des bandes organisées sur plusieurs régions. Spécifiques, ces faits de vols impliquent, s'agissant des forces de l'ordre, la création de cellules d'enquête régionales ou interrégionales supervisées par l'échelon central qui dispose d'une connaissance nationale. Cette année encore, les liens permanents entretenus avec Interpol, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), le Service central du renseignement criminel de la gendarmerie nationale, la Brigade de répression contre le banditisme (BRB), les services de police ou de gendarmerie locaux, la direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières ont été constants avec de nombreux échanges, formels ou informels.

• **La présentation et la protection des trésors de cathédrale**

Les visites *in situ* permettent de constater que la présentation des trésors de cathédrale révèle souvent, s'agissant de leur mise en sûreté, de réelles vulnérabilités.

Persister à présenter un patrimoine exceptionnel en l'absence d'agents du patrimoine, de guides conférenciers, etc. est une erreur majeure, voire une faute et une mise en danger des objets exposés. Souvent, outre cette faille humaine, la protection électronique du monument et de son patrimoine est également incomplète. Trop souvent, seul l'espace du trésor bénéficie d'une protection électronique. Or, là encore, c'est une erreur majeure de ne pas protéger les volumes intérieurs d'une cathédrale pour ne protéger, électroniquement, que les seuls espaces dédiés à la présentation du trésor.

La détection doit être la plus précoce possible pour optimiser le délai d'intervention en cas d'intrusion. Protéger les volumes intérieurs du monument permet de détecter les tentatives d'intrusion, mais également les enfermements volontaires.

Cette stratégie de seule protection du trésor a favorisé les cambriolages des trésors de la cathédrale Saint-Étienne de Cahors le 5 juillet 2015. Après avoir fracturé plusieurs portes intérieures et extérieures, les voleurs n'ont été détectés que lorsqu'ils ont pénétré dans la salle du trésor. Dès lors, en quelques minutes, ils ont brisé une vitrine, dérobé quatre calices en argent ainsi que l'anneau épiscopal en or du XIII^e siècle de l'évêque Guillaume de Cardaillac et tenté de dérober la Sainte-Coiffe.

Le 12 novembre 2017, entre 4 heures et 5 heures, des individus se sont introduits dans la cathédrale Saint-Pierre à Angoulême. Pour ce faire, ils ont fracturé un vitrail du chœur. Après avoir ouvert de l'intérieur le portail côté sud, ils se sont hissés sur une échelle pour fracturer un vitrail signé Othoniel, situé entre le bras sud du transept et la salle du trésor, dite du Merveilleux, au 1^{er} étage. Ils n'ont été détectés qu'après s'être introduits dans la salle du trésor. La société de télésurveillance a contacté l'architecte des bâtiments de France une heure après le déclenchement de l'alarme et du report d'alerte !

• **Le raccordement au réseau Ramsès Évolution II**

Le raccordement au réseau Ramsès Évolution II des sites culturels ou cultuels appartenant à l'État, ou à des collectivités territoriales, est systématiquement préconisé.

S'agissant des édifices cultuels implantés en zone rurale ou semi-rurale, cette politique de protection trouve très rapidement ses limites faute d'une présence humaine afin d'assurer, principalement en période nocturne, l'accueil des services de police ou de gendarmerie et la levée de doute en cas de déclenchement de l'alarme.

Les réflexions du groupe de travail sur la sécurité et la sûreté des cathédrales ont, entre autres, pour préoccupation leur gardiennage physique en période diurne, leur protection électronique grâce aux sociétés de télésurveillance et télésécurité en période nocturne.

Ces travaux représentent une opportunité sans précédent de traiter la problématique de leur surveillance dans sa globalité, afin d'obtenir un niveau de sécurité et de sûreté homogène et cohérent.

Toutefois, l'implantation géographique de certains sites, éloignés du milieu urbain, ne pourra bénéficier de ces dispositifs dont l'efficacité réside dans la réactivité et la rapidité de l'intervention.

En 2023, seules 19 cathédrales, propriétés de l'État placées sous la tutelle du ministère de la Culture, sont raccordées au réseau Ramsès Évolution II.

Propriétés de collectivités territoriales, l'église Saint-Géry à Cambrai, la basilique Notre-Dame de la Garde à Marseille, la salle du trésor de la basilique Notre-Dame d'Espérance à Charleville-Mézières bénéficient d'un raccordement de leur système de détection-intrusion à ce réseau.

Alors que la gendarmerie nationale avait annoncé que les sites patrimoniaux, culturels et cultuels implantés sur son ressort territorial pourraient être raccordés au réseau Ramsès au 1^{er} janvier 2022, cette disposition n'est jamais entrée en vigueur.

Malgré l'achat des matériels informatiques, leur installation, l'acquisition des licences, nul ne peut expliquer que cette mesure soit différée.

• **Le recrutement d'un gardien pour chaque cathédrale**

Préconisé depuis plusieurs années à l'instar de certains monuments gérés par le Centre des monuments nationaux qui bénéficient d'un gardien logé pour nécessité absolue de service, le recrutement d'un gardien, pour chacune des cathédrales, serait un atout précieux dans leur gestion quotidienne, la surveillance diurne du monument, du patrimoine et des visiteurs.

Les multiples incendies des cathédrales Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, le 18 juillet 2020 de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Nantes par un bénévole, réfugié rwandais en situation irrégulière, le 23 septembre 2021 à la cathédrale Sainte-Apollinaire de Valence impliquent parfois des coûts parfois colossaux pour leur remise en état.

Ce gardien permettrait de protéger ces monuments et leurs visiteurs dans un contexte sécuritaire.

Ce gardien serait également un lanceur d'alerte, un obstacle aux pratiques dangereuses dénoncées dans certains monuments.

Ce gardien constituerait, au regard de la sûreté et de la sécurité, un élément appréciable dans la prévention et la dissuasion des actes malveillants, le recueil et la transmission d'informations à l'Udap et la CRMH, parfois éloignées géographiquement du monument.

Cette proposition devrait être déclinée à l'ensemble du territoire avec, en complément en période nocturne, une surveillance du monument par vidéoprotection. Reliés à une société de télésurveillance, les matériels les plus performants allient sécurité-incendie et détection d'intrusion.

3. Sûreté archéologie et archives

*Yann Brun, conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives et des bibliothèques
Expert en protection des entreprises et en intelligence économique (Titre RNCP de niveau 7)*

a) Missions de conseil, d'expertise et d'aide méthodologique dans la prévention et la lutte contre les vols et les actes de malveillance dans les domaines des biens culturels, de l'archéologie et des archives en France et à l'étranger

Depuis la création du poste en septembre 2011, le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives a pour mission la prévention et la lutte contre les vols, les actes de malveillance (vandalisme, dégradation, destruction, intrusion, fouille archéologique clandestine, pillage archéologique, menaces armées et terroristes, gestion de crise, etc.) et le trafic illicite de biens culturels. À ce titre, il apporte des conseils organisationnels, juridiques et techniques auprès du service interministériel des Archives de France (SIAF) et la sous-direction de l'Archéologie (SDA), le Drassm, l'Inrap ainsi que des services déconcentrés, notamment les services régionaux de l'archéologie (SRA), et des établissements culturels. Dans ce cadre, il réalise des audits de sûreté (évaluation des risques et des conditions de sûreté *in situ*, actions à mener) pour sécuriser les collections et les bâtiments, déjà existants, en cours de conception ou à venir, dans les services d'archives, les Centres de conservations et d'études, les sites et chantiers de fouilles archéologiques, les bibliothèques, les musées, les monuments historiques, les écoles d'architecture, les théâtres, les conservatoires, etc. Avec ses collègues commandants de police et officiers de liaison de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels, il est le référent, sur ses domaines de compétence, pour l'OCBC.

À la demande du directeur des Archives nationales de France d'appui de la Mission sécurité sûreté et d'audit (MissA), sous couvert du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA) et de la cheffe du Siaf, le conseiller sûreté des archives a apporté son expertise au chargé de mission secret défense nationale, sécurité des systèmes d'information et sûreté, et officier de sécurité des Archives nationales, dans la réalisation d'audits de sûreté des sites pierrefitois et parisien en novembre et en décembre 2023. En 2024, le conseiller sûreté des archives sera amené à inspecter des lieux des Archives nationales abritant des éléments couverts par le secret de la défense nationale, et de vérifier la conformité des installations aux dispositions de l'instruction générale interministérielle (IGI) 1300.

Il a également fait bénéficier de ses conseils et préconisations les archives départementales (AD) du Loiret le 29 mars 2023 à Orléans, ainsi que les archives départementales du Puy-de-Dôme, lors de la visite de sûreté du 22 septembre 2023 visant au renforcement de la sécurité des personnes et des conditions de sûreté des fonds et des collections. Ponctuellement, il est amené à évaluer les conditions de sûreté.

Pour favoriser l'efficience de la sûreté *in situ* des collections, le conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives effectue des visites de sûreté en France et à l'étranger dans le cadre de demande de prêts d'œuvres de musées nationaux, à la demande du service des Musées de France et en accord avec ses collègues conseillers des musées, les commandants Guy Tubiana et André Popon. Notamment, au musée national du Sport à Nice (prêts du musée du Louvre), au musée des Beaux-Arts de la Corogne en Espagne (prêts du musée Picasso), au Museum of Fine Art de Budapest en Hongrie (prêts du musée d'Orsay) et au Sprengel Museum de Hanovre en Allemagne (prêts du musée Picasso).

Afin d'appréhender les grands enjeux contemporains de la sécurité et de la justice, et de mieux faire face à la menace terroriste, aux vols et actes de malveillance avérés dans les lieux et établissements culturels, le conseiller sûreté des biens culturels, de l'archéologie et des archives est actuellement auditeur de la 35^e session nationale « Sécurité et Justice » 2023-2024 de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur. Dans ce cadre, il a notamment effectué des immersions dans des missions de police en 2023 à la DSPAP des commissariats de sécurité public du 16^e et du 13^e arrondissements, ainsi que des visites dans des structures traitant des problématiques de sécurité et de justice : au Centre de coordination opérationnelle pour la sécurité de la préfecture de police de Paris (CCOS), à AIRBUS sécurité & défense, à Radio France, à Disneyland Paris, au Quartier de prévention de la radicalisation de la prison de la Santé, au port de Rotterdam et enfin des réunions sur la coopération européenne en matière de sécurité et de justice à la Commission européenne, à Europol et Eurojust à Bruxelles et La Haye.

Expert reconnu auprès de l'Unesco et des réseaux des acteurs de la prévention et de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels (OCBC, DGGN, ENSP, ENM, DNRED, Douane, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France Expertise, École du patrimoine africain au Bénin, Université de Senghor, projets européens : Polar, Netcher, Arte-Fact, PEC, Pitcher, etc.), le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives a contribué depuis mars 2023, à la demande de l'OCBC, chef de file de cette lutte en France, à l'élaboration des projets stratégiques nationaux, européens et internationaux de lutte contre le trafic de biens culturels, avec les ministères de l'Intérieur (ENSP), de la Justice, de l'Europe et des Affaires étrangères, des armées (Delpat), de la Culture (SMF, Baj, Missa) et de la douane. À ce titre, la première proposition de plan d'action national de lutte contre le trafic de biens culturels a été présentée en septembre 2023.

b) Concevoir, organiser et animer des actions de formation et de sensibilisation dans le domaine de la sûreté et de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels en France et à l'étranger

La prévention des risques reposant sur la connaissance des menaces et des bonnes pratiques, le conseiller sûreté des archives et de l'archéologie a continué en 2023 à concevoir, organiser, participer, intervenir et animer des actions de formation, de sensibilisation et d'information sur la prévention des actes de malveillance et le trafic illicite des biens culturels. Il est ainsi intervenu en mars et en juillet, à la demande de la directrice de l'École nationale supérieure de la police (ENSP), dans le stage relatif à la « sûreté des sites et des événements face à la menace terroriste » au profit de directeurs et cadres de sécurité et de sûreté d'établissements relevant du ministère de la Culture.

Attentif à la filière accueil, surveillance et patrimoine du ministère, il participe, en tant que formateur interne du bureau de la Formation scientifique et technique (BFST) de la DGPA, à la création des nouvelles formations et de leurs supports à destination des agents de la filière Accueil/Surveillance. Il a ainsi animé sous différents formats la formation « Sûreté : vol et malveillance dans les musées. Prévenir et réagir » : deux sessions de quatre jours à Paris, une session de deux jours au château de Compiègne et deux sessions d'une demi-journée au château de Versailles.

Il a également été membre de jury en 2023 du recrutement sans concours d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage au sein du musée du Louvre. Cent quinze personnes ont été recrutées.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine archivistique, le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives a créé et animé depuis 2012 les actions de formation sur « la sûreté des locaux d'archives », les

sessions de sensibilisation ou journées d'étude à la prévention des vols et de la malveillance en région pour le BFST, ainsi que la formation « Protection contre l'intrusion et le vol dans les services d'archives » dispensée, depuis 2012, pour l'Institut national du patrimoine (INP) aux élèves conservateurs « spécialité Archives » (20 avril 2023).

Dans le cadre de la lutte contre le pillage archéologique, il a créé, avec Bertrand Triboulot, archéologue au SRA IDF, et co-animé avec lui, depuis 2012, les deux journées de formation « Lutter contre le pillage archéologique » pour la DGPA, avec la participation de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), la gendarmerie, la douane et le parquet de Paris. L'enseignement « Le conservateur, auxiliaire de justice », mis en place en 2012 par le conseiller sûreté de l'archéologie et Bertrand Triboulot, destiné aux élèves conservateurs « spécialité Archéologie » de l'INP s'est déroulé le 6 février.

Le conseiller sûreté pour l'archéologie et les archives a en charge de développer et de favoriser la coopération interministérielle et interservices (services patrimoniaux, police, gendarmerie, douane, justice, archéologues, conservateurs, archivistes, élus, marché de l'art, acteurs et partenaires du patrimoine culturel). Dans ce cadre, il intervient depuis 2013, à la demande de l'OCBC, aux formations des référents « biens culturels » de la police/gendarmerie et depuis 2015, deux fois par an à l'École nationale de la magistrature (ENM) lors de la semaine de formation des magistrats sur le trafic illicite des biens culturels (en mars et en novembre 2023).

Pour l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI), il intervient depuis 2020 sur « la sûreté des biens culturels, retour d'expériences » dans le cadre du séminaire « Organisation d'un dispositif de protection globale » de la session nationale « Protection des entreprises et intelligence économique » (20 novembre 2023). Il a également animé le 28 septembre 2023 le module « La politique de protection des biens culturels » dans le cadre du cycle d'expertise des référents « Intelligence économique » de la gendarmerie et de la police nationales.

Les liens étroits que le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives entretient avec les services de sécurité (police, gendarmerie, douane), de justice et la communauté des professionnels, privés et publics, de la sécurité, de la sûreté et de la sécurité des systèmes d'information lui permettent d'échanger et de partager régulièrement les expériences expertises et bonnes pratiques. Ainsi, il est intervenu avec des directeurs des Systèmes d'information d'établissements culturels parisiens et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) sur « l'état de la cybermenace sur les biens culturels » à la conférence internationale EVA en novembre 2023, et plusieurs fois à la demande de l'AGORA des directeurs de la Sécurité et de la Sûreté sur « la sécurisation des biens culturels et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels » auprès des membres des Clubs de l'AGORA du Grand Est, du Nord, d'Occitanie, de Paca et de l'Île-de-France.

La transmission des savoirs doit également passer par les étudiants, les universitaires et les chercheurs. C'est pourquoi le conseiller sûreté est intervenu de nouveau en 2023 auprès d'écoles et d'universités, notamment dans le cadre de masters 2 en « Droit du patrimoine culturel » (Université Paris-Saclay depuis 2021), en « Métiers de la science du patrimoine » (Centre d'études supérieures de la Renaissance/Université de Tours depuis 2019), en « Stratégies muséales et gestion de projet Asie » (Institut catholique de Paris-ICP depuis 2020) et en « Management des organisations culturelles » (Université Paris Dauphine-PSL depuis 2020), mais également en « Patrimoine et musées » (Université de Lyon 3 depuis 2021) et en « préservation du patrimoine » (École de Condé de Lyon depuis 2023).

La connaissance de bases juridiques solides et des bonnes pratiques, en termes de répression des infractions liées au trafic illicite de biens culturels et de mise en place de dispositifs de sécurisation et de lutte contre les vols et les actes de malveillance, nécessitent pour être efficaces qu'elles soient partagées au plus grand nombre, en France comme à l'étranger.

Ainsi, il est intervenu en juin 2023 auprès des professionnels du milieu de l'art et de la culture, à la demande de l'INP, en juin sur la thématique « sécurité et sûreté : les normes de protection », dans le cadre de la formation « L'assurance des œuvres d'art », et, les 20 et 21 septembre 2023, il a animé les sessions « La sûreté : prévenir le vol et sécuriser les musées et les établissements patrimoniaux » et « Le traitement judiciaire français des atteintes au patrimoine culturel archéologique et historique. La judiciarisation des affaires : de l'enquête au jugement » dans le cadre du séminaire « Lutte contre le vol et le trafic de biens culturels ». À la demande du SMF, il est intervenu en juin sur « Que faire en cas de vol ou de disparition ? » dans le cadre de la journée d'étude « Le récolelement décennal dans les musées nationaux (2016-2025) ».

Enfin, il répond, au cas par cas, aux sollicitations des médias, des organismes nationaux et internationaux afin de sensibiliser le public et les différents acteurs sur les menaces pesant sur le patrimoine culturel, archéologique et archivistique ainsi que sur la prévention de la malveillance et du trafic illicite des biens culturels.

c) Animation de réseaux professionnels, promotion de la protection du patrimoine culturel et suivi de l'action judiciaire

Afin de se tenir informé de l'actualité juridique et technique, de l'évolution constante du marché des équipements techniques, le conseiller sûreté rencontre régulièrement des fabricants, des installateurs, des utilisateurs ou des consultants en sûreté et en sécurité des systèmes d'information, dans leurs locaux, à la Missa ou lors de salons professionnels (Eurosatory Mondial de la défense et de la sécurité, RUN security – rendez-vous Experts de la sécurité IT, Cyberlex, Salon Security Safety Prevention, Les Trophées de la sécurité, etc.). Il participe et intervient régulièrement en tant qu'expert à des manifestations, conférences et colloques réservés aux professionnels de la sûreté et de la sécurité (IHEMI, ANA-SJ, AN2V, École militaire, École de guerre économique, Rencontres des acteurs publics, S&D Magazine, COGES Events, Gicat, École supérieure de la sûreté des entreprises (ESSE), Haut comité pour la résilience nationale, ANITEC, Smart Building Alliance, Groupe des directeurs sécurité/sûreté IDF, Gala de la sécurité, Salon Security Safety Prevention Meeting, Sécuri'days, Vidéo'days, Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale CREOGN, Gala de l'Agora des directeurs de la Sécurité, clubs Agora des directeurs de la sécurité, MBA sécurité, CyberNight, les Trophées de la cybersécurité, Rencontres AGIR – DGGN Gendarmerie, etc.).

Avec la cellule de suivi pénal des atteintes au patrimoine archéologique (sous-direction de l'Archéologie, bureau des Affaires juridiques et Mission sécurité, sûreté et d'audit) et le Service interministériel des archives de France, le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives a poursuivi son accompagnement des services régionaux de l'archéologie, du Drassm, de l'Inrap, des services d'archives et des partenaires culturels, en leur apportant un éclairage sur les actions à mener et les procédures judiciaires à engager, en s'appuyant notamment sur le « Tableau des infractions des atteintes au patrimoine archéologique (NATINF) », qu'il a créé en 2012 et actualise régulièrement.

Ainsi, depuis 2015, environ 70 plaintes et signalements à l'origine d'une trentaine de perquisitions ont été engagés en Lorraine par le service régional de l'Archéologie de Grand Est (saisie de plus de 53 000 objets

archéologiques de toutes périodes représentant une valeur marchande de près d'un million d'euros) et, en région Paca, plus de 130 plaintes et signalements du service régional de l'Archéologie de Paca ont permis la saisie d'environ 50 000 objets, lors de plus de soixante-dix perquisitions et visites domiciliaires, pour une valeur estimée à plus de 3 millions d'euros.

Le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives rencontre régulièrement les services d'enquête (OCBC, BRB « antiquaires », police, gendarmerie, DGGN, douane, DGDDI, DNRED, SEJF, etc.) et les parquets. Il répond à leurs sollicitations afin de faciliter la coordination avec les services patrimoniaux et les assister sur le traitement des atteintes au patrimoine culturel, archéologique et archivistique visant à faire sanctionner les actes délictueux constitués et à restituer les objets volés.

Citons, quelques affaires :

- le tribunal correctionnel de Chambéry a condamné le 24 février 2023 à 3 000 € d'amende, dont 1 500 avec sursis, le pilleur de nombreux vestiges du Néolithique et de l'âge du Bronze, autour du lac d'Aiguebelette, en Savoie ;
- interpellés en octobre 2022 par les enquêteurs de l'OCBC et les gendarmes de Colmar, deux hommes ont été condamnés le 13 avril 2023 par le tribunal correctionnel de Colmar à six mois de prison avec sursis, à une interdiction de détenir une arme pendant cinq ans et à 500 € d'amende, pour avoir pillé des objets de la Première Guerre mondiale (20 kg de cartouches, 22 obus, plusieurs dizaines de douilles d'obus, neuf fusils et pistolets, des masques à gaz et des baïonnettes, des gamelles, des bouteilles, des bidons, des gourdes, de la vaisselle ainsi que des plaques d'identification de soldats) sur des champs de bataille du Haut-Rhin ;
- suite à une visite domiciliaire le 24 juillet 2023 chez un particulier, l'intégralité des objets archéologiques qu'il avait pillée sur le site de Mandeville (Doubs, Franche-Comté), d'une valeur estimée à 126 000 €, a été saisie par la douane (DNRED) ;
- le tribunal correctionnel d'Avignon a condamné une personne le 8 novembre 2023 à un an de prison avec sursis et 500 € d'amende pour avoir volé 38 fossiles dans la carrière de Ménerbes (site classé Natura 2000) en janvier 2023 ;
- le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence a condamné une jeune youtubeuse le 1^{er} décembre 2023 à 1 500 € d'amende délictuelle, à une contravention de 300 €, à 800 € pour les frais de procédure de la Drac de Paca, à la destruction des 3 détecteurs de métaux saisis et à la confiscation des objets archéologiques saisis (64 monnaies dont trois romaines, deux napoléoniennes, un Louis d'or, des boutons d'uniforme, des plombs...) pour fouilles archéologiques sans autorisation à l'aide d'un détecteur de métaux ;
- le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand a condamné le 4 décembre 2023 une société de BTP à 20 000 € d'amende, le conducteur de travaux et le chef de chantier à 1 500 € d'amende pour la destruction de vestiges archéologiques en octobre 2018 sur le site de l'Hôtel-Dieu à Clermont-Ferrand. Ils ont également été condamnés à payer solidairement 18 300 € à l'État.

Parallèlement à ces actions judiciaires, le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives continue à former les gendarmes, les policiers et les douaniers à cette problématique ainsi que les archéologues, notamment en février le service départemental d'Archéologie du Val-d'Oise (SDAVO), à la demande du service régional de l'Archéologie d'Île-de-France.

Il est également nécessaire que l'ensemble des acteurs de la protection du patrimoine et les professionnels du milieu de l'art soient sensibilisés. C'est pourquoi, après avoir co-organisé et animé le colloque international « Agir ensemble contre le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités » qui s'est

déroulé les 12 et 13 octobre 2022 au musée d'Histoire de Marseille, sous le haut patronage de l'Unesco et de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), il a participé et présidé le 9 novembre 2023, à l'Université de Poitiers, la matinée du Symposium sur « Le contexte économique et social du trafic illicite des biens archéologiques », organisé par le projet européen de recherche Anchise (Applying New solutions for Cultural Heritage protection by Innovative, Scientific, social and economic Engagement). En novembre, il est également intervenu, avec le chef de l'OCBC, lors du colloque annuel de la Compagnie des experts de justice en criminalistique (CEJC) sur « la Fraude dans l'art ou l'art de la fraude ».

La sensibilisation du grand public, en particulier du jeune public, est primordiale si l'on veut préserver le patrimoine culturel. C'est pourquoi il a collaboré à l'exposition « Passé volé. L'envers du trésor » au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye (26 mai au 29 août 2022), mais également, en tant que conseiller scientifique, à l'organisation de l'exposition « Trésors coupables. Pillages archéologiques en France et dans le bassin méditerranéen » au musée d'Histoire de Marseille du 16 décembre 2022 au 12 novembre 2023. Ces initiatives ont permis au public d'avoir une prise de conscience du volume des pertes patrimoniales suite aux fouilles archéologiques clandestines, réalisées notamment avec des détecteurs de métaux, sur terre, sous terre et sous les eaux ainsi que sur le commerce illégal qui en découle en France et à l'étranger.

La réalisation de guides et de fiches d'information est indispensable pour accompagner les acteurs de la protection du patrimoine culturel dans leurs missions et pour sensibiliser le grand public. Le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives est ainsi l'auteur en 2016 du guide *La Sûreté du patrimoine archivistique* (seconde édition publiée en 2018) et co-auteur en 2018 du premier livret de formation « Lutter contre le pillage archéologique ».

Il a, par ailleurs, coordonné la publication en octobre 2022 du Hors-série n° 39 du magazine *Archeologia* - « Trésors en péril. Le fléau du pillage archéologique » et écrit quatre articles afin de partager au plus grand nombre l'urgence de poursuivre les actions concertées, répressives, mais aussi préventives, à l'échelle nationale et internationale contre le fléau du pillage et le trafic illicite des biens culturels.

Le secteur éducatif ayant également toute sa place, le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives participe depuis 2021, en tant qu'expert, au projet européen Pitcher « Prévention du trafic illicite du patrimoine culturel » (2021-2024). Ce projet met en pratique la stratégie de sensibilisation du public scolaire face à ce problème clé du trafic et du pillage des biens culturels, en apportant aux enseignants et aux médiateurs des connaissances théoriques et pratiques sur le pillage et le trafic des antiquités ainsi qu'en rendant disponibles en ligne des ressources éducatives ouvertes.

II. La sécurité-incendie

Lieutenant-colonel Jean-François DUARTE PAIXAO

Lieutenant-colonel Alain CHEVALLIER

Lieutenant-colonel Dominique JAGER

Major Franck SOUPPER

Adjudant Julien RASTOUL

PRÉAMBULE

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris a été investie en 1980 d'une mission de sécurité contre l'incendie dans les établissements relevant de la direction des musées de France.

Le détachement mis à disposition du ministère de la Culture s'est progressivement élargi et compte aujourd'hui trois officiers supérieurs, dont deux réservistes, et un major.

Les cadres de la brigade constituent la composante sécurité de la mission de la sécurité, de la sûreté et d'audit, rattachée à la Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation (Diri) au sein de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture.

Les officiers assurent plus particulièrement des missions d'audit et de conseil au profit du service des musées de France, du service du patrimoine et du service de l'Architecture.

Le sous-officier supérieur a quant à lui en charge la formation des agents de l'administration centrale, des directions régionales des affaires culturelles, des services à compétence nationale et des établissements publics relevant du ministère.

Ce rapport présente leur activité au titre de l'année 2023.

1. Le chef de détachement, conseiller sécurité incendie des musées de France

Quatre missions principales sont assignées au conseiller sécurité incendie de la Diri :

- l'évaluation des conditions d'accueil des collections nationales dans les musées de France et les musées internationaux à l'occasion des expositions temporaires ou des mises en dépôt d'œuvres ;
- l'évaluation des mesures de sécurité dans les musées nationaux et de France à l'occasion de travaux de construction, de rénovation ou de restructuration, mais aussi dans le cadre de difficultés de fonctionnement courant nécessitant une expertise particulière (élaboration du plan de sauvegarde des biens culturels, visite de la commission de sécurité, schéma directeur de sécurité, etc.) ;
- la formation à la prévention incendie dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et dans les structures permettant de promouvoir les bonnes pratiques liées à la sécurité du patrimoine ;
- la participation à des groupes de travail de niveau national et international relatifs à la sécurité du patrimoine culturel.

1.1. Le bilan

Le service des Musées de France a sollicité le conseiller sécurité de la Missa sur 137 demandes de prêts d'œuvres des collections nationales et/ou dispenses d'assurance. L'étude des « facility report » a donné lieu à **12 visites de musées**, dont 6 à l'étranger (à Madrid, Barcelone, Budapest, Tunis, Szeged et Rome).

À la demande des directions régionales des Affaires culturelles (Drac) ou du service des Musées de France (SMF), 14 visites et entretiens dans le cadre d'audits ou d'accompagnements de projets de restructuration ont été organisés (parmi ces projets, il est possible de citer le programme de travaux sur plusieurs années du musée d'Archéologie nationale au domaine de Saint-Germain-en-Laye ainsi que le programme d'agrandissement et de réaménagement du musée des Tissus et des Arts décoratifs).

40 % des visites de musées et des entretiens techniques ont concerné des établissements classés en 5^e catégorie. Ces ERP, qui ne sont pas obligatoirement contrôlés périodiquement par les commissions de sécurité, constituaient un axe prioritaire identifié dans les bilans des années 2021 et 2022.

D'une façon générale, le niveau de sécurité incendie des musées de France est satisfaisant. Les directeurs d'établissements sont conscients des risques et disposent, dans leurs équipes, d'au moins un agent en charge des questions de sécurité. Les grandes comme les petites structures sont également souvent accompagnées par le service bâtiment ou les services techniques de la collectivité dont ils dépendent, notamment pour ce qui concerne l'entretien et le contrôle des installations techniques.

Dans le but de protéger les collections, les équipements en place vont, en général, au-delà des exigences de la réglementation, dont la finalité est avant tout la protection des personnes. En particulier, afin de permettre une détection précoce d'un départ de feu en toute circonstance, un système de détection automatique d'incendie est souvent installé, et une surveillance des alarmes est mise en place en dehors des heures ouvrables. Seules les petites structures ne disposent pas de cet équipement, principalement pour des raisons budgétaires.

La gestion du stockage des collections en réserves reste une préoccupation majeure, notamment dans le bâti ancien. Les caractéristiques architecturales des bâtiments nécessiteraient souvent des modifications conséquentes, en ce qui concerne notamment la portance des planchers, mais aussi leur résistance au feu, qui sont difficilement compatibles avec le maintien en activité des sites et les budgets disponibles. L'année 2023 a vu se poursuivre la tendance apparue en 2022 avec de nouveaux projets d'externalisation des réserves. Cette solution est très pertinente puisqu'au-delà des aspects de sécurité incendie, elle permet d'augmenter à la fois les surfaces de réserve et celles d'exposition.

Le niveau de préparation des musées à la gestion d'un sinistre est variable, mais grâce notamment aux initiatives locales, comme dans la région Grand Est, et au webinaire proposé sur toute l'année 2023 par le C2RMF, de nombreux établissements ont désormais bien avancé dans la réalisation de leurs plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC). Les parties écrites de ces plans d'urgence sont dans la plupart des cas en cours d'achèvement et les premiers contacts avec les services d'incendie et de secours ont été pris pour la réalisation future d'exercices.

Ainsi, sur les 26 établissements en exploitation visités ou étudiés en 2023, 5 disposaient d'un PSBC formalisé (20 %). Seuls trois de ces plans d'urgence étaient finalisés en liaison avec les services d'incendie et de secours.

La note du directeur général des Patrimoines du 10 juin 2016 a demandé aux établissements relevant du ministère de la Culture d'établir un PSBC. **Au regard de l'accélération du changement climatique et des nombreux sinistres ayant eu des incidences sur des monuments historiques cette année (une dizaine d'incendies, des tempêtes, des inondations, des orages et des tremblements de terre), il semble désormais opportun d'imposer la rédaction de ce plan d'urgence à l'ensemble des musées de France.** À cet effet, le Code de la sécurité intérieure ou le Code du patrimoine pourraient constituer le support réglementaire adapté. Dans l'attente de telles modifications, une nouvelle note du directeur général de la DGPA, relative à la prévention des sinistres dans les monuments historiques, a été préparée par la cheffe du bureau de l'Expertise et des Métiers de la sous-direction des Monuments historiques et des Sites patrimoniaux, en liaison avec d'autres services du ministère.

L'année 2023 a également vu le phénomène, initié en 2022, de développement de logiciels de PSBC numériques par des sociétés privées, se poursuivre. Ces supports ont soulevé des questions d'interopérabilité avec les plans des services d'incendie et de secours, mais également de sécurité de l'information et de gestion des bases de données. La Missa a eu l'opportunité d'échanger avec plusieurs sociétés et les discussions vont se poursuivre en 2024.

Des incendies de parties dédiées à l'hébergement dans des bâtiments patrimoniaux ont amené le directeur général de la DGPA à publier une note appelant l'attention des directeurs d'établissements à une vigilance accrue dans la gestion de ces espaces particuliers.

En effet, l'existence de tels locaux présente un risque particulier dans le domaine de la sécurité incendie qui mérite d'être traité par des approches tant constructives que techniques ou opérationnelles. La note a proposé 6 mesures permettant sans délai de prendre en compte le risque identifié et sera complétée dans un guide technique qui sera réalisé par la Diri dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

S'agissant des évolutions réglementaires, les officiers de la Missa ont été fortement engagés dans les réflexions menées au niveau interministériel concernant la modification du Code de la construction et de l'habitation et au sein du ministère de la Culture dans la réflexion interservices pour l'actualisation de l'arrêté de 2006 concernant les établissements recevant du public relevant du ministère.

Ces évolutions, attendues, permettront notamment de simplifier et d'harmoniser, au niveau national, certaines procédures administratives, de préciser certaines définitions et de clarifier les chaînes de responsabilité.

S'agissant de la documentation, les efforts fournis ces dernières années se sont poursuivis et 6 fiches techniques, un glossaire, un memento et des modèles de documents ont été retravaillés en liaison avec d'autres services du ministère et seront publiés en début d'année 2024.

Enfin, sur le plan organisationnel, la planification plus efficace des missions d'audit des musées, mise en place en 2022 avec quelques Drac, notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été renouvelée et sera à généraliser à l'ensemble des régions en 2024, dans la mesure où elle permet de prioriser les actions et d'optimiser les déplacements. Une meilleure coordination avec les architectes-conseils du service des Musées de France, déjà recherchée, sera poursuivie.

En interne, comme demandé dès 2021, le conseiller musée a poursuivi ses actions dans un champ de compétence élargi, notamment en participant au groupe de travail interservices sur la sécurité des cathédrales, ainsi qu'au groupe de travail interministériel sur la modification du Code de la construction et de l'habitation². Cette organisation permet plus de souplesse et de réactivité. Elle doit toutefois, pour des motifs liés à la charge de travail, rester limitée à quelques sujets ciblés.

1.1. Les axes d'efforts proposés pour 2024

L'accompagnement des musées nationaux et des musées de France classés en 5^e catégorie, axe d'effort maintenu.

Les sinistres survenus fin 2022 et tout au long de 2023 dans plusieurs édifices nationaux ont montré combien la sécurité incendie doit rester une préoccupation majeure, même dans les grands établissements protégés par de multiples équipements techniques et surveillés par un service de sécurité incendie composé d'agents qualifiés.

La note relative à la prévention des risques dans les monuments historiques pourra servir de base à la réflexion dans d'autres types de bâtiments et nécessitera un accompagnement de différents services et en particulier de la Missa.

Par ailleurs, la visite des musées nationaux, dans le cadre de l'étude des « facility report » liés aux prêts d'oeuvres des collections nationales pour des expositions temporaires, ou de missions de conseils sur des projets de restructuration, continuera de constituer une priorité.

Dans ces établissements, une attention particulière sera portée aux concessions commerciales, aux espaces techniques, aux combles, à l'organisation des travaux, à la formation, et aux plans de sauvegarde des biens culturels.

Les musées de France classés en 5^e catégorie, non contrôlés périodiquement par les commissions de sécurité, sont ceux qui requièrent le plus de conseils en matière de sécurité incendie. Ils seront donc accompagnés en priorité.

Poursuivre la participation active à l'élaboration des textes de niveau réglementaire sur la sécurité incendie dans les ERP relevant du ministère de la Culture

Les travaux pilotés par la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) sur la modification des articles R.143-15 et 16 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) ont

² Modification des articles R 143-15 et 16, relatifs aux établissements relevant des ministères.

pris fin en 2023. La publication des nouvelles dispositions, qui préciseront notamment les notions d'exploitant et d'exploitation ainsi que le champ des mesures à arrêter par les différents ministères pour les ERP relevant de leur responsabilité, initialement prévue à l'été 2023, est repoussée à 2024.

Au regard de ces avancées, **le bureau des Affaires juridiques de la DGPA va reprendre le travail de modification de l'arrêté ministériel du 15 septembre 2006 précisant, pour les ERP relevant du ministère de la Culture, la répartition des responsabilités et l'organisation dans le domaine de la sécurité incendie. Une participation active de la Missa sera indispensable.**

Par ailleurs, la DGSCGC a fait savoir qu'elle poursuivrait la réflexion sur la notion de direction unique de sécurité mentionnée à l'article R 143-21 du CCH. Les missions du référent unique de sécurité pourraient ainsi être précisées. Compte tenu des difficultés récurrentes rencontrées sur ce sujet, la Missa s'investira également dans ces travaux.

Enfin, les textes de niveau réglementaire sur le « permis de faire³ » sont en cours d'élaboration par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en liaison avec la DGSCGC. Ils fixeront notamment les sous-objectifs de sécurité incendie liés à une approche performancielle de la sécurité. Les conclusions de ces travaux devront faire l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où les bâtiments d'intérêt patrimonial trouveront dans les années à venir un large intérêt à exploiter ces nouvelles méthodes d'analyse, eu égard aux contraintes de protection auxquelles ils sont soumis.

La rédaction des plans de sauvegarde des biens culturels

Si l'intérêt des PSBC ne fait plus débat, leur élaboration à l'échelle nationale reste encore très insuffisante. La documentation pédagogique a été largement développée et les conseillers en sécurité du patrimoine ont proposé en 2023 des modèles spécifiques pour les cathédrales.

Deux axes prioritaires seront développés :

- **la sensibilisation des services de l'administration centrale sur la nécessité d'imposer l'élaboration de ce plan d'urgence par voie réglementaire.**
- l'accompagnement des musées dans la rédaction de leur plan de sauvegarde des biens culturels.

Le rapprochement de la Diri et de l'Inspection générale de la sécurité civile (IGSC) sur la protection du patrimoine

Suite à des échanges entre les conseillers sécurité de la Missa et l'Inspection générale de la sécurité (IGSC), le chef de l'IGSC a sollicité un entretien auprès du chef de la Diri, en vue d'échanger sur des thèmes d'intérêt commun.

Ce premier contact permettra d'initier un travail collaboratif, en particulier sur la formation et les plans de sauvegarde des biens culturels.

L'optimisation de la planification des visites de musées

Le conseiller musée de la Missa est en capacité de visiter au maximum 50 établissements par an. Les sollicitations pour les prêts d'œuvres des collections nationales sont, au regard des risques, prioritaires. Elles représentent en moyenne 15 à 20 visites par an. Dès lors, une trentaine de visites de conseil peut être organisée en liaison avec les Drac. Il est donc indispensable de prioriser les actions par région.

³ Article 49 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance.

Après les premières réunions organisées entre la Missa et les Drac sur ce sujet au premier trimestre 2023, les actions doivent être poursuivies.

Par ailleurs, une meilleure coordination avec les architectes-conseils du service des Musées de France sera recherchée en liaison avec la sous-direction de la Politique des musées.

2. *Les conseillers sécurité incendie des patrimoines*

La mission principale des conseillers en sécurité incendie des patrimoines consiste à assurer le suivi des 87 cathédrales classées au titre des monuments historiques et appartenant à l'État.

Lors de l'installation du premier conseiller, en 1996, les échéances des contrôles ont été prévues à un rythme quinquennal, sans pour autant devoir concorder avec ceux de la commission de sécurité qui est tenue de respecter la même périodicité. Le contrôle mobilise généralement une dizaine d'acteurs localisés sur plusieurs sites de la région concernée, dont des représentants des collectivités territoriales. Les constats et recommandations sont consignés dans un rapport après chaque visite.

Le périmètre des missions s'est considérablement élargi au cours des années :

- à d'autres monuments historiques appartenant à l'État (châteaux, hôtels particuliers, etc.) ;
- aux vingt écoles d'architecture relevant du ministère de la Culture ;
- aux directions régionales des Affaires culturelles (Drac), et aux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (Udap) ;
- au Centre des monuments nationaux (CMN), administrateur de certains édifices ;
- aux maîtrises d'ouvrage du ministère, aux architectes en chef des monuments historiques (ACMH) et à diverses associations intervenant dans la sauvegarde du patrimoine comme le Bouclier bleu France (BbF) ;
- aux collectivités territoriales et aux administrateurs privés, propriétaires de monuments, après autorisation préalable du chef de la Diri.

Les conseillers peuvent également participer :

- à des études de faisabilité et d'amélioration de la sécurité incendie dans les monuments historiques ;
- à quelques séquences pédagogiques au sein des écoles d'architecture et à l'Institut national du patrimoine (INP) ;
- à la formation des acteurs de la sécurité contre l'incendie du ministère, en administration centrale et en régions ;
- à la préparation et au déroulement des commissions de sécurité ;
- à l'élaboration de plans directeurs d'amélioration de la sécurité contre l'incendie, de cahiers des charges d'exploitation et de plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) ;
- à la rédaction de guides de sécurité incendie pour les agents du ministère ;
- à l'élaboration d'espaces collaboratifs à destination des acteurs de la sécurité incendie et à la mise à jour des documents en ligne sur le site du ministère.

2.1. **Le bilan**

Huit axes d'effort étaient programmés en 2023 :

- poursuivre l'effort de mise à jour des visites périodiques des cathédrales d'État ;
- poursuivre la levée des avis défavorables ;

- mettre en ligne sur un espace collaboratif le nouveau plan d'actions sécurité pour les cathédrales ainsi que des documents types (memento, fiches) à destination des Drac et des Udap pour les aider dans leurs tâches ; étudier les solutions innovantes qui existent sur le marché, afin d'apporter des réponses efficientes aux acteurs de terrain ;
- mettre en place des formations dédiées à la sécurité incendie ;
- assurer une veille technologique qui peut permettre d'améliorer la sécurité des édifices, là où la réglementation prescriptive et les normes peinent à trouver des solutions pérennes ;
- mettre en place des procédures organisationnelles pérennes et efficaces, afin de répondre efficacement aux impératifs de levée de doute ;
- plans de sauvegarde des biens culturels : effort à porter sur la rédaction d'un document opérationnel rapidement exploitable (vu et construit en concertation avec les sapeurs-pompiers), testé par des exercices ;
- mettre en place des tableaux dynamiques de suivi des cathédrales, optimisant les supports existants.

Le retard pris à la suite des périodes de confinement liées à la Covid-19 a été rattrapé : 37 cathédrales ont été visitées en 2023. Il convient de préciser que l'amélioration de la sécurité des cathédrales n'est pas la seule mission des deux conseillers sécurité des patrimoines, qui ont été sollicités également pour des visites de châteaux (La Roche pot, Kerjean) et d'autres MH (cathédrale de Toul, cathédrale de Senlis). Ces missions répondent généralement à des demandes urgentes et font l'objet d'un accord préalable du chef de la Diri.

D'autres missions ont émaillé l'année comme les réunions sur l'avancement et le suivi du chantier de Notre-Dame de Paris (notice de sécurité, choix du PC sécurité/sûreté et de la répartition entre les agents de l'État, ceux du diocèse et ceux du CMN).

Quelques formations ou informations ont également été réalisées au profit des Drac et des Udap au cours de séminaires, de l'Institut national du patrimoine (formation sur les assurances, formation et exercice au profit du ministère de la Culture arménienne sur demande de l'ambassade de France), du DSA architecture et risques majeurs à Belleville, de l'école de Chaillot.

Le second objectif était d'éradiquer les avis défavorables des commissions de sécurité pesant sur quelques cathédrales. Quatre cathédrales demeurent sous avis défavorable (Bayonne, Chambéry, Carcassonne (basilique) et Aire-sur-Adour). Les avis défavorables concernant les cathédrales d'Aire-sur-Adour et Carcassonne basilique devraient être très rapidement levés en début d'année 2024.

Une cathédrale (Bayonne) pose toujours problème. Le SDIS 64 maintient son avis défavorable, principalement pour des raisons d'absence de surveillance permanente de l'édifice pendant les heures d'ouverture au public.

Cette position, reposant sur une exigence du code de la construction et de l'habitation, mais aussi du règlement de sécurité dans les établissements recevant du public, était peu fréquente avant l'incendie de Notre-Dame de Paris. Il était en effet possible d'estimer que la sécurité du public n'était pas remise en cause par cette absence dans des établissements présentant peu de risques d'incendie et disposant de nombreux dégagements excédentaires au regard de la fréquentation en dehors des offices. Depuis l'incendie et suite également aux actes malveillants qui ont été perpétrés dans des établissements de culte, cette analyse du niveau de sécurité a été modifiée et le respect de l'obligation de surveillance des ERP est demandé.

Cette présence d'un agent, lorsque la cathédrale est ouverte au public, fait l'objet d'un item du plan d'actions sécurité pour les cathédrales appartenant à l'État. Ce nouveau positionnement des SDIS, s'il

se confirme, pourrait avoir pour conséquence de nouveaux avis défavorables, pour les nombreuses cathédrales ne remplissant pas à ce jour cette exigence.

Pour le 3^e objectif de 2023, les documents types ont été mis à disposition par la Missa et doivent maintenant faire rapidement l'objet d'une mise en forme, avant de pouvoir être consultables et exploitables sur Osmose.

En ce qui concerne le 4^e objectif, la mise en place de formations dédiées à la sécurité incendie est annoncée dès le premier semestre 2024. La première formation est envisagée pour la Drac Île-de-France, formation élargie en incluant également le clergé.

Dans le cadre de la veille technologique visant à améliorer la sécurité des édifices (5^e objectif de l'année), trois constats majeurs peuvent être réalisés :

- tout d'abord, les conseils prodigués en ce qui concerne l'utilisation de caméras thermiques, afin que des détections précoces et des prises de décisions rapides puissent être réalisées, portent leurs fruits et ces équipements sont désormais souvent installés lors de travaux planifiés ;
- dans une même démarche d'amélioration du niveau de sécurité, la mise en place de dispositifs ponctuels d'extinction automatique au CO₂ pour les tableaux électriques présents dans les cathédrales, se développe très rapidement, permettant ainsi d'agir rapidement sur l'un des principaux risques d'éclosion d'un incendie ;
- enfin, deux points méritent encore d'être améliorés, celui du choix des équipements de détection mis en œuvre (des problématiques d'adaptation des dispositifs aux caractéristiques du site ont été constatées) et celui de la localisation des matériels majeurs (implantation des matériels centraux du système de sécurité dans le local TGBT, etc.). Ces erreurs techniques sont souvent dues à des marchés passés à des électriciens, considérant qu'il s'agit de matériel électrique au lieu de faire des marchés dédiés pour le SSI ou les caméras thermiques.

Pour la mise en place de procédures adaptées (objectif n° 6), l'effort a été porté cette année sur la communication relative à l'exploitation des systèmes de sécurité incendie. En effet, l'absence de procédure de levée de doute efficace demeure la principale vulnérabilité pour les cathédrales équipées d'une détection automatique d'incendie (SSI A). Les conseillers sécurité incendie pour les patrimoines rappellent que les importants délais de réalisation de la levée de doute, voire l'absence dans les faits de levée de doute, annulent tout l'avantage d'une détection dite « précoce » d'un sinistre. Cette situation engendre un faux sentiment de sécurité, ce sujet mérite toutes les attentions afin d'élaborer des solutions pérennes. Force est de constater qu'il est parfois difficile de trouver des sociétés prestataires pour réaliser cette mission (comme à Saint-Flour par exemple). Parfois la société prestataire met plus de 40 minutes pour intervenir. Ces délais sont malheureusement incompressibles dans certains lieux éloignés comme Mende en Lozère. C'est aussi un des intérêts de la mise en place de caméras thermiques, elles-mêmes reliées à une société de télésurveillance, qui permettent le départ des secours à la vue des images, notamment pendant les heures non ouvrables.

Dans certaines Udap, les marchés passés au niveau Drac posent des problèmes de suivi, notamment pour les réparations, les maintenances de matériel. Ces grosses sociétés qui remportent le marché n'ont pas forcément de personnel à proximité, ce qui implique des déplacements qu'ils ne veulent pas faire pour changer une tête de détection. Il faut parfois privilégier les acteurs locaux.

En ce qui concerne la réalisation des plans de sauvegarde des biens culturels (objectif n° 7), une importante communication a été faite sur ce sujet et à ce jour, 82 des 87 cathédrales appartenant à l'État déclarent en disposer d'un.

Il convient désormais, dans une approche qualitative, de s'assurer que ces plans sont bien opérationnels, c'est-à-dire qu'ils ont fait l'objet d'un rapprochement avec les services d'incendie et de secours et qu'ils sont exploitables par ces derniers. La planification d'un exercice de mise en œuvre de ce plan (sans être obligatoire pour que le plan soit déclaré opérationnel) doit être réalisée avec les sapeurs-pompiers. Surtout, il est préférable de disposer dès à présent d'un plan imparfait, mais exploitable par les sapeurs-pompiers (et amélioré périodiquement en prenant en compte le retour d'expérience suite aux exercices), plutôt que d'un plan exhaustif, mais non connu des sapeurs-pompiers et donc non opérationnel.

La question de la bonne remontée d'informations actualisées concernant la sécurité incendie des cathédrales demeure d'actualité (objectif n° 8). Plusieurs réunions ont été menées sur le sujet et la mise en place de nouveaux outils informatiques en fin d'année 2023 et en 2024 (en particulier d'Office 365) devrait permettre la mise en place dans les prochains mois de tableaux dynamiques⁴, pour une véritable connaissance et exploitation en temps réel des statistiques de sécurité incendie.

Les audits de sécurité des cathédrales ainsi que la mise en place des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) se sont intensifiés en 2023. Les audits sont réalisés dans les Drac Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France, et Bretagne. Ils sont en cours pour les Drac, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Normandie. Les AMO sont en place pour les Drac Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Normandie (uniquement la cathédrale d'Évreux à ce jour).

Le projet européen de protection du patrimoine culturel en cas de catastrophe « PROCULTHER NET » se poursuit. Le développement d'un réseau d'acteurs (ministères de la Culture, services de secours, universités, organismes de recherche...) en est le principal objectif, avec également la mise sur pied à terme d'un module européen, déployable dans le cadre du mécanisme européen de protection civile.

Une réunion a eu lieu le 8 février 2023 entre le chef de la Diri et le chef de l'inspection générale de la sécurité civile⁵, avec pour objectif d'identifier les actions à mener pour améliorer encore la coopération entre les acteurs de la Culture et les services de secours, notamment dans la réalisation du plan de sauvegarde des biens culturels et lors des exercices. Plusieurs pistes de travail ont été évoquées, notamment :

- invitation des conseillers sécurité incendie pour les patrimoines à participer à quelques réunions semestrielles des directeurs de SDIS, pour présenter leur action ainsi que des axes d'amélioration possibles en matière de sécurité incendie pour le patrimoine culturel ;
- participation des conseillers sécurité incendie pour les patrimoines à la formation des officiers de sapeurs-pompiers à l'ENSOSP⁶.

2.1. Les axes d'effort proposés pour 2024

Le premier objectif pour 2024 est de disposer rapidement de plans de sauvegarde des biens culturels

⁴ Tableaux avec liens, permettant une actualisation automatique des données sur l'ensemble des tableaux

⁵ Direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion de crises, ministère de l'Intérieur.

⁶ École nationale supérieure d'officiers de sapeurs-pompiers.

opérationnels. L'effort est mis sur les échanges à avoir avec les sapeurs-pompiers, de façon à s'assurer que les PSBC sont exploitables par les services de secours. Les conseillers sécurité incendie pour le patrimoine rappellent les fondamentaux suivants :

- un document allant à l'essentiel, mais exploitable immédiatement est préférable à un document exhaustif, non mis à jour et pas connu des SDIS ;
- le PSBC est à dissocier du plan ETARE (établissement répertorié) des sapeurs-pompiers. Il est à réaliser par les responsables désignés au niveau régional avec les conservateurs des antiquités et des objets d'art (CAOA) et les unités départementales d'architecture et du patrimoine, mais en aucun cas par les sapeurs-pompiers et doit pouvoir être mis rapidement à la disposition des secours en cas de sinistre ;
- les démarches actuellement constatées d'externalisation de la réalisation de PSBC numériques sont à limiter aux petits établissements. Ce sujet est l'objet de discussions récurrentes entre le ministère et des prestataires de PSBC au nombre croissant.

Le deuxième objectif concerne l'exploitation des cathédrales État, en conformité avec la réglementation incendie pour les établissements recevant du public (ERP). La présence d'agents est obligatoire lorsque l'édifice est ouvert au public. Le cas échéant, les édifices doivent être fermés au public dans les créneaux n'observant pas cette obligation réglementaire. Cette obligation sera d'autant plus regardée par les commissions de sécurité que les cathédrales se dotent de SSI de catégorie A. Dorénavant les SDIS sont tentés d'appliquer à la lettre la réglementation incendie pour ces édifices, alors qu'une présence humaine « à proximité immédiate » était auparavant tolérée. À défaut, de nombreuses cathédrales pourront à l'avenir faire l'objet d'un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation. Il faut rappeler ici que les impératifs croissants de sûreté ne tolèrent pas non plus une absence de surveillance. Les incendies ou les dégradations liés à des actes de malveillance sont très importants (en 2023 à Tulle et Perpignan par exemple).

Le troisième objectif, peut-être le plus difficile au regard des situations rencontrées sur le terrain, consiste à s'assurer de la mise en place de procédures organisationnelles efficaces, afin que la levée de doute, en cas de déclenchement de l'alarme incendie la nuit et lorsque l'édifice est fermé, soit rapide avant l'intervention au besoin des services de secours. L'intensification de la mise en place des caméras thermiques inscrites dans le plan d'actions pour la sécurité des cathédrales en 2023 devrait permettre une accélération de la couverture à distance même si ce n'est pas l'idéal. Mais on a pu voir que la présence humaine comme à Notre-Dame de Paris n'a pas été suffisante dans la procédure de levée de doute.

Le quatrième objectif cible l'accompagnement des établissements dans leurs démarches d'amélioration de la sécurité incendie : respect de la réglementation (demandes d'autorisations de travaux à réaliser à la commission de sécurité, pérennisation du dialogue avec les sapeurs-pompiers préventionnistes et prévisionnistes, production de documents cohérents, mise en place effective de schémas directeurs pluriannuels d'amélioration du niveau général de sécurité, montée en puissance des AMO...).

Le cinquième objectif concerne le suivi de la bonne mise en œuvre du plan d'actions sécurité pour les cathédrales, complété au printemps 2023, ainsi que des principales difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre.

Le sixième objectif cible les formations en matière de sécurité incendie à mettre en place, tout en poursuivant les journées sécurité incendie actuellement réalisées au profit des Drac.

Le septième objectif concerne la formalisation et la mise en œuvre des mesures envisagées dans le cadre du rapprochement de la Diri et de l'IGSC pour un contact pérennisé Culture/Intérieur à l'échelon central.

Le huitième objectif concerne la mise en place des tableaux dynamiques (sécurité incendie des cathédrales) ; il s'agit de disposer de statistiques fiabilisées et instantanées grâce à l'exploitation des

tableaux dynamiques dont la mise en place est dépendante des outils informatiques mis à la disposition des différents acteurs. On peut y associer la prise en compte de l'espace collaboratif « MC – Cathédrales » présent sur Osmose et dédié à la sécurité par tous les acteurs des patrimoines.

3. Le chargé de formation

Le sous-officier en charge des formations réalise, au profit du ministère, des actions dans les domaines suivants :

- le secourisme :
 1. Gestes qui sauvent ;
 2. Certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ;
 3. Certificat de sauveteur, secouriste au travail (SST – dès 2024).
- l'organisation d'une évacuation ;
- l'utilisation des moyens de secours.

3.1. Le bilan

Tout d'abord, l'année 2023 a vu, en septembre, le départ du major Franck Soupper et l'arrivée de l'adjudant-chef Julien Rastoul en tant que cadre en charge des formations dans le domaine de la sécurité incendie.

Les orientations de 2022 se sont poursuivies avec un accent mis sur des formations de secourisme aux gestes qui sauvent.

Les thèmes abordés permettent aux agents formés de faire face à de nombreuses situations de détresse vitale avant l'arrivée des secours. La durée de la formation est de trois heures et permet, notamment sur les sites métropolitains, de coupler, sur une même journée, les apprentissages de secourisme et de sécurité incendie, au bénéfice du même groupe.

Les formations au PSC 1 ont été, quant à elles, effectuées au bénéfice des agents SSIAP du ministère, puisqu'elles sont indissociables de cette qualification professionnelle.

Les formations incendie ont conservé le cadre établi en 2021, avec des séquences plus pratiques que théoriques, afin que les agents puissent appréhender de façon pragmatique les nombreuses actions à mener, notamment lors d'un départ de feu dans les locaux où ils travaillent.

En outre, l'année 2023 a été marquée par des discussions relatives aux modalités pratiques d'organisation des formations et à leur financement. Des arbitrages financiers et précisions sont attendus en 2024.

Le secourisme

346 agents ont été formés en secourisme :

- 34 formations (277 agents) sur les Gestes Qui Sauvent.
- 2 formations (15 agents) au PSC1 ;
- 7 formations continues (54 agents) du PSC1 (recyclage).

Les formations se sont déroulées au sein des Drac, des Services à compétence nationale, des Établissements publics, des Écoles nationales supérieures d'architecture, et au centre de formation VINCI pour ce qui concerne la région parisienne.

L'incendie

24 formations ont été dispensées au bénéfice de 176 agents.

L'enseignement dispensé prépare aux fonctions d'équipier de 1^{re} intervention et de guide file-serre-file. Il inclut par ailleurs le maniement des extincteurs.

L'enseignement se veut plus pratique que théorique et donne d'excellents résultats. Il a permis, sur chaque site de formation, d'immerger les agents sur leur lieu de travail afin de les confronter, de façon active, à la réalité des locaux comprenant moyens et dispositifs de secours.

3.2. Les axes d'efforts proposés pour 2023

Quatre axes d'effort sont proposés pour 2024 :

- proposer des formations de sauveteur, secouriste du travail (SST). Ces formations en secourisme, d'une durée de 2 jours, sont plus complètes que celles de GQS (2 heures) et du PSC1 (7 heures) et sont adaptées pour former des « référents » en santé au travail au sein d'entités. Il y aurait ainsi un troisième niveau de formation dispensé par la Missa afin de couvrir l'ensemble du spectre des formations en secourisme et de répondre à la plus large demande possible ;
- améliorer la communication relative à l'existence au sein du ministère d'une personne en charge de formations dans le domaine de la sécurité incendie. Les visites réalisées par les officiers au sein des différents bâtiments relevant du ministère ont permis de constater que peu d'établissements connaissent l'existence du formateur de la Missa et l'étendue de ses missions alors même que les actions de formation parfois obligatoires, n'étaient pas réalisées. Faire connaître la mission assurée par la Missa permettra d'améliorer la sécurité au sein des sites du ministère ;
- faire du formateur de la Missa un relais des officiers de la Missa en ce qui concerne la prévention du risque d'incendie. Compte tenu de la récurrence des actions de formation dispensées (formations initiales et périodiques) et de la charge de travail des officiers de la Missa, il a été décidé de former le sous-officier en prévention du risque d'incendie afin de lui permettre, lors de ses formations, de relayer les actions en matière de prévention du risque d'incendie effectuées lors des visites techniques. L'adjudant-chef Rastoul sera donc engagé en 2024 sur une formation en prévention (diplôme PRV 2).
- le chargé de formation s'attachera à planifier à longue échéance et en accord avec les nouvelles orientations budgétaires données, notamment au sein des Drac/Udap, les formations incendie devant être dispensées et qui sont imposées par le Code du travail (article R4227-28). Cette planification facilitera l'organisation des déplacements et permettra d'optimiser la cohérence à l'échelle nationale.

ANNEXES

| | |
|--|-----|
| <u>Annexe 1 – Liste de SPR classés/expertisés et des PSMV suivis</u> | 93 |
| <u>Annexe 2 – Projets de SPR présentés en CNPA 1^{re} section de 2018 à 2023</u> | 95 |
| <u>Annexe 3 – Lettre de mission « Missions des Udap »</u> | 96 |
| <u>Annexe 4 – Lettre de mission « Étude transversale sur les musées et l'art dans l'espace public »</u> | 98 |
| <u>Annexe 5 – Lettre de mission « Patrimoine maritime »</u> | 100 |
| <u>Annexe 6 – Réunions françaises et européennes de la Commission de normalisation française</u> | 101 |
| <u>Annexe 7 – Liste des ethnôpoles</u> | 102 |
| <u>Annexe 8 – Liste des éléments à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (état 2023)</u> | 103 |
| <u>Annexe 9 – Liste des publications parues en 2023</u> | 104 |

Annexe 1 – Liste de SPR classés/expertisés et des PSMV suivis

| Régions | Classement de SPR en CNPA/PSMV | Expertise de SPR/Suivi élaboration de PSMV |
|--------------------------------|--|--|
| Auvergne-Rhône-Alpes | Ambronay (01) Montélimar (26) Valence (26) Albertville (73) | Montluçon (03) Aubenas (07) Marcolès (15) Pradelles (43) Thiers (63) Lyon (69) Ternand (69) |
| Bourgogne Franche-Comté | Gray (70) Autun (71) | Auxerre (89) Dole (39) Charolais-Brionnais/candidature Patrimoine mondial |
| Bretagne | Châteaulin (29) Dinan (22) Dol-de-Bretagne (35) | Locronan (29) Josselin (56) Châteaulin (35) Camaret (29) Belz (56) Le Palais (56) |
| Centre-Val de Loire | Bourges (18) Loches (37) | Aubigny-sur-Nère (18) Noyer-sur-Cher/Saint-Aignan (41) Saint-Benoît-du-Sault (36) Troo (41) |
| Corse | | Bonifacio (2A) Sartène (2A) Pigna (2B) |
| Grand-Est | Épinal (88) | Essoyes (10) Chenay (51) Phalsbourg (57) Sarre-Union (67) Schiltigheim (67) |
| Hauts-de-France | Saint-Omer (62) | Le Quesnoy (59) Lille (59) Beauvais (60) Abbeville (80) Mers-les-Bains/Tréport (80) |
| Île-de-France | Châtenay-Malabry (92) | Saint-Germain-en-Laye (78) Marly-le-Roi (78) Versailles (78) Louveciennes (78) Corbeil-Essonnes (91) |

| | | |
|---------------------------|--|---|
| Normandie | Orbec (14) Longny-les-Villages (61) | Mortagne-au-Perche (61) |
| Nouvelle-Aquitaine | La Roche-Posay (86) Saint-Jean-Pied-de-Port (64) Sainte (17) | Périgueux (24) Dax (40) Sorde-l'Abbaye (40) Confolens (16) |
| Occitanie | Aragon (11) Saint-Rome-de-Tarn (12) Barre-Cévennes (48) Narbonne (11) | Rodez (12) Peyreleau (12) Villefranche-de-Rouergue (12) Toulouse (31) Beaucaire (30) Béziers (34) Nîmes (30) La Canourgue (48) Clermont-l'Hérault (34) Saint-Sulpice-sur-Lèze (31) Villeneuve-lez-Avignon (30) Lectoure (32) |
| Pays de la Loire | Mamers (72) Angers (49) | Le Lude (72) Sillé-le-Guillaume (72) Saint-Nazaire (44) Le Mans (72) |
| PACA | | Avignon (84) |

Annexe 2 – Projets de SPR présentés en CNPA 1^{re} section de 2018 à 2023

Nombre et types par années

Nouveaux classements au titre des SPR

| | |
|--------------|-----------|
| 2018 | 3 |
| 2019 | 9 |
| 2020 | 9 |
| 2021 | 11 |
| 2022 | 21 |
| 2023 | 12 |
| TOTAL | 65 |

Modifications de SPR

| | |
|--------------|--|
| 2018 | 1 |
| 2019 | 0 |
| 2020 | 2 (1 extension, 1 réduction) |
| 2021 | 4 (2 extensions, 2 réductions) |
| 2022 | 4 (2 extensions, 2 réductions) |
| 2023 | 4 (3 extensions, 1 réduction) |
| TOTAL | 15 (9 extensions, 6 réductions) |

| | |
|--------------|-----------|
| 2021 | 2 |
| 2022 | 3 |
| 2023 | 4 |
| TOTAL | 20 |

PSMV

| | |
|------|---|
| 2018 | 4 |
| 2019 | 5 |
| 2020 | 2 |

Annexe 3 – Lettre de mission « Missions des Udap »



**Direction générale des patrimoines
et de l'architecture**

Réf. : 2023/D/11632

Paris, le 27 JUIL. 2023

NOTE

à l'attention de Pascal Mignerey

Chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

Objet : lettre de mission « situation des Udap »

Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), services de proximité et relais des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), connaissent depuis une vingtaine d'années des évolutions de leur champ d'action et de leur charge de travail, dans un contexte général où leurs missions sont régulièrement interrogées.

Le renforcement des exigences en matière de sécurisation des cathédrales, l'extension progressive du corpus patrimonial, l'inscription des enjeux patrimoniaux dans les politiques urbaines et paysagères, la désaffection des centres bourgs, l'inadaptation du bâti ancien aux normes liées aux enjeux climatiques sont autant de sujets urgents et fondamentaux qui nécessitent une disponibilité forte et un engagement soutenu des services.

Leur situation est encore fragilisée par une très forte augmentation des demandes d'autorisation d'urbanisme, qui s'est confirmée au-delà de la sortie de la crise sanitaire (augmentation de 30 à 50% selon les départements en 2021 et en 2022). Par ailleurs, le déploiement de la dématérialisation de l'instruction, bouscule les méthodes de travail des services. Toujours en cours, cette évolution majeure des outils devra être évaluée dans les prochains mois. Par ailleurs, le Secrétariat général a engagé une réflexion sur les évolutions statutaires des AUE et il pourra apporter une contribution à cette réflexion.

Dans le même temps, l'environnement administratif des UDAP a évolué en profondeur au rythme de réformes successives : limitation des missions de maîtrise d'œuvre, remise en cause dans certains cas de l'avis conforme, réforme de l'État, réorganisation des DRAC et des régions...

Ces bouleversements se traduisent pour les UDAP par une baisse globale d'attractivité, conduisant à l'augmentation de la vacance des postes et une difficulté croissante à recruter des architectes des bâtiments de France.

Face à l'ensemble de ces enjeux, il apparaît nécessaire de clarifier l'appréhension d'un certain nombre de leurs missions, même si la diversité des territoires doit conduire à la prudence dans la hiérarchisation de celles-ci. Il s'agit de mener une réflexion qui s'attachera à identifier les moyens mobilisables pour optimiser et conforter le travail des UDAP, au sein des DRAC, en regard des nouveaux défis sociétaux (crise climatique, besoins en logements, présentation de la biodiversité et des ressources...) et en accord avec les attentes des agents, des acteurs locaux et des usagers.

Cette réflexion s'appuiera, notamment, sur les précédentes politiques de modernisation des services déconcentrés (plan national d'amélioration du processus d'autorisation de travaux en espaces protégés, ATEP), sur différents rapports d'évaluation de l'action des DRAC et des UDAP et sur les premières orientations des projets stratégiques récemment engagés par certaines DRAC (projet Horizon en Nouvelle-Aquitaine, projet régional des UDAP en Occitanie...).

Je vous demande de constituer, au vu de ce contexte, et avec l'appui du collège architecture et espaces protégés de l'Inspection des patrimoines, un groupe de travail dont la composition est jointe en annexe. A partir de retours d'expériences et d'échanges, le groupe de travail aura pour mission de proposer des pistes en vue d'élaborer une directive nationale d'orientation, à destination des DRAC, sur les conditions d'exercice des UDAP, qui pourrait s'organiser autour des axes suivants :

- 1- Projet stratégique des services et doctrines partagées au niveau national, régional et départemental
- 2- Organisation interne des services
- 3- L'UDAP au sein de la DRAC
- 4- Relations avec les préfectures et les autres services de l'État
- 5- Relations avec les collectivités
- 6- Relations avec les usagers
- 7- Relations avec les autres structures et les acteurs de l'architecture
- 8- Modalités d'appui de l'administration centrale : mise en place d'un suivi des services, animation du réseau des UDAP
- 9- L'offre de formations et les parcours professionnels
- 10- Valorisation de l'action des UDAP

Je vous remercie de m'informer régulièrement de l'avancée des travaux de ce groupe de travail.



Jean-François HEBERT
Directeur général des patrimoines
et de l'architecture

Annexe 4 – Lettre de mission « Étude transversale sur les musées et l'art dans l'espace public »



**Direction générale des patrimoines
et de l'architecture**
Délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation

Paris, le 27 JAN. 2023

Réf. : 2022/D/13192

NOTE

à l'attention de Pascal Mignerey, chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

Objet : Étude transversale sur les musées et l'art dans l'espace public

Longtemps cantonnée à une fonction mémorielle (statues commémoratives, monuments aux morts...), la présence de l'art dans l'espace public s'est développée à la faveur de plusieurs dynamiques : le 1% artistique, l'urbanisation croissante, notamment à travers les villes nouvelles... Depuis plusieurs années, des démarches alternatives ont vu le jour tel l'art urbain (*street art*), art en quête de patrimonialisation et qui connaît aujourd'hui un mouvement d'institutionnalisation dans certains musées.

L'intérêt croissant des publics pour cet art à ciel ouvert se traduit par de vives réactions, notamment s'il fait référence à des sujets sociaux, si sa conservation n'est pas assurée par ses propriétaires, si les commandes ne sont pas sécurisées sur le plan juridique ou si des démarches participatives ne sont pas initiées.

Dans ce contexte, force est de constater que de nombreux projets sont aujourd'hui engagés par l'Etat et les collectivités territoriales, porteurs d'enjeux relevant de la responsabilité des musées. Ces derniers ont d'ailleurs fait part des difficultés qui découlent de ces prérogatives : les professionnels des musées constatent que leurs expertises opérationnelles, stratégiques et scientifiques sont attendues concernant l'inventaire, le statut juridique, la conservation, les droits des artistes et parfois les commandes. Ils sont confrontés à des dossiers complexes et à des pratiques diverses, comme l'avait souligné une étude menée en 2015 par la direction des musées de Dijon.

« Il demeure (...) trop de territoires délaissés et les questions de conservation et de médiation deviennent cruciales pour « l'art à ciel ouvert ». De ce dernier point de vue, les musées sont appelés à jouer un rôle relais pour les œuvres à proximité »¹ écrivait en 2019 l'historien et universitaire Thierry Dufrêne, plaidant pour une consolidation de la place des musées dans la revitalisation et la défense de la création artistique dans l'espace public.

Compte tenu de ces enjeux, je souhaite confier à la DIRI une mission d'étude et de réflexion en cohérence avec les précédentes études menées par la DIRI en 2020 sur l'organisation des musées au regard des réformes territoriales et sur le statut des biens culturels mobiliers.

¹ Thierry Dufrêne, « La commande publique au pluriel : diversité, participation, expérimentations », in *L'art à ciel ouvert*, Flammarion, 2019, p 20
Affaire suivie par : Pascal MIGNEREY
Tél : 01 40 15 34 01
Mél : pascal.mignerey@culture.gouv.fr
6, Rue des Pyramides - 75033 PARIS cedex 01

Sur votre proposition, j'ai décidé de confier cette mission à David Liot, conservateur général des patrimoines et inspecteur des musées (collège musées et patrimoine scientifique, technique et naturel). Cette mission devra naturellement s'appuyer sur le service des musées de France et le réseau des conseillers musées et arts plastiques des DRAC, avec lesquels des échanges réguliers auront à se poursuivre. Il importera de tenir compte de l'expertise des autres collèges – ceux de l'Inventaire, des archives, des monuments historiques et des espaces protégés – et de se rapprocher des professionnels référents de la direction générale de la création artistique et des grands établissements publics.

Cette mission dressera un état des lieux du positionnement des musées de France concernant l'art dans l'espace public. Un document d'aide à la décision pour les professionnels vis-à-vis de leurs autorités élues sera produit afin de favoriser la place et l'accès de l'art hors les murs auprès de tous les publics par des démarches d'éducation artistique et culturelle.

Vous me remettrez un rapport d'étape au premier trimestre 2023 et le rapport final au dernier trimestre 2023.



Jean-François HEBERT
Directeur général des patrimoines
et de l'architecture

Annexe 5 – Lettre de mission « Patrimoine maritime »



**Direction générale des patrimoines
et de l'architecture**
Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

Monsieur David LIOT
Conservateur général
Inspecteur des patrimoines et de
l'architecture – DIRI

Réf. : 2023/D/16044

Paris, le 27 NOV. 2023

Monsieur le Conservateur général,

Le rapport de la mission confiée, en 2021, à Henry Masson, architecte urbaniste général de l'État, par les ministères de la Culture et de la Mer a mis en évidence le rôle fondamental de l'État en matière de patrimoine maritime. Il a également montré la nécessité de mieux valoriser l'action des services de l'État dans ce domaine.

La convention signée le 12 avril 2023 entre ces deux ministères prévoit qu'ils désignent, dans chaque direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à façade maritime et dans chaque direction interrégionale de la mer (DIRM), un correspondant « patrimoine maritime », familier des problématiques rencontrées et sensibilisé aux spécificités de ce domaine. Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié des acteurs concernés (administrations, élus, associations, citoyens...).

De même, les ministères doivent désigner un référent au sein de leur administration centrale qui sera chargé d'un rôle de coordination, à l'échelon national, de la politique en faveur du patrimoine maritime.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission de référent national concernant le patrimoine maritime pour le ministère de la Culture. Votre parcours professionnel vous donne en effet toute légitimité pour occuper ce poste en étroite collaboration avec les services centraux et déconcentrés du ministère.

Dans ce cadre, vous aurez à accompagner, orienter et conseiller les multiples acteurs engagés dans la conservation de ce patrimoine, qui sont issus en grand nombre des collectivités territoriales et de la société civile, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport de l'IGAM.

Cette mission débutera le 1^{er} décembre 2023.

Je compte sur votre engagement pour que le patrimoine maritime de notre ministère soit pris en compte et valorisé, en liaison avec celui relevant du secrétariat d'État à la Mer, et vous prie d'agrérer, Monsieur le Conservateur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François HEBERT
Directeur général des patrimoines
et de l'architecture

Affaire suivie par : David LIOT
Tél : 01 40 15 35 72
Mél : david.liot@culture.gouv.fr
182, Rue Saint-Honoré – 75033 PARIS cedex 01

Annexe 6 – Réunions françaises et européennes de la Commission de normalisation française

| Structures | Dates |
|--|---|
| ↳ AFNOR/CNCBC | <ul style="list-style-type: none"> • 4 avril 2023 • 6 juillet 2023 • 17 octobre 2023 |
| ↳ AFNOR/CNCBC/GE 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de réunion en 2023 |
| ↳ AFNOR/CNCBC/GE 3 | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de réunion en 2023 |
| ↳ AFNOR/CNCBC/GE VITR | <ul style="list-style-type: none"> • 19 avril 2023 • 2 mai 2023 |
| ↳ AFNOR/CNCBC/GE ECL | <ul style="list-style-type: none"> • 4 avril 2023 |
| ↳ AFNOR/CNCBC/GE PC | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de réunion française |
| ↳ AFNOR/CNCBC/GE Ecoconception | <ul style="list-style-type: none"> • 20 avril 2023 • 12 juillet 2023 |
| ↳ AFNOR/CNCBC/GE Performance énergétique | <ul style="list-style-type: none"> • 20 avril 2023 • 26 septembre 2023 |
| | |
| ↳ CEN/TC 346 | <ul style="list-style-type: none"> • 15 novembre 2022 • 23 mai 2023 • 14 novembre 2023 |
| ↳ CEN/TC 346/WG 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de réunion en 2023 |
| ↳ CEN/TC 346/WG 3 | <ul style="list-style-type: none"> • 25 janvier 2023 |
| ↳ CEN/TC 346/WG 9 | <ul style="list-style-type: none"> • 14 décembre 2022 • 15 février 2023 • 3 mai 2023 • 26 juin 2023 • 2 octobre 2023 |
| ↳ CEN/TC 346/WG 11 | <ul style="list-style-type: none"> • 7 novembre 2022 • 7 mars 2023 |
| ↳ CEN/TC 346/WG 12 | <ul style="list-style-type: none"> • 29 juin 2023 • 10 juillet 2023 • 12 septembre 2023 • 28 septembre 2023 • 13 novembre 2023 |
| ↳ CEN/TC 346/WG 15 | <ul style="list-style-type: none"> • 26 juin 2023 • 28 juin 2023 • 7 septembre 2023 • 29 septembre 2023 • 30 octobre 2023 |
| ↳ CEN/TC 346/WG 16 | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de réunion en 2023 |

Annexe 7 – Liste des ethnôpoles

| | | |
|---|--|--|
| Groupe Audois de Recherche et d'Animation ethnographique (GARAE) | [patrimoine de l'ethnologie de la France, et anthropologie du patrimoine] Daniel Fabre | Occitanie : Aude |
| Salagon, musée et jardins | « Savoires de la Nature » | Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpes Hautes Provence |
| Musée de Courbet | « Pays de Courbet, art et territoire » | Bourgogne-Franche-Comté : Doubs |
| Institut Occitan Aquitaine (InOc)-CIRDOC | [développement de la langue et de la culture occitanes] | Nouvelle Aquitaine : Pyrénées-Atlantiques |
| La Fabrique des patrimoines | Dynamique des territoires, des métiers et des identités professionnelles | Normandie : Calvados |
| Musée d'Arts et Traditions Populaires (MATP) | « Réinventer les musées populaires » | Bourgogne-Franche-Comté : Haute Saône |
| Maison des cultures du monde | "Centre Français du Patrimoine Culturel Immatériel" (CFPCI) | Bretagne : Ille-et-Vilaine |
| Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA) | « Musiques, territoires, interculturalités » | Auvergne-Rhônes Alpes : métropole Grand Lyon |
| Institut culturel basque (ICB) | « Ethnopôle basque-Euskal Etnopoloa », [Patrimoine et création en Pays basque] | Nouvelle Aquitaine : Pyrénées-Atlantiques |
| Centre du patrimoine arménien (CPA) | « Migrations, frontières, mémoire » | Auvergne-Rhônes Alpes : Drôme |
| Maison du patrimoine oral de Bourgogne | « La fabrique sociale orale », l'expression populaire dans le devenir des territoires | Bourgogne-Franche-Comté : Saône et Loire |
| CentreIntermondes | « Humanités océanes » | Nouvelle-Aquitaine : Charente-Maritime |

Annexe 8 – Liste des éléments à l’Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (état 2023)

1. *Rod lo gèp*
2. Le carnaval de Nantes
3. Les pratiques de sociabilité liées aux cercles en Provence
4. La Sanch, processions des pénitents du Vendredi saint en Roussillon (Pyrénées-Orientales)
5. Le Tour du Saint-Cordon (Valenciennes)
6. L’art de l’espalier - tailles de formation et de fructification
7. L’apprentissage et l’usage du braille
8. Les pratiques sociales et culturelles des Confréries oenogastronomiques en France
9. *Mbiwi de Mayotte*
10. Récolte « à l’ancienne », entretien des vieux vergers et pressage des olives en Corse
11. La sonnerie de cloches par tintement manuel dite « banc du sonneur », coptée ou trézolage
12. L’art du timbre-poste gravé en taille-douce
13. Les savoir-faire liés à la ganterie en pays de Millau : élevage pastoral, connaissances et transformation des matières, art de confectionner le gant
14. *Véyé asi granfon*, jeux et traditions de veillée funéraire des Grands-Fonds

Annexe 9 – Liste des publications parues en 2023

In Situ. Revue des patrimoines :

N° 49 : « Patrimoine architectural du xx^e siècle en Europe. Enjeux opérationnels et questionnements contemporains », coord. Sophie Masse, Isabelle Bertrand et Corinne Tiry-Ono, 17 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/36538>

N° 50 : « La production textile : quelles dynamiques patrimoniales ? », coord. Géraud Buffa, Claudine Cartier et Mylène Beaufils, 19 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/37714>

N° 51 : « Les patrimoines de l'hygiène », coord. Myriam Simon, Claudine Cartier et Nicolas Courtin, 18 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/38936>

In Situ. Au regard des sciences sociales :

Appel à contributions du n° 5 : « Les visiteurs du patrimoine », coord. Anne Gaugue, Lily Martinet et Olivier Lazzarroti.

<https://journals.openedition.org/insituarss/2466>

Collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains » :

ALÉVÈQUE Guillaume & CHANDIVERT Arnauld (dir.), *La Moralisation de la culture. Éthiques et politiques des appartenances et différences*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2023.



*Vue de l'abbaye-prison de Clairvaux
visitée lors du séminaire annuel de la DIRI en septembre 2023
(photo Julien Rocha).*

DÉLÉGATION À L'INSPECTION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION
182, rue Saint-Honoré
75001 Paris